



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AOUT. 1727.



A PARIS,

Chez { LA VEUVE CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
N. PISSOT, Quay de Conti, à la descente
du Pont-Neuf, au coin de la rue de
Nevers, à la Croix d'Or.

M. DCC. XXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

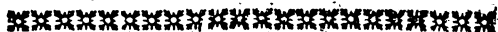


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

A O U T. 1727.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

A. M. D E M***

O D E.



Ans la source de la lumière

Puise, infatigable M***.

Franchi cette noble carrière,

Où les travaux font tes ébats :

Quand ton Astre sur ta naissance,

N'auroit pas versé l'influence

A ij De

1714 MERCURE DE FRANCE.

De son aspect le plus cheri,
Pouvois-tu manquer au merite
Qui te signale & t'accrédite,
Sous l'œil de l'illustre FLEURI.

L'Arc qui parut au Patriarche,
Si beau, si grand, si varié,
Garant aux Habitans de l'Arche
Du Monde réconcilié ;
Au grand Astre qui l'illumine ;
Doit sa merveilleuse origine.
Ses nuances, son coloris,
Son éclat de si bon augure,
De l'œil brillant de la Nature,
N'est qu'un agréable souris.

Tel à mes yeux tu viens paroître,
Dans ces honorables momens,
Où la bouche de ton grand Maître
Te dicte ses commandemens.
L'éclat de la Pourpre Romaine,
Te change en nouveau Phénomene,
Prompt à réfléchir sa splendeur ;
Et le beau feu qui l'environne,

Pour

Pour son Prince & pour sa Couronne,
Te communique son ardeur.

Je ne te porte aucune envie,
D'habiter ces lieux fortunez,
Où l'honneur d'y passer sa vie,
Tente tous les esprits bien nez.
Le Ciel sçait si je l'importune,
Pour y revoir cette fortune,
Qui s'occupe à dorer des fers;
Mon souhait, que tu peux comprendre,
Ce seroit de voir & d'entendre
Le grand Cardinal que tu fers.

Ma Muse, qui prend part aux peines
Dont ce desir vient m'affliger,
Souvent par des images vaines,
S'efforce de les soulager.
Comme l'ingenieuse Optique,
Fait dans un Miroir Cyllindrique,
Voir même corps differemment,
En cent diverses attitudes,
L'objet de mes inquiétudes
Se livre à mon entendement.

A ij Tantôt

1716 MERCURE DE FRANCE.

Tantôt je voi ce grand Ministre ,
Qui dans le Conseil Souverain ,
Rompt quelque entreprise sinistre ,
De la discorde au front d'airain :
J'entens tonner Mars en colere ,
Qu'un trop long repos desespere ,
Prêt à déployer son Drapeau :
La Paix pâlit & se desole ;
FLEURI la soutient, la console ,
Et la couvre de son manteau.

Autres Conseils , autres Séances :
Gros Registres sont apportez ,
Et sur le Bureau des Finances ,
Nouveaux avis sont discutez.
Le soulagement des Provinces
Et les sacrez besoins des Princes
Sont en divorce dès long-temps ;
C'est FLEURI qui tient la balance ,
Soyons tranquilles ; sa prudence
Rendra Maître & Sujets contens.

Nouvelle Scene se presente
Dans notre Miroir enchanté ,

Moins

Moins pompeuse, mais plus touchante,
 C'est son immense charité.
 Emule du grand Borromée,
 FLEURI cache à la Renommée
 Son tendre amour pour l'indigent,
 Et dans son zele inépuisable,
 Ce n'est que pour le misérable
 Qu'il connoît le prix de l'argent.

O ! si l'esprit de l'Evangile,
 Dont son cœur fidele est comblé,
 D'un reste de Guerre Civile
 Purgeoit l'Episcopat troublé !
 O ! si son crédit, sa science,
 Sous les loix de l'obéissance,*
 Réünissoit la Chrétienté ;
 Où tant d'ardeur pour la victoire,
 Panche plus à la vaine gloire,
 Qu'à l'amour de la verité !

Où suis-je ? Quel subit orage,
 Par un sentier sombre & couvert,
 Me transporte au fond d'un Boccage,

* De Rome.

A iiiij Et

1718 MERCURE DE FRANCE.

Et du Louvre dans le Desert ?

Je commence à me reconnoître,

M*** je vole après ton Maître :

Je l'ai joint enfin. Le voicy ,

Où son humilité profonde ,

Dépouille les grandeurs du monde ,

Dans sa solitude d'Issy.

C'est-là qu'au torrent des affaires ,

Il se dérobe quelquefois ,

Pour mieux s'appliquer aux Mysteres

Du Service du Roi des Rois :

Là , du Ciel forçant les barrières ,

Par la ferveur de ses prieres ,

Il sollicite les bontez ;

Et des climats de sa naissance ,

Dans la retraite & le silence ,

Détourne les calamitez.

C'est ainsi que l'illustre Arsené , *

Du Siecle détestant l'abus ,

Comme une insupportable gêne ,

Fuyoit la Cour d'Arcadius.

** Précepteur des Fils du grand Théodose.*

Mais

Mais ELFURI, c'est votre Patrie
 Qui vous rappelle & vous crie,
 Revenez, c'est trop méditer ;
 Il faut que dans votre ame active,
 Cette douceur contemplative,
 Cede au besoin de m'assister.

Finissons, Muse Douairiere , *
 Cette amusante illusion :
 C'est trop long-temps donner carrière
 A notre imagination.
 De FLEURI , digne de nos Temples ,
 Chanter les Vertus sans exemples,
 Ce dessein passe mon pouvoir ,
 Si tu ne m'inspires par grace
 Tout l'esprit du moderne Horace ,
 Ou tout celui qu'il croit avoir.

D. S.

* Cette Muse est âgée de 84. ans.



A v QUES-

XXXXXXXXXX:XX XXXXXXXXXXXXX

QUESTION D'ETAT.

Enfant réclamé par deux Meres.

LE vendredy 11. de ce mois, il a été rendu un Arrêt à l'Audiance de la Grand'Chambre, sur des circonstances bien singulieres.

Le 14. Novembre 1722. Anne Lucas, femme du nommé Troelle, Sculpteur, demeurant dans l'Isle Notre-Dame, accoucha d'un enfant mâle, qui fut baptisé en la Paroisse S. Louïs, & nommé Bernard-François Troëlle.

Le même jour Madeleine-Marguerite Revel, femme du nommé Brunot, Cordonnier, demeurant aussi dans l'Isle, accoucha d'un garçon, qui fut baptisé dans la même Paroisse, & nommé Guillaume Brunot.

Ces deux femmes, qui étoient en grande liaison, avoient projeté de mettre leurs deux enfans en nourrice dans le même endroit, & avoient pris des mesures pour les placer à Richeville en Normandie.

Le lendemain de leur naissance, ces deux enfans & leurs hardes furent confiés

fiez à la même femme , pour être menez en nourrice.

Ayant été conduits à Richeville, ils furent remis par cette femme aux Nourrices qui leur avoient été destinées. L'un fut donné sous le nom du fils de Troelle à la femme de Claude le Cercle , & l'autre sous le nom du fils de Brunot à la femme d'Adrien Massieu.

Le 2. Decembre de la même année, dix-sept jours après la naissance des deux enfans , celui qui passoit pour le fils de Troelle décéda & fut inhumé le lendemain dans la Paroisse de Richeville; son Extrait mortuaire étoit conçu en ces termes : *Le 2. Décembre mourut, & le 3. dudit mois fut inhumé Bernard-François Troelle, fils de M. Troelle, Sculpteur, dans l'Isle S. Louis à Paris, âgé de 17. jours, lequel enfant étoit en nourrice chez le nommé Claude le Cercle, notre Paroissien, laquelle inhumation a été faite par nous, &c.*

Après le décès de cet enfant , on renvoya ses hardes à Troelle & sa femme. Ils crurent que ces hardes n'étoient point celles qu'ils avoient donnez pour leur fils ; ils en trouverent même qui étoient marquées d'un morceau de cuir & avec du fil propre aux Ouvrages de Cordonnier ; & comme , selon eux, Brunot avoit

A vj mis

mis cette marque sur les hardes de son fils, ils eurent soupçon que l'enfant dé-cédé étoit le sien & non pas le leur.

La femme de Troelle courut aussi tôt chez Brunot, & dit à sa femme qu'elle ne croyoit pas que son enfant fût mort; parce que parmi les hardes qu'on lui avoit rapportées, elle n'en reconnoissoit point la plus grande partie, & qu'elle y avoit sur tout trouvé un bonnet différent de celui qu'elle avoit donné à son enfant. La femme de Brunot lui répondit seulement qu'elle ne sçavoit ce qu'elle vouloit lui dire; mais que si elle vouloit éclaircir ses doutes, elle pouvoit se transporter sur les lieux, & se faire instruire.

Cependant Troelle & sa femme ne firent point d'autres démarches pour la réclamation de l'enfant vivant. Brunot & sa femme continuerent de prendre soin de son éducation; ils le firent transférer à quatre ou cinq mois de Richeville à Boilemont, Paroisse voisine, où il fut élevé jusqu'à l'âge de deux ans & demi sous les yeux du Curé, qui étoit cousin de la femme de Brunot.

Cet enfant ayant été rapporté à Paris au mois de Juin 1725. & remis à Brunot & sa femme comme leur fils, sa présence réveilla les soupçons & renouvela les

plaintes de la femme de Troelle ; elle crut trouver dans cet enfant une parfaite ressemblance avec les siens ; elle expliqua à Brunot & sa femme les raisons qui lui faisoient croire qu'il lui appartenait, & elle les pressa plusieurs fois de le lui rendre.

Depuis ces démarches elle ne fit encore rien jusqu'au 14. Janvier 1727. Alors Troelle & sa femme firent assigner au Châtelet Brunot & sa femme, pour être condamnez de rendre l'enfant qu'ils retenoient chez eux.

Au mois de Février suivant Brunot & sa femme furent interrogez sur faits & articles ; mais n'ayant point comparu sur la demande formée contre eux, il fut rendu une Sentence par deffaut le 3. Mars qui adjugea à Troelle & sa femme leurs conclusions.

Brunot & sa femme ayant interjetté appel de cette Sentence, prétendirent que dès-à-present ils avoient assez de preuves pour constater que l'enfant qu'ils avoient élevé jusqu'ici leur appartenait.

Troelle & sa femme demanderent par une Requête du 4. Avril d'être admis à la preuve de plusieurs faits particuliers, par lesquels ils esperoient de prouver que l'enfant qui étoit vivant étoit leur fils.

Ces faits étoient, 1°. que l'enfant dont
la

la femme de Brunot étoit accouchée en 1722. étoit foible & délicat, qu'il fut même malade peu après la naissance ; qu'au contraire celui dont la femme de Troelle étoit accouchée le même jour étoit fort robuste.

2°. que les mêmes hardes que Brunot & sa femme étoient convenus par leurs interrogatoires avoir marquées avec un morceau de cuir, cousu de gros fil, afin que la Meneuse le pût distinguer de celui de Troelle, avoient toujours servi à l'enfant mort à Richeville.

3°. Que Brunot & sa femme n'avoient donné à leur enfant qu'un seul bonnet qui n'étoit pas neuf, que ce bonnet étoit marqué d'un G. qui étoit la première Lettre du nom de Guillaume, donné au fils de Brunot à son Baptême, & que ce même bonnet étoit sur la tête de l'enfant décédé.

4°. Que les deux enfans ayant été portez de Paris à Richeville par la Meneuse, à qui ils furent confiez, elle les mit ensemble sur son lit, où elle les laissa pour aller chercher les Nourrices, & qu'à son retour elle confondit les enfans, & donna le fils de Brunot, avec les hardes marquées d'un morceau de cuir, à la femme de Claude le Cercle, sous le nom du fils de Troelle

5°. Qu'on avoit envoyé à la femme
de

de Troelle , après la mort de l'enfant de Brunot , les hardes marquées d'un morceau de cuir & le bonnet marqué de la lettre G. comme si elle avoit été sa mere.

Enfin , que les hardes qui avoient servi à l'enfant vivant , étoient précisément les mêmes que Troelle & sa femme avoient données à leur fils.

La cause portée en cet état à l'Audiance , on disoit pour Brunot & sa femme , que leur prétention étoit fondée sur un titre ; que d'un côté ils rapportoient l'Extrait Baptistaire d'un enfant baptisé sous le nom de Guillaume Brunot , & qu'il n'étoit prouvé par aucun Registre public que ce même enfant fût mort ; que d'un autre côté l'Extrait mortuaire de l'Enfant de Troelle étoit rapporté , & que ces deux Registres devoient suffire pour assurer l'état des deux familles , parce que l'Ordonnance de 1667. n'admet point d'autres preuves de l'existence ou du décès d'un Particulier. Que l'enfant qui étoit vivant avoit toujours été élevé comme étant celui de Brunot & sa femme , qu'il avoit reçu de l'éducation & les alimens depuis sa naissance , & qu'on n'opposoit au titre & à la possession de Brunot & sa femme , que des doutes mal fondées. Qu'il n'y avoit point de Question d'Etat où la preuve par Témoins fût moins admissible & plus

plus dangereuse que dans celle qui se présentoit ; qu'à la vérité on admettoit quelquefois cette preuve en faveur de celui qui n'avoit point encore d'état , ou qui n'avoit qu'un état douteux ; qu'il falloit même pour autoriser la preuve , que celui qui la demandoit , rapportât quelques vestiges de l'état par lui prétendu ; mais qu'on ne devoit point l'admettre contre un état certain d'ailleurs ; qu'elle ne pouvoit jamais détruire un titre & une possession ; & qu'en demandant à la faire , Troelte & sa femme agissoient contre leur propre titre , qui étoit l'Extrait mortuaire de leur enfant. Que la preuve des faits par eux articulés seroit même inutile , parce qu'il ne suffisoit pas d'établir que l'enfant décédé avoit un bonnet vieux & marqué de la lettre G. qu'il faudroit encore prouver que Brunot & sa femme avoient donné à leur enfant un bonnet de cette espèce ; que ce fait n'étoit point averé , & qu'au contraire ils l'avoient positivement nié dans leurs interrogatoires. Qu'il étoit vrai que Brunot avoit marqué d'un morceau de cuir la Layette de son enfant ; mais que Troelte & sa femme n'avoient appris cette circonstance que de Brunot , que c'étoit ce qui leur avoit donné occasion de dire que la Layette à eux renvoyée après la mort de

de leur fils étoit ainsi marquée, & qu'ils pouvoient avoir mis eux-mêmes cette marque, que d'ailleurs on ne devoit pas présumer qu'elle eût subsisté long-temps, parce qu'elle n'avoit été mise que pour empêcher la confusion des deux enfans, & que dans la suite l'usage des langes devoit avoir fait ôter ce morceau de cuir. Que Troelle & sa femme ne prétendoient pas même être saisis de tous les linges donnez à l'enfant de Brunot. Qu'enfin la prétendue ressemblance de l'enfant vivant avec les enfans de Troelle, ne pouvoit pas être reconnuë par des Experts; que l'idée que l'on avoit de la ressemblance d'une personne à une autre ne naissoit que de l'imagination qu'on s'en formoit, qu'il n'y avoit rien de plus difficile que de s'accorder sur la ressemblance; que la variété des opinions sur ce point n'avoit pour principe que la fantaisie, & que la fantaisie n'avoit point de regles; qu'ainsi il seroit dangereux de juger de l'état d'un enfant par la ressemblance; & qu'enfin elle devoit d'autant moins être tirée à conséquence dans cette cause, que la femme de Brunot voyoit tous les jours les enfans de Troelle, & qu'elle pouvoit s'être frappée de leur idée.

Pour Troelle & sa femme on soutenoit au contraire deux propositions; la première

miere, que l'Extrait mortuaire de leur prétendu enfant ne pouvoit pas les empêcher de prouver son existence ; la seconde, que les interrogatoires de Brunot & de la femme donnoient un commencement de preuve par écrit, qu'on pouvoit opposer à l'Extrait mortuaire, & qui devoit conduire à la preuve testimoniale.

Pour l'établissement de la premiere proposition, on disoit que l'état d'un enfant ne doit point souffrir de quelques événemens qui puissent arriver ; que les peres & meres devoient veiller à la conservation des droits de leurs enfans, qu'ils pouvoient attaquer les fausses énonciations qui se glissent dans les Registres publics ; que la Loi 8. au Digeste *de statu hominum*, décide que l'état d'un Particulier ne souffre point du vice qui peut se rencontrer dans un Acte public ; que les Loix Romaines permettent de rectifier ces sortes d'Actes par la preuve testimoniale ; qu'elles admettent cette preuve nommément pour les Questions d'Etat ; que nos Ordonnances ne détruisent point cet ouvrage ; que les Registres publics, dans l'esprit de ces mêmes Ordonnances, ne peuvent avoir que deux objets, l'un de prouver l'âge des enfans qui naissent, l'autre de fixer le temps du décès, & que ces Registres n'ont point été établis pour être

Être la preuve de l'état des personnes , que les Registres mortuaires ne pouvoient même prouver le temps du décès , qu'autant que l'on avoit rempli certaines formalitez prescrites par l'Ordonnance de 1667. qu'il falloit que l'attestation du décès fût signée par deux parens qui eussent assisté au convoi, ou du moins qu'ils déclarassent ne sçavoir signer; & que l'Extrait mortuaire produit par Brunot & sa femme, n'étant point revêtu de cette formalité, bien loin de prouver l'état de l'enfant, n'étoit pas assez regulier pour fixer le temps de son décès; qu'il y avoit une grande difference entre l'autorité des Registres des Baptêmes & celle des Registres mortuaires; que les Registres des Baptêmes exprimoient beaucoup de circonstances, telles que le jour de la naissance, le nom de l'enfant, ceux de ses pere & mere, & ceux du Parain & de la Mareine, & que dans les Registres mortuaires il suffisoit d'énoncer le jour du décès; qu'ainsi on devoit ajouter bien moins de foi aux Registres mortuaires qu'à ceux des Baptêmes; que cependant on admettoit la preuve testimoniale contre les Registres des Baptêmes, comme il paroissoit par un Arrêt du 3. Août 1722. qui avoit admis cette preuve; qu'à plus forte raison on devoit l'admettre contre un Registre mortuaire. On

On établissoit la seconde proposition ; en disant qu'il n'étoit pas douteux que l'enfant décédé avoit pour Nourrice la nommée le Cercle ; qu'il suffiroit donc de prouver que l'enfant qui lui avoit été confié étoit celui de Brunot & de sa femme ; que si ce fait étoit une fois établi , il seroit naturel de croire que l'enfant vivant étoit celui de Troelle & de sa femme ; qu'ils avoient articulé des circonstances qui conduisoient à la preuve des effets essentiels ; que Brunot & sa femme dans leurs interrogatoires étoient convenus d'avoir marqué les langes de leur enfant avec un morceau de cuir , qu'ils l'avoient cousu avec du gros fil ; & qu'au moment que ces hardes avoient été renvoyées à la femme de Troelle , elle l'avoit déclaré à Brunot & à sa femme , comme une preuve du décès de leur enfant ; qu'ils avoient pareillement avoué qu'à la vûe de l'enfant rapporté à Paris par la Nourrice de Boisemont , la femme de Troelle s'étoit écriée , *voilà mon enfant , rendez le-moi* ; que Brunot & sa femme ne contestoient point la ressemblance de cet enfant avec les autres enfans de Troelle ; que si cette ressemblance n'étoit par elle-même un moyen décisif , elle avoit sa force , lorsqu'elle étoit accompagnée de quelques autres circonstances ;

tances ; que la difference des complexions des deux enfans méritoit encore quelque attention ; que ce fait particulier ne pouvoit s'apprendre que de la Garde, de la même Sage-Femme qui avoit accouché les deux meres, de la Meneuse, & des deux Nourrices ; que peut-être en entendant toutes ces différentes personnes on apprendroit quelques faits qu'on ignoroit, & qu'enfin on découvreroit la verité.

Monsieur l'Avocat General Talon, qui a porté la parole dans cette affaire avec cette précision qui le caractérise, examina d'abord les preuves que l'on presentoit dès-à-présent sur l'état de l'enfant réclamé, & rechercha ensuite quelle pouvoit être la force & quelle seroit même la régularité de la preuve qu'on demandoit.

Il dit qu'en matiere d'Etat la Loi offroit différentes sortes de preuves ; que la plus naturelle, la plus forte, la moins suspecte étoit celle qui résultoit des monumens publics ; que les Loix Romaines & nos Ordonnances avoient toujours donné le premier rang à cette sorte de preuve ; que Troelle & sa femme n'attaquoient point la foi du Registre, d'où l'on avoit tiré l'Extrait mortuaire de l'enfant mort à Richeville ; que cet Extrait mortuaire étoit parfaitement circonstancié, le nom de l'enfant décédé, celui de son pere, celui

celui de la Nourrice, le temps de son décès & de son inhumation, que tout y est exactement détaillé ; mais qu'encore que les Registres mortuaires fussent la preuve ordinaire du décès des personnes, & que dans le cours naturel ils fussent suffisans pour le constater, il y avoit néanmoins des cas où leur témoignage n'étoit pas toujours décisif & sans reproche, & qu'ils pouvoient être suspectez, s'il y avoit lieu de croire qu'il y eût du faux ou de l'erreur ; qu'ainsi malgré ces Registres on pouvoit encore examiner les faits dans leur principe, qu'on ne pouvoit pas dire qu'il y eût un véritable faux dans le Registre mortuaire de la Paroisse de Richeville, qu'il étoit en bonne forme, que le décès de l'enfant y étoit bien articulé, qu'il paroissoit de la part de la Nourrice & du Curé une bonne foi sensible ; qu'il ne pouvoit donc y avoir qu'une erreur prétendue de celle à qui l'on avoit confié les deux enfans, & qui les avoit remis aux Nourrices ; mais que cette erreur ne devoit pas se présumer ; que le décès de l'enfant nommé Troelle étant prouvé par un écrit revêtu du caractère public, il faudroit pour écarter cette preuve rapporter une démonstration aussi parfaite de l'erreur qu'on supposoit ; que cependant l'erreur prétendue n'étoit appuyée

puyée que sur des présomptions ; qu'à la vérité l'on se flatoit de la constater davantage par la déposition de quelques Témoins ; mais qu'il seroit extrêmement dangereux en ce cas d'admettre la preuve testimoniale ; qu'encore que cette preuve pût avoir lieu dans les questions d'Etat , elle ne devoit y être admise qu'avec beaucoup de menagement & de précaution ; qu'il ne suffisoit pas pour la permettre qu'elle fut précédée de quelques présomptions , ou même d'un commencement de preuve par écrit ; que quand les Arrêts l'avoient admise à la faveur de ces présomptions & de ce commencement de preuve , on ne leur opposoit point un Régistre public , en bonne forme , clair & précis dans les Faits ; que si un particulier , qui aspireroit à un état , alléguoit des présomptions qui le favorisassent s'il représentoit dans des Actes par écrit quelques traces du Fait qu'il proposeroit , si ce Fait n'étoit point contredit par un Acte formel & authentique , on pourroit alors admettre la preuve par témoins ; qu'il seroit même injuste de la lui refuser , parce que ces présomptions , ces traces , ce commencement de preuves par écrit parleroient pour lui , & demanderoient qu'on pénétrât dans l'obscurité de ces Faits , qui d'un côté paroîtroient vrai-
sem-

semblables , & qui de l'autre ne seroient encore détruits par aucune preuve contraire ; mais que les Parties se trouvoient dans des conjonctures bien différentes ; qu'on n'opposoit au Registre public , qui prouvoit le décès de l'enfant de Troelle , que des présomptions tirées de la complexion des deux enfans , de la ressemblance de celui qui existoit , & des hardes qui avoient été renvoyées à la femme de Troelle ; que ces présomptions étoient trop foibles pour détruire l'autorité d'un Registre public , & l'impression qu'il devoit faire ; qu'il ne seroit pas régulier de chercher dans la déposition des Témoins une preuve , qui étoit toute acquise dans un Acte par écrit ; qu'il ne seroit pas même de l'intérêt des familles qu'on pût ainsi attaquer la foi des Registres sur de simples soupçons , & par la preuve testimoniale , & que dans l'espèce particulière , cette preuve étoit d'autant moins admissible , que le Registre mortuaire étoit soutenu par la possession ; qu'en effet , l'enfant qui étoit décédé , avoit vécu & étoit mort sous le nom du fils de Troelle , aux frais duquel il avoit été nourri ; qu'au contraire l'enfant qui existoit étoit dans une possession constante de l'état du fils de Brunot ; qu'il avoit été élevé aux dépens de Brunot ; que par
les

ses ordres il avoit été transporté de Richeville à Boisemont ; que Brunot l'avoit rappelé à Paris , qu'il avoit été remis entre ses mains comme son fils , & qu'il s'étoit écoulé plus de quatre ans depuis le décès de l'enfant mort à Richeville jusqu'à la demande formée au Châtelet par Troelle & sa femme ; que leur silence & la possession de Brunot fournissoient des conséquences bien favorables pour sa défense ; que si Troelle & sa femme avoient été parfaitement convaincus à la vûe des langes & des hardes qu'on leur avoit renvoyées ; que l'enfant decedé n'étoit point le leur, ils auroient agi d'abord pour recouvrer l'enfant vivant, & pour que son éducation ne fût pas confiée à des étrangers , & ils n'auroient pas perdu des momens si précieux en matiere de Question & de Possession d'Etat ; qu'à la verité Troelle & sa femme avoient, après le décès de l'enfant, averti Brunot & sa femme de la prétenduë erreur, & leur avoient dit les raisons qu'ils avoient pour reclamer l'enfant vivant ; mais qu'ils s'en étoient tenus à cette seule démarche , & n'avoient pas alors osé former de demande en Justice ; qu'apparamment leurs preuves n'étoient pas encore bien assurées , & qu'ils esperoient dans la suite trouver des éclaircissemens ; mais que

B plusieurs

plusieurs années n'avoient pas encore procuré ces éclaircissémens, & que l'avenir ne les promettoit pas; qu'enfin le Registre mortuaire & la possession étant réunis, paroissoient invincibles, faisoient évanouir les présomptions, & fermoient la bouche aux Témoins; que les Interrogatoires subis par Brunot & sa femme ne contenoient aucun aveu qui pût leur préjudicier ni conduire à la preuve de l'état contesté; que dans toutes leurs réponses il n'y en avoit qu'une qui pût faire naître quelque doute, qui étoit celle où Brunot reconnoissoit avoir marqué un des langes de son enfant avec un morceau de cuir cousu de gros fil; mais que cette circonstance ne pouvoit inspirer qu'un simple soupçon, qui devoit d'autant moins militer contre la preuve émanée d'un Registre public & d'une longue possession, qu'on pouvoit avoir changé les layettes des deux enfans sans avoir changé les enfans mêmes; que la femme de Brunot étoit convenüe plus positivement que son mari de la ressemblance de l'enfant vivant avec les enfans de Troelle, en l'attribuant à ce qu'elle voyoit souvent ces enfans, qui étoient logez dans sa même maison, qu'il n'étoit pas nouveau en matiere d'état de voir proposer la ressemblance comme une preuve de la filiation; mais que
cette

cette ressemblance étoit toujours très-équivoque , & ne pouvoit trouver place dans les preuves de l'état des personnes qu'à la faveur d'une infinité d'autres circonstances & d'autres présomptions, qui réunies ensemble puissent faire un corps de preuves ; qu'il n'étoit pas possible sur la ressemblance alleguée , de croire que la femme qui avoit mené les deux enfans en nourrice se fût trompée sur le nom de ces enfans , ou qu'elle eût voulu tromper sans aucun intérêt, sans aucun avantage pour elle , ni pour les enfans , ni pour les peres & meres ; qu'il étoit encore moins possible , sous le prétexte de cette ressemblance , de détruire tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors , de rejeter le témoignage d'un Registre public , de priver un enfant de l'état dont il étoit en possession depuis sa naissance , & de tirer cet enfant des mains de Brunot & de sa femme qui l'avoient toujours élevé comme leur fils , pour le faire passer dans celles de Troelle & de sa femme , qui avoient hésité eux-mêmes pendant plus de quatre ans à le réclamer en Justice , qui n'apportoient en le réclamant aucun commencement de preuve par écrit , & qui n'opposoient au Registre public & à la possession que le témoignage qu'ils esperoient avoir de quelques particuliers ; que le fait

B ij articulé

articulé de la différente complexion des deux enfans méritoit encore moins de considération, n'étant soutenu d'aucune preuve; que quand même Troelle & sa femme pourroient l'établir par une enquête, ils ne découvriraient rien de certain sur la mort de l'enfant décédé à Richeville; que ne pouvant se promettre rien de la santé la plus robuste, ni compter sur un âge aussi tendre, ce ne seroit qu'une foible présomption du décès qu'il s'agissoit de constater, qu'enfin la preuve par témoins seroit peu propre à éclaircir le fait essentiel de cette cause, qui étoit l'erreur supposée; que Troelle & sa femme n'appuyoient cette erreur que sur des faits qui étant prouvez ne formeroient encore que de légers soupçons, & qui par conséquent ne devoient point être abandonnez à la preuve par témoins, lorsqu'il y avoit une preuve contraire & par écrit; que la seule circonstance décisive qu'il faudroit établir, étoit que dans le moment que les deux enfans avoient été livrez aux deux Nourrices, on avoit donné le nom de Troelle au fils de Brunot, & celui de Brunot au fils de Troelle; qu'il ne pouvoit y avoir de témoins de cette erreur, que la femme même que l'on prétendoit s'être trompée; mais qu'il faudroit commencer par écarter son témoignage qui seroit

seroit suspect & incertain, qui seroit indigne de foi, s'il étoit différent de celui qu'elle rendit en livrant les deux enfans à leurs Nourrices, & qui seroit la condamnation de Troelle & de sa femme, s'il ne varioit point; qu'il ne pouvoit y avoir aucun témoin qui eût alors une connoissance assez parfaite de chacun de ces enfans, pour parler avec certitude de la méprise prétendue; & qu'enfin il falloit croire que si quelqu'un s'étoit apperçu de ce changement, il n'auroit pas manqué d'en avertir les peres & meres, & Troelle & sa femme n'auroient pas attendu plus de quatre années. à se pourvoir contre cette erreur.

Par ces raisons, Monsieur l'Avocat General conclut à ce que Troelle & sa femme fussent déboutez de leur demande, & l'enfant vivant laissé à Brunot & sa femme. La Cour par son Arrêt a jugé de cette maniere.



XXXXXXXXXX:XXXXXXXXXX

O D E.

Tirée du De profundis.

DU fond du gouffre épouventable,
Où je me suis précipité,
Dieu Tout-Puissant, Dieu secourable,
J'implore aujourd'hui ta bonté.
Daigne sur moi jeter la vûë,
Rassure mon ame éperdue,
Sois sensible à mes cris perçans,
Et dissipe un reste d'ivresse,
Que la fougue de la jeunesse
Avait répandu sur mes sens.



J'ay peché, je connois mon crime :
Je m'en souviens avec horreur ;
Tu dois m'en rendre la victime ;
J'ay trop mérité ta fureur.
Mais, grand Dieu, si tu ne consultes
Que l'énormité des insultes,
Que le Pecheur fait à ta Loy,
Sera-t-il une Creature,

D'une

D'une conscience assez pure,
 Pour être admise devant toi ?



Mais quoique plongé dans le vice ,
 Au milieu d'un desordre affreux ,
 J'ay toujours haï l'injustice ,
 J'ay consolé le malheureux .
 Ma foi n'étoit point assoupie
 Pour deffendre contre l'impie
 Tes Preceptes & ton pouvoir :
 Alors un zele tout de flamme
 Ranimoit au fond de mon ame
 Ma confiance & mon espoir.



Oùi, Seigneur, la douce esperance
 A toujours soutenu mon cœur ;
 Sur ta misericorde immense
 J'ay toujours fondé mon bonheur.
 Si ta colere meritée ,
 Souvent sur ma face agitée ,
 Peignit l'épouvante & l'effroi ;
 Pour satisfaire à ta Justice ,

B. iiij N'a-

N'avois-je pas le Sacrifice

De ton Fils immolé pour moi.



*ELOGE du R. P. Gaillard, de la
Compagnie de Jesus.*

LE R. P. Honoré Gaillard, étoit né à Aix en Provence, fils d'un Avocat des plus celebres, parent & allié des meilleures familles du Parlement. Il fut reçu fort jeune dans la Compagnie de Jesus, & dans la Province de Lyon, où il fit ses Vœux, ses premieres Etudes & ensuite son cours de Regence d'Humanitez & de Rhétorique, avec beaucoup de succès & de distinction. Il fut envoyé peu de temps après à Paris pour y faire les Etudes de Théologie : ce fut là que l'on connut pleinement son merite ; il y soutint parfaitement la réputation d'esprit & de penetration qu'il s'étoit déjà acquise ; & dès-lors on le regarda comme un sujet distingué dont on devoit attendre de grands services dans sa Compagnie.

Ses Etudes finies on lui confia l'éducation du Prince de Turenne ; la maniere dont il s'acquitta de cet emploi lui fit
meriter

meriter l'honneur d'être continué auprès de M^{rs} ses freres. On reconnut bientôt dans le P. Gaillard les heureuses dispositions que Dieu lui avoit données pour la Prédication : il étoit encore occupé aux Pensionnaires, lorsque l'assiduité de son travail le mit en état de prêcher la Dominicale dans l'Eglise du College de Paris; le zele qui l'animoit, la force de son esprit & la beauté de son génie, le firent bientôt destiner pour la Chaire de la Maison Professe, où il soutint sa réputation avec un succès qui passoit de beaucoup ce que l'on devoit attendre de son âge & du peu de temps qu'il avoit eu à se préparer.

Dieu qui veilloit sur ses travaux & qui y répandoit de continuelles benedictions, inspira au R. P. General de l'aggréger à la Province de France, qui applaudit universellement à cette destination.

Depuis que ce Pere eut une fois commencé sa carrière dans le Ministère de la Parole, il ne cessa pas un moment de cultiver le talent que le Seigneur lui avoit confié : uniquement occupé d'instruire autant par son exemple que par son discours, il sçavoit ménager son temps pour ses devoirs particuliers, sans rien négliger de ce qui pouvoit lui faire mériter la confiance du Roy, qui l'avoit choisi dès

la premiere année qu'il prêcha dans la Maison Professe, pour être son Prédicateur pendant l'Avent. Rien ne pouvoit mieux justifier le choix de S. M. qu'en engageant ce Pere de prêcher encore le Carême suivant : aussi sa réputation monta-t-elle si haut, que l'on peut dire que la Court n'entendit de son temps aucun Prédicateur, ni plus souvent ni plus volontiers.

Intelligible jusques dans les Mysteres, il sçavoit plaire sans déroger à la gravité de la Chaire : ses Discours pleins de feu, avoient de quoi satisfaire les génies les plus élevez, sans fatiguer ceux dont la pénétration n'étoit pas si vive.

Sa charité non-contente des penibles travaux de la Chaire, l'engageoit à y joindre ceux de la direction des ames. Dieu sembloit avoir particulièrement réservé les trésors de ses graces pour cette grande œuvre ; lorsqu'on se mettoit entre ses mains, on se sentoît si pénétré de la foy vive qui l'animoit & de la solide vertu qui dirigeoit toutes ses actions, qu'il étoit comme impossible de s'en détacher.

Le grand nombre de personnes de consideration qui se sont mises sous sa conduite, leur vie exemplaire & leur haute pieté sont des preuves des grandes lumieres de ce Pere dans la direction des ames.

Tous

Tous vouloient mourir entre ses mains, & plusieurs mêmes de ceux qui n'avoient pas pû profiter de ses conseils pendant leur vie, vouloient au moins, à leur dernière maladie, apprendre de lui à bien mourir.

Dieu n'accorde pas à tous les hommes les talens nécessaires pour la direction ; mais on peut dire que le Pere Gaillard étoit un Ministre d'élection destiné à sanctifier les autres en se sanctifiant lui même. La Reine d'Angleterre connoissant combien ce Pere étoit un guide sûr & habile pour avancer dans le chemin de la perfection, le choisit pour la conduire pendant les dernières années de sa vie. L'esperance de cette Princesse ne fut point trompée ; il eut la consolation de voir cette pieuse Reine mourir sous sa direction dans les sentimens de la foi la plus vive & au milieu des épreuves de la plus héroïque patience.

Libre alors de tout emploi étranger, sa Compagnie voulut profiter aussi de ses grands talens ; on le fit Recteur du College de Paris, & ensuite Superieur de la Maison Professe ; on ne pouvoit pas faire un choix plus avantageux pour ceux que Dieu confioit à ses soins : il étoit affable, modeste, mais sur tout d'une charité qui lui attiroit les cœurs & la veneration de

B vj tout

tout le monde ; il avoit appris à commander par la soumission qu'il avoit lui-même pour les Supérieurs. Soumission portée jusqu'au scrupule, & l'obéissance s'étoit tellement fortifiée en lui malgré son commerce avec les personnes du premier rang & la réputation qu'il s'étoit acquise, qu'il sembloit que la seule occupation ne fut que d'être le serviteur des autres ; mais le grand âge qui l'accabloit ne lui permit pas de soutenir long temps les fatigues du gouvernement. Déchargé de ce pesant fardeau à l'âge de 83. ans, il employa son repos à mettre en ordre les Sermons qu'il avoit prêchez durant tant d'années à la Cour & à la Ville.

Enfin Dieu qui lui destinoit la récompense qu'il a promise à ses Elus, lui inspira un mois avant sa mort, à laquelle il se préparoit sans relâche, le desir d'aller à Pontoise pour s'y retirer pendant quelque temps, & pour y gagner l'Indulgence du Jubilé. Il en revint le 6 de Juin dernier, disposé à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de sa vie.

A peine fut-il arrivé, qu'il fut saisi d'une grosse fièvre, causée peut-être par une chute dont il avoit été blessé à la tête pendant le voyage ; quoique les redoublements fussent violents & fréquens, il les soutint généreusement jusqu'au 10. qu'il fut

A O U T. 1727. 1747

fur conduit à l'Infirmerie , où après s'être confessé , il reçût dès le soir le Saint Viatique & l'Extrême - Onction dans des sentimens dignes de sa grande pieté. Le mal augmenta considerablement durant la nuit , & le lendemain sur les onze heures du matin il expira dans la quatre-vingt-sixième année de son âge , & la soixante & dixième de son entrée dans la Compagnie de Jesus..

✕✕:✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕:✕✕

• V E R S L I B R E S

D E M A D E M O I S E L L E L' H E R I T I E R .

Plainte de Climene , ou le rare Dépit.

A Traits , funestes dons que m'a fait la Nature ,

Sans l'éclat séduisant dont vous brillez en moi ,

Le dangereux Tircis , ce trop charmant parjure ,

Ne m'auroit point offert sa foi.

Il n'auroit point cherché par ses soins , par ses larmes

A détruire l'heureuse paix ,

Dont mon ame goûtoit les charmes :

Ah !

1748 MERCURE DE FRANCE.

Ah ! c'est vous qui causez aujourd'hui mes
allarmes ,

Vaine beauté , que je vous hais.

L'impitoyable Amour , dont je bravois les
armes ,

Sur mon trop foible cœur épuise tous ses
traits.

Ne retrouverai-je jamais

Cette tranquille indifférence ,

Qui de tant de Bergers vit la persévérance ,

Sans prendre garde à peine à leurs vœux in-
quies.

Licidas , Clidamis , Alcandre

Ont pris mille soins vainement ,

Pour forcer mon cœur à se rendre

A leur ardent empressement :

Bien loin d'être sensible aux soupirs d'un
Amant ,

Ne voulant point aimer , je ne voulois point
plaire :

Et l'ons'attiroit ma colere

Lorsqu'on me parloit tendrement.

Mille bienfaits des Dieux rendoient mon sort
charmant.

Par leur faveur toujours égale & peu com-
mune ,

De

De mes heureux destins rien ne troubloit le
cours ,

Les dons de la Nature & ceux de la Fortune

Ornoient à l'envi mes beaux jours.

Ah ! si Tircis , malgré mes craintes , mes dé-
tours

N'avoit sçû m'ébloüir par sa trompeuse flam-
me ,

On auroit toujours vû mon ame

Triompher des chagrins , & braver les
Amours.

Quand ce perfide Amant a surpris ma ten-
dresse ,

Une nouvelle ardeur le presse :

Iris est l'objet de ses vœux ,

Insensible à mes tendres feux ,

Il n'en voit plus le prix ni la délicatesse ;

Et dans mon cruel desespoir

Me livrant à l'horreur de toute ma tristesse ;

Je n'ai pas seulement la douceur de le voir :

Mais où m'emporte ma foiblesse ?

Ai-je donc oublié ma fierté , mon devoir ?

Cachons plutôt à l'infidelle

Mon dépit , ma douleur mortelle ,

Et que même il n'apprenne pas ,

Qu'ayant

Qu'ayant déjà perdu beaucoup de ces appas ,

Qui par lui m'ont été funestes ,

Mes pleurs en détruiront les déplorables
restes.

Et toi , fatal Amour , implacable Vainqueur ,

Ne te lasses-tu point de déchirer mon cœur ?

Puisque je perds enfin ce qui t'avoit fait naître ,

De ce cœur malheureux cesse d'être le maître :

Tu t'obstines , hélas ! à me desesperer ,

Je sens que je vais expirer.



Ainsi la charmante Climene ,

Succombant sous le poids d'une cruelle
chaîne ,

Se plaignoit de l'Amour au fond de nos Forêts :

Au travers des Buissons j'entendis ses regrets :

Je ne m'étonne point que de ce Dieu barbare ,

Elle abhorre les feux & les funestes traits :

Mais que cette beauté dans ses ennuis secrets ,

S'irrite contre les attraits

Dont le brillant éclat la pare ;

C'est

A O U T. 1727. 1758

C'est d'un amour trahi de surprenans effets !

Je croi qu'un jeune cœur jamais

Ne se vit agité par un dépit si rare !

E N V O Y

A MADEMOISELLE DE V****

Aimable & charmante Aglatide,

En qui les vertus, le sçavoir ,

L'esprit délicat & solide,

Avec tant d'éclat se font voir.

Sur le discernement qui sans cesse vous
guide ,

Je veux regler mes sentimens :

Ne croyez-vous pas qu'une Belle ,

Qui livrée aux transports d'une douleur mor-
telle ,

Haït ses attraits & ses vifs agrémens ,

Ne servira pas de modele

Aux jeunes Beutez de ce temps.



EET-



*LETTRE écrite de Dreux , au sujet
de quelques Pieces de Poësie inserées
dans le Mercure de France du mois de
Mai 1727.*

QUoique vos Journaux , Messieurs ,
soient tous fort bons en general ,
nous avons cependant trouvé , que celui
du mois de Mai dernier l'emportoit en-
core sur les autres. Ce n'est donc point
pour en faire la critique , que nous pre-
nons la liberté de vous écrire ; mais vous
nous permettrez de vous faire remarquer
que parmi les excellentes Pieces dont il
est composé , il s'en est trouvé deux qui
ont plus rempli la conversation de certai-
nes personnes. Telle est l'Ode intitulée
la Table , qu'on a lûë & relûë plusieurs
fois , & toujours avec de nouveaux su-
jets d'applaudissemens. Il y a cependant
un article dans cette Piece , qui ne nous
a pas paru clair , & il en a d'autant plus
picqué la curiosité de notre Societé :
c'est l'endroit où le Poëte parlant à Mo-
mus , dit :

Dépeins un buffet où brillent

Des tas de verres bien nets ,

Et

Et des flacons où pétillent

Ai, Chassagne, & Riets.

Nous ne doutons pas, Messieurs, que l'Auteur, par ce dernier vers, n'ait voulu désigner quelques vins, ou quelques vignobles : mais comme il n'en est fait mention dans aucun Auteur que nous connoissions, soit ancien, soit moderne, tout le monde n'est pas à portée de les connoître, sans quelques notes qui les caractérisent plus particulièrement. Ils peuvent être connus dans leur Province, à Paris même, si l'on veut ; mais pour nous, nous n'en avons aucune connoissance : nous avons même ici de bons gourmets, qui se picquent de bien connoître tous les Pays qui sont sous la domination de Bacchus, & qui ignorent cependant la situation de ceux-cy. Et comme chacun cherche à se satisfaire en ce qui lui fait plaisir, les personnes qui m'ont chargées de vous écrire, descendant de Bacchus en ligne collaterale, croient qu'il leur importe beaucoup de connoître ce qui est de son domaine ; car s'il arrivoit quelque malheur à ce bon Papa, & qu'il vint à mourir sans héritiers présomptifs, elles pourroient se présenter en Justice pour prendre part à sa suc-

succession. Elles souhaiteroient donc fort, Messieurs, sçavoir en quels climats sont ces Pays, & connoître de quels So-
leils ils reçoivent les benignes influen-
ces ; & quoique mon sexe & mon état ne
semblent pas demander que je prenne in-
terêt à la chose, je ne puis cependant me
dispenser d'y prendre quelque part : car
outre que je ne suis point ennemie du
bon vin, j'ai encore d'autres raisons, &
dont je vous ferai part en temps & lieu,
qui m'engagent à m'entremettre dans cet
éclaircissement.

Une seconde Piece, qui n'a pas moins
excité la curiosité de notre Compagnie,
ç'a été la galante Lettre de M. de Senecé.
On convient qu'il est en quelque sorte
avantageux d'être condamné par des Ju-
ges tels que ceux de ce galant homme,
mais il est en même-temps bien glorieux
de se tirer d'intrigue, & de sortir de con-
trainte par une telle porte. Il seroit à
souhaiter pour le plaisir des Gens de Let-
tres, que l'Auteur payât souvent de tel-
les amendes. Comme le genre de Poësie
qu'il a traité n'est pas bien commun,
nous l'avons regardé comme nouveau,
& pour ainsi dire, comme tout neuf, &
nous en ignorons ici l'origine, l'étymo-
logie & les loix ; & malgré les perquisi-
tions que nous avons faites pour en être
instruits,

instruits , nous n'avons pû y parvenir. La Province ayant souvent des bornes trop étroites pour avoir des personnes en état de donner des éclaircissmens sur certaines matieres ; c'est ce qui nous est arrivé au sujet des *Triolets*. C'est pourquoi, Messieurs, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de nous adresser directement à vous , pour vous prier de nous donner quelque connoissance de ce genre de Poësie. Nous prenons d'autant plus volontiers cette liberté , que nous remarquons que vous vous livrez avec zele pour le plaisir & pour l'instruction du Public. Sans même vous donner trop de peine , un petit mot d'avis à M. de Senecé par le moyen de votre Journal , nous mettroit peut-être tout d'un coup au fait de ce que nous souhaittons , personne ne nous paroissant plus en état d'instruire sur la connoissance d'une science , que celui qui l'exerce d'une manière si agréable. Cela conviendrait , ce me semble d'autant mieux , que nous avons quelques difficultez à proposer à M. de S. sur ses Poësies. C'est sur la sixième strophe des *Inégalitez* du mois d'*Avril* , où l'Auteur dit :

J'abhorre ce Poisson d'Avril ,

Dont le nom seul est un scandale.

Nous

Nous ne comprenons pas trop , Messieurs , ce que ce fortuné Vieillard entend par le *Poisson d'Avril* , dont le nom seul est un scandale , à moins qu'il ne veuille désigner par là quelque espèce de galanterie ; & pour lors nous prendrons la liberté de lui faire remarquer que cette sorte de Poisson n'étant pas moins commune en Juillet , Août , &c. nous ne voyons pas pourquoi il le fait plutôt régner en Avril. Il y a encore quelque chose qui nous a arrêté dans le sixième Triolet ; c'est lorsque l'Auteur dit :

Mais l'Asperge & les Mousserons

Sollicitent notre indulgence , &c.

A moins que ce ne soit ici des mets favoris pour l'Auteur , nous ne pénétrons nullement dans sa pensée : c'est peut-être notre faute.

Ce n'est point, Messieurs , l'ignorance d'un seul Particulier qui donne occasion à cette Lettre , c'est le desir de plusieurs personnes qui cherchent à s'instruire. Je suis ravie d'avoir cette nouvelle occasion de vous assurer que je suis toujours votre , &c.

TRIOLETS



TRIOLETS,
DE M. DE SENECE.

*A Madame la Baronne d'Igé,
nouvellement accouchée.*

Après l'heureux accouchement,
Où May vous a si bien servie;
Si Juin le suit fidèlement,
Après l'heureux accouchement;
S'il vous rétablit promptement,
Je l'aimerai toute ma vie;
Après l'heureux accouchement,
Où May vous a si bien servie.

De votre Engroisseur enragé,
N'obtiendrez-vous point quelques pauses?
Aurez-vous un mois de congé
De votre Engroisseur enragé?
Je m'en rapporte au chier d'Igé.
Ce sont-là pour moy lettres closes:
De votre Engroisseur enragé
N'obtiendrez-vous point quelques pauses.
Suis-je

Suis-je pas un franc animal !
 Quel souci frivole m'obsède !
 Laissons rouler l'ordre fatal ;
 Suis-je pas un franc animal !
 Peut être aimez-vous mieux le mal
 Que vous n'aimeriez le remède :
 Suis-je pas un franc animal ,
 Quel souci frivole m'obsède ?

TRIOLETS POUR LE MOIS DE JUIN.

Des Fleurs , des Fleurs à pleines mains ,
 Juin va paroître sur la Scene ;
 Qu'on en jonche tous les chemins.
 Des Fleurs , des Fleurs à pleines mains ,
 Depuis le Tybre des Romains
 Jusqu'aux Rivages de la Seine :
 Des Fleurs , des Fleurs à pleines mains ,
 Juin va paroître sur la Scene.

Les Elemens sont tous d'accord ;
 Il n'est Frimats ni Canicule ;
 Paisible est le Tyran du Nord ,
 Les Elemens sont tous d'accord :
 La nuit paroît , & fuit d'abord ,

Tout

Tout est Soleil ou Crépuscule :
 Les Elemens sont tous d'accord,
 Il n'est Frimas ni Canicule.

Cette Déesse sans Mari,
 Qu'on peint avec face cornüe,
 Pour baïser son Berger cheri,
 Cette Déesse sans Mari ;
 Ce fut dans ce mois favori
 Qu'elle descendit de la Nuë,
 Cette Déesse sans Mari,
 Qu'on peint avec face cornüe.

L'Aurore fit le même tour ;
 La Belle en verse encor des larmes ;
 Pour son Céphale au point du jour ,
 L'Aurore fit le même tour ;
 Malheur au Vieillard que l'Amour
 Embarque avec de jeunes charmes !
 L'Aurore fit le même tour ,
 La Belle en verse encor des larmes.

Ce joli Juin tant célébré,
 Est un Compere fort alerte ;

Il sçait prendre le temps en gré ,
 Ce joli Juin tant célébré ;
 S'il rencontre Bergère au Pré ,
 Il lui donne la cotte verte ,
 Ce joli Juin tant célébré
 Est un Compere fort alerte.

Les deux beaux mois sont bien unis ,
 Ils n'entrent jamais en dispute :
 Comme Corsaires de Tunis ,
 Les deux beaux mois sont bien unis :
 Leur accord est d'un beau vernis ,
 May dessine & Juin execute ,
 Les deux beaux mois sont bien unis ,
 Et n'entrent jamais en dispute.

Mettez , Belles , vos Bagnolets ,
 Voici le temps qu'on court aux Fraises ;
 Couvrez vos gorges de colets ,
 Mettez , Belles , vos Bagnolets ;
 On vous fricasse des poulets ,
 Amours , sans briffer , sont fadaïses ,
 Mettez , Belles , vos Bagnolets ,
 Voici le temps qu'on court aux Fraises.

Sur

Sur les herbes de la Saint Jean ,
 Ne comptez point, je vous en prie ;
 Duppe est l'Amant qui fait son plan
 Sur les herbes de la Saint Jean :
 Quatre onces d'or, six marcs d'argent,
 C'est la fine sorcellerie ,
 Sur les herbes de la Saint Jean ,
 Ne comptez point, je vous en prie.

MOIS DE JUILLET.

Les Moissons.

Juillet, fourageur de Cérès ,
 Tu viens donc ravager la Plaine ?
 Tu viens dépouiller nos guerets ,
 Juillet, fourageur de Cérès ?
 A se sauver par les Marais ,
 Que les Perdrix auront de peine !
 Juillet, fourageur de Cérès ,
 Tu viens donc ravager la Plaine ?

Les Moissonneurs de nos Côteaux ,
 De cris joyeux font grandes noises ;
 Ils assourdissent les Echos ,
 Les Moissonneurs de nos Côteaux.

C ij Char-

Chargez de fleurs sur leurs chapeaux ,
 Par les mains de leurs Villageoises ,
 Les Moissonneurs de nos Côteaux ,
 De cris joyeux font grandes noïses.

Pendant qu'on fait courir la Faux
 Sur les épics qu'elle butine ,
 Les Nymphes sortent des Châteaux ,
 Pendant qu'on fait courir la Faux.
 Sur son grand Char à noirs Chevaux ,
 Pluton enleve Proserpine ,
 Pendant qu'on fait courir la Faux ,
 Sur les épics qu'elle butine.

Blonde Cérès , sèche tes pleurs ,
 Calme les transports de ton ame ;
 Venus se rit de tes douleurs ,
 Blonde Cérès , sèche tes pleurs.
 Ta Fille ne perd que des fleurs ,
 Et gagne un Epoux tout de flamme ;
 Blonde Cérès , sèche tes pleurs ,
 Calme les transports de ton ame.

Cache , disgracié Juillet ,

Tes

Tes fleurs en bonne odeur si riches,
 Le Jasmin, l'Orange, & l'Oeillet,
 Cache, disgracié Juillet.
 Nos Nymphes au cerveau doüillet,
 N'en souffrent plus que de postiches;
 Cache, disgracié Juillet,
 Tes fleurs en bonne odeur si riches.

Avec vos bizarres dégoûts,
 Et vos beaux bouquets en Peinture,
 Imprudentes, que faites-vous,
 Avec vos bizarres dégoûts ?
 Vous inspirez aux jeunes fous
 L'averfion pour la Nature,
 Avec vos bizarres dégoûts,
 Et vos beaux bouquets en peinture.

M A D R I G A L.

Tout dégenere sur la terre,
 Où l'esprit participe aux foibleffes du corps:
 Moi, qui chantay jadis les Héros & la guerre,
 Je ne puis plus fuffire à ces nobles efforts.

Du Dieu qui préside à la rime,

Duffai-je être defavoüé,

C iij Jeune

Jeune , je fus pour le sublime ,
Et vieux , je suis pour l'enjoué.

EGLOGUE EN TRIOLETS.

L E B A I N.

Daphnis. Tircis.

D. Veut-on renouveler ce jeu ,
Qui mit du jour le Char en cendres ?
Aoit violent , sous ton aveu ,
Veut-on renouveler ce jeu ?
Tu nous fais vivre dans le feu ,
Nous prens-tu pour des Salamandes ?
Veut-on renouveler ce jeu ,
Qui mit du jour le Char en cendres ?

T. Vous vous en seriez bien passez ,
Bergers de la paisible Sône ,
D'Astres nouveaux au Ciel placez ,
Vous vous en seriez bien passez .
Point ne vous auroit fricassez ,
Le Chien enragé d'Erigone ;
Vous vous en seriez bien passez ,
Bergers de la paisible Sône.

D.

D. Courons, Tircis, courons au bain
 Pour y noyer la Canicule ;
 Conte d'enfans, qu'il soit mal sain ,
 Courons, Tircis, courons au bain.
 Quand on a le remede en main ,
 Il faut en user sans scrupule ;
 Courons, Tircis, courons au bain ,
 Pour y noyer la Canicule.

T. O ciel ! nous sommes prévenus !
 N'apperçois-tu pas nos Bergeres ?
 Ou toute la Cour de Venus ?
 O ciel ! nous sommes prévenus !
 Que de charmans corps demi-nuds ;
 Font honte aux Ondes les plus claires !
 O ciel ! nous sommes prévenus !
 N'apperçois-tu pas nos Bergeres ?

Voi les cheveux noirs de Philis ,
 Qui s'échappent sous sa coëffure ;
 L'eau ne les a point ramollis ,
 Voi les cheveux noirs de Philis ;
 Sur un col plus blanc que les Lis ,
 Contraste leur brune frisure :

C iiij Voy

Voi les cheveux noirs de Philis,
Qui s'échappent sous sa coëffure.

D. Qui pourroit ne pas succomber
Aux traits du sein naissant d'Iole ?
Si ce mouchoir pouvoit tomber !
Qui pourroit ne pas succomber ?
Mais quoi ? Pour nous le dérober,
Le jaloux contr'elle se cole !
Qui pourroit ne pas succomber
Aux traits du sein naissant d'Iole ?

La minaudiere Mégisto
Fait-elle pas mourir de rire ?
C'est la Chouëtte du Hameau ;
La minaudiere Mégisto ;
Elle trempe ses pieds dans l'eau ;
La trouve froide & se retire ,
La minaudiere Mégisto ,
Fait-elle pas mourir de rire ?

T. D'où vient qu'Aminthe est à l'écart ,
Gardant les habits d'un air triste ,
L'esprit distrait & l'œil hagard ,

D'où

D'où vient qu'Aminthe est à l'écart ?

N'auroit-elle point pris de part

A l'avanture de Caliste ? *

D'où vient qu'Aminthe est à l'écart,

Gardant les habits d'un air triste ?

D. Quel est ce spectacle nouveau ?

Parmi ces Beutez , quel divorce ?

Quels cris au bout de ce bateau ?

Quel est ce spectacle nouveau ?

C'est la jeune *Æglé* qui craint l'eau ,

Et qu'*Iris* fait plonger par force ,

Quel est ce spectacle nouveau ,

Parmi ces Beutez , quel divorce ?

Admire un peu , mon cher *Tircis* ,

L'enjoûment de ce badinage !

Au milieu de la Troupe assis ,

Admire un peu , mon cher *Tircis* ;

Aux Graces , les Jeux & les Ris

Jettent de l'eau par le visage :

Admire un peu , mon cher *Tircis* ,

L'Enjoûment de ce badinage !

* *Calisto*, Nymphé de *Diane*, reconnue grosse dans un bain,

C v La

1768. MERCURE DE FRANCE.

La nuit a fort grande raison ,
De ne point montrer ses étoiles ;
Foible pour la comparaïson ,
La nuit a beaucoup de raison ;
Elle étend sur notre horizon
Toute l'épaisseur de ses voiles ,
La nuit a beaucoup de raison ,
De ne point montrer ses étoiles.

T. Le besoin de nous retirer
Nous rappelle dans nos Cabanes ;
Acteon doit nous inspirer
Le besoin de nous retirer.
Evitons de nous attirer
La colere de nos Dianas :
Le besoin de nous retirer
Nous rappelle dans nos Cabanes.

D. Août, pour temperer ta chaleur ,
Où peu s'en faut que l'on ne fonde ,
Nous accourions , hauts en couleur ,
Août, pour temperer ta chaleur ;
Nous avons trouvé par malheur ,
Des flammes dans le sein de l'Onde ;

Août ,

A O U T 1727. 1769

Août, pour temperer ta chaleur,
Où peu s'en faut que l'on ne fonde.



*L E T T R E de M. Mathulon à
M. de la Roque, écrite de Lyon le 20.
Juillet 1727. sur une Matiere où il y
a mille écus à gagner.*

LE Memoire que j'ai l'honneur de
vous envoyer, Monsieur, n'est autre
chose que la copie d'un Acte passé par-
devant M^{rs} Vernon & Vigniere, Notaires
très-employez dans cette Ville; il est
dûment controllé & même légalisé par
M. Pupil, Lieutenant General en la Sé-
nechaussée. Vous y verrez, Monsieur,
tous mes engagements, non-seulement
pour la Quadrature du Cercle, mais en-
core pour le mouvement perpetuel. J'es-
pere que cette affaire, qui est déjà con-
nuë ici, le sera bientôt dans tout le
Royaume, par votre moyen. Je suis, &c.

Depuis ma Lettre cachetée, j'ay réfléchi
que les trois mois que je donne est un
temps assez court pour les Sçavans de
Province qui n'ont point de mes Bro-
chures. Il faut un temps pour trouver
des occasions & un temps pour faire ve-

C vj nir,

1770 MERCURE DE FRANCE.

nir, l'un & l'autre bien souvent assez long.

Si la personne chargée des Envoys de vos Mercures, vouloit y joindre quelques Exemplaires, pour être distribuez dans les mêmes endroits de la Province, je lui en ferois donner le nombre qu'elle voudra : ce seroit rendre service au Public, & peut-être que ladite personne n'en seroit pas fâchée, d'autant qu'on les livrera *gratis*. Je vous prie, Monsieur, de me faire la grace de lui en parler, je prendrai la liberté de vous en envoyer.

M. Monthulon ayant fait remettre à M. Moreau, Commis au Mercure, une quantité suffisante de ses Brochures, elles ont été envoyées chez tous les Libraires qui débitent le Mercure de France dans les plus considérables Villés du Royaume & des Pays Etrangers.

C O P I E.

Pardevant Pierre Vernon, & Jacques Vigniere, Conseiller du, Roy Notaires, à Lyon, soussignez, est comparu sieur Jacques Mathulon, Docteur en Medecine, resident à Lyon, rue du Bas d'argent, Paroisse S. Pierre; lequel pour les raisons cy-après a mis & déposé entre nos mains la somme de trois mille livres en cent-vingt

vingt-cinq Louis d'or de vingt-quatre livres piece, pour être remise & payée à qui démontrera publiquement que ledit sieur Mathulon a donné dans l'erreur au sujet de la Quadrature du Cercle qu'il prétend avoir trouvée, & dont il dit avoir donné plusieurs démonstrations dans deux Brochures qui furent imprimées à Paris, l'une au mois de May 1726. & l'autre au mois de Décembre de la même année. Il invite les Sçavans à travailler à cette recherche; & afin qu'ils s'arrêtent tous à un même objet & se renferment dans une seule & même idée, ledit sieur Mathulon entend que l'on s'en tienne à la deuxième Méthode contenue dans ces essais de Géométrie & de Physique, où il dit que la difference des Segmens & des Triangles mixtes, formez par deux quarrés, dont l'un est inscrit & l'autre circonscript à un cercle, sont les petits Segmens donnez par l'octogone régulier inscrit dans ce même Cercle, que ces deux grandeurs sont entr'elles comme les diagonales ou les côtez de ces deux quarrés, ou comme sont entr'eux dans la même figure les rayons ou les circonferences de deux Cercles, dont l'un est double de l'autre, ce qui devient incontestable sitôt qu'on a reconnu que ces espaces triangulaires & segmenteux suivent en croissant

la

la même progression de toutes ces lignes, & doublent comme elles au troisiéme degré. Mais comme personne ne peut être juge dans sa propre cause, celui qui croira avoir trouvé une démonstration contraire, obtiendra un jugement de l'Académie Royale des Sciences, qui contiendra en substance que cette Compagnie approuvé la démonstration qui fait voir géométriquement que la figure rectiligne que ledit sieur Mathulon dit être égale au Cercle dans la deuxiéme Méthode de sa Quadrature ne lui est pas égale : il sera ensuite tenu de faire imprimer sa démonstration & le jugement de l'Académie ensemble, qu'il fera inserer dans le Journal des Sçavans. Ledit sieur Mathulon fixe à trois mois le temps qu'on aura à se presenter pour recevoir ladite somme de trois mille livres, à compter du jour que la proposition sera rendue publique, & qu'il le fera par la voye des Gazettes, Journaux ou affiches. Il dit de plus qu'il auroit voulu consigner en nos mains une pareille somme de trois mille livres au sujet du Mouvement perpétuel, dont il prétend encore avoir donné la démonstration dans les mêmes Essais de Géométrie & de Physique ; mais comme il a prévu qu'on pourroit l'engager à en venir à des exécutions contraires à

ses

ses projets si le contredisant ne courroit aucun risque , il offre seulement ici de faire une gageure de dix mille livres contre qui le voudra , pour soutenir qu'il a démontré une Mécanique par laquelle on ne perd point en temps ce qu'on gagne en force ; il n'est donc pas ici question du nom de la découverte ou de la difficulté de l'exécution , mais seulement de la réalité de cette nouvelle Mécanique & de la bonté de la démonstration qu'il en donne dans l'article du mouvement perpétuel , ce que plusieurs Sçavans avoient crû impossible ; il déclare qu'il se soumet encore à ce sujet à la décision de l'Académie Royale des Sciences ; & afin de donner d'avance quelque réalité à l'effet de ses promesses , il consent que ladite somme de trois mille livres qu'il nous a déposées comme sus est dit , demeure encore engagée à ce sujet , & qu'au cas qu'elle ne soit adjugée à personne après l'expiration desdits trois mois , faute de suffisante démonstration contre la Méthode de la Quadrature , elle demeure acquise & soit délivrée la huitaine ensuite à quiconque aura offert avant ledit temps la gageure des dix mille livres audit sieur Mathulon , s'il a refusé ou refuse pour lors d'accepter ladite gageure , & d'en consigner le montant dont & du tout il nous a requis

1774 MERCURE DE FRANCE.

quis Acte que nous lui avons octroyé ; & retirer ladite somme de trois mille livres en notre pouvoir pour lui être renduë en cas que dans lesdits trois mois & la huitaine après, personne ne se soit présenté à la forme cy-dessus. Fait & passé audit Lyon, ès Etudes au coin de la rue Thomassin, Paroisse S. Nizier, après midi le dix-huit Juillet mil sept cens vingt-sept & a signé à la Minute contrôlée & restée au pouvoir de Vernon, l'un des Notaires soussignez. Ainsi signez Vigniere, Vernon : Et plus bas. Nous Barthelemi-Jean-Claude Pupil, Chevalier Seigneur de Cuzieu, Ugnias & autres Places, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier President en la Cour des Monnoyes, President & Premier Lieutenant General en la Senechaussée & Presidial de Lyon, certifions & attestons à tous qu'il appartiendra que M^{rs} Vernon & Vigniere, qui ont reçu & signé l'Acte cy-dessus, sont Notaires résidens en cette Ville, & sensez de bonne vie & renommée, & qu'aux Actes par eux reçus, foi est pleinement adjointe en jugement & dehors, en témoin de quoi nous avons signé & y fait apposer le Scel Royal. Donné à Lyon en notre Hôtel le jour & an que dessus. *Signé Pupil.*

Les deux Brochures qui contiennent les
démonstra-

A O U T. 1727. 1775

démonstrations dont il s'agit, se trouvent chez Guillaume de Bure, Quay des Augustins, à l'image S. Claude; & comme M. Mathulon renonce au prix de la vente, le distributeur n'exigera de ceux qui souhaiteront les avoir, que ce qu'il jugera être raisonnable pour ses peines.



LA BEAUTE.

O D E

Est-ce une aimable chimere?

Non, la Reine de Cythere.

S'offre elle-même à mes yeux.

Ce n'est pas une imposture,

La Déesse m'en assure

Par un souris gracieux.



A mes doux souhaits fidelle,

De la Beauté, me dit-elle,

Chante les attraits vainqueurs.

Prêtes-lui de nouveaux charmes,

Et que tes Vers soient les armes,

Qui lui gagnent tous les cœurs.

Venus

Venus, je vais à ma Lyre,
 Confier tout ce qu'inspire,
 Ta presence à mes esprits.
 Sois juge de mon ouvrage,
 Mais si j'obtiens ton suffrage,
 Je ne veux que toi pour prix.



Tout charme dans une Belle,
 Tout est éloquent dans elle;
 Qu'elle sert bien les Amours!
 Sur sa bouche vont se rendre,
 Les Jeux, les ris pour entendre,
 Ou pour orner ses discours.



Des Traits le juste assemblage,
 Ne produit sur un Visage,
 Que d'insipides attraits;
 Et la Beauté n'est touchante,
 Que par la grace piquante,
 Qui se cache sous ses traits.



De l'Amour, Ministre aimable;

Sous

Sous son Empire agréable,
 Se rangent les vrais plaisirs ;
 Tout aide à ses artifices ,
 Nos regards sont les complices .
 Qui lui gagnent nos desirs.



L'Art lui fournit des parures ,
 Et ses vives impostures ,
 Relevent ses agrémens ;
 Mais la Beauté plus brillante ;
 Par ses doux appas augmente
 L'éclat de ses ornemens.



J'aime la beauté que guide
 Une sagesse timide ,
 Soumise aux loix du devoir ;
 Qui dans sa douceur extrême ,
 S'ignorant presque elle même ,
 Nous charme sans le sçavoir.



Reine de ce qui respire ,
 Les bornes de son Empire ,

Sont

Sont celles de l'Univers ;
 Et sur la voute azurée ,
 Malgré sa pompe sacrée ,
 Jupiter porte ses fers.



Ce Dieu sur le Mont Rhodope ;
 Vit un jour la belle Europe :
 Il l'aime dès qu'il la voit ;
 Il s'envole sur la Terre ,
 L'Amour garde son Tonnerre ,
 Orgueilleux de cet exploit.



Couvert d'un subtil nuage ,
 Il descend sur le Rivage ;
 Mais quel prodige nouveau !
 Non , c'est un Taureau superbe ,
 Il bondit déjà sur l'herbe ,
 Europe voit ce Taureau.



Sa vive blancheur l'attire ;
 Son œil enchanté l'admire ,
 Elle l'embellit de fleurs ,

Le

Le Taureau la laisse faire,
 Et devient plus téméraire,
 Par l'essai de ses faveurs.



Déjà sur son dos perfide,
 Elle fend l'Onde rapide,
 Les Amours les devançoient ;
 Mais sur ces dangers paisibles,
 Le Taureau n'étoit sensible,
 Qu'aux charmes qui le pressoient.



Sur le Rivage il s'élance,
 Il paroît dans sa puissance :
 Que ce spectacle fut doux !
 Sechez, lui dit-il, vos larmes ;
 Je puis calmer vos allarmes ;
 Jupiter est avec vous.

Cette Ode a concouru avec celle qui
 a remporté le Prix de l'Académie de
 Marseille,



ENFANT



*ENFANT remarquable par son
sçavoir.*

NOus avons parlé dans le second volume du Mercure de France, du mois de Juin dernier, d'un enfant appelé *Hernandez del Valle*, qui fait aujourd'hui l'admiration de beaucoup de gens de distinction.

Quand on trouve de petits Docteurs à l'âge de cinq ou six ans, il semble qu'on devroit y faire un peu plus d'attention qu'on n'en fait ordinairement. Il ne suffit pas d'admirer, il faudroit tâcher d'imiter. Combien y a-t-il de peres & de meres qui seroient ravis de voir dans leurs petits enfans les talens & les graces qui brillent dans le petit Hernandez!

D'où vient donc qu'il sort si peu de Sçavans du grand nombre de jeunes gens qui étudient? Il semble que le Public auroit quelque droit de se plaindre des Maîtres, ou des Méthodes qu'ils suivent. Serait-ce qu'on met les enfans trop tard aux études, & que l'on craint pour le corps d'un esprit trop tôt cultivé? Mais d'où peut venir le dégoût general des enfans mis trop tard aux études & la
passion

passion Litteraire de ceux qui ont commencé plutôt? L'on devroit, ce semble, examiner & comparer l'origine, l'usage, le goût, les progrès, le fruit & les hazards des études précoces & des études tardives.

On ne sçauroit disconvenir qu'il n'y ait bien des abus dans la plupart des Méthodes ordinaires, mais la connoissance du mal n'en fait pas toujours trouver le remede. Il se presente peu de ces génies du premier ordre, & quand un siecle a le bonheur d'en voir paroître quelqu'un, il n'en est pas toujours plus reconnoissant. La vie de M. Descartes & de plusieurs autres en rendent des témoignages dignes d'admiration & de reflexion.

Les préjugés légitimes contre la plupart des vieilles Méthodes n'obligent pas d'adopter toutes les nouvelles; il faut les examiner & en faire un bon choix, ou bien il faut les rejeter toutes sans les lire. L'Académie des Sciences, sans adopter les Systèmes des Sçavans, en examine & recueille avec soin les experiences. La prudence & l'utilité publique, permettent d'en faire autant à l'égard des Méthodes que l'on propose sur les études & l'éducation de la jeunesse. Pour ce qui est des Méthodes mystérieuses, dont quelques-uns font un secret, on doit en general

neral les regarder comme suspectes, parce que l'amour du bien public & de la verité exige plus de franchise & de générosité.

Ces reflexions nous ont paru importantes & nous souhaiterions fort que tous ceux qui ont formé des Eleves au-dessous de 6. ou 7. ans, d'une maniere surprenante, voulussent bien nous en faire part, afin que l'histoire des enfans celebres étant plus connue, elle donnât de l'émulation à la jeunesse, & réveillât dans les parens & dans les Maîtres, l'esprit d'invention & de sagacité nécessaire pour parvenir heureusement à quelque bonne, sûre & courte Méthode pour enseigner aux enfans à lire, à écrire & à s'occuper d'abord agréablement & utilement des Langues, des Arts & des Sciences.

A l'occasion du jeune Hernandez nous donnerons ensuite bien des particularitez remarquables sur plusieurs autres enfans celebres qui ont fait des progrès considerables dans les Lettres, dans un âge très-peu avancé. Nous prions donc très-instamment les Sçavans & les personnes interessées au bien public & à la réputation des jeunes gens de l'espece dont il s'agit ici, de vouloir nous faire part des progrès qu'ils ont fait, pour que nous puissions les celebrer, les citer pour exemple

ple, & encourager les enfans de leur âge qui ont d'heureuses dispositions. Revenons à notre jeune Hernandez.

Selon le Mémoire que Dona-Vittoria, sa mere, nous a donné, il est né à Madrid le 21. Octobre 1721. L'Abbé Duplessis, qui se trouve aujourd'hui à Paris sans occupation, après avoir été 7. ans à Rome, Secrétaire du Cardinal Albani, & le même nombre d'années à Madrid, en qualité de Bibliothecaire du Roy d'Espagne, d'où il s'est retiré à cause de ses infirmités, avec une gratification de S.M.C. s'est appliqué à cultiver l'esprit & les talens du jeune Hernandez del Valle; il a trouvé le secret de lui enseigner, sans aucune contention d'esprit, & même en jouant à divers jeux, les choses suivantes.

Il lit parfaitement le Grec, explique un recueil assez considerable de pensées Grecques, & environ 200. Vers de l'Iliade d'Homere; il forme les Caracteres Grecs.

Il lit en Latin & explique aussi un Recueil de pensées Latines & plusieurs Vers de l'Eneïde de Virgile.

Il lit & prononce parfaitement les Langues Italienne & Espagnole, & les parle assez pour expliquer ses pensées, & pour se faire entendre. Il explique, à Livre ouvert, les Auteurs en Prose de ces deux Langues,

D. II

Il lit & parle fort bien François, & se plaît beaucoup à la lecture des Livres écrits en cette Langue.

Il déclame avec beaucoup d'intelligence environ 600. Vers, qu'il entend fort bien, pris dans les meilleurs Auteurs des cinq Langues dont on vient de parler, & les copie assez exactement.

Il répond juste sur beaucoup de questions de Géographie, fait la première Règle d'Arithmétique, joue aux Echets, & chante avec quelque goût des Chansons Italiennes, Espagnoles & Françaises.

Il a déjà lû toute l'Histoire de la Bible, les Métamorphoses d'Ovide & l'Histoire Poétique; & il en a retenu quelques traits.

Selon la supputation de l'Instituteur qui lui a enseigné tout ce qu'il sçait, & que l'enfant n'appelle pas autrement que mon amy, il sçaura dans un an expliquer toute l'Iliade & l'Enéide, la Jérusalem délivrée du Tasse, avec les Constructions & les Analyses Grammaticales. A l'égard de l'Espagnol & du François, on est bien assuré qu'il en entendra tous les Auteurs avant ce terme.

Jamais le jeune Hernandez n'a eu les inclinations des enfans ordinaires, point de poupée, point de jeux enfantins. On

à si adroitement manié son esprit, qu'on n'a jamais été obligé de lui faire aucun mauvais traitement; aussi n'a-t-on presque jamais trouvé de résistance dans ce qu'on a voulu exiger de lui.

Quoiqu'il n'ait jamais porté de corps, il est très-bien fait dans sa petite taille de 34. pouces; il a le visage très-agréable avec un beau teint & des cheveux blonds; il a les manieres vives & fort aimables; & on peut dire qu'il joint aux graces de l'esprit les graces du corps. Il a été mis en culote avant l'âge de trois ans accomplis, lui faisant entendre qu'il n'étoit plus un enfant, & qu'il pourroit courir sans l'embaras d'une robbe, &c.

Hyver & Eté on l'a accoûtumé à être nuë tête la nuit, & souvent pendant le jour. On ne l'a jamais vû enrhumé. Il a eu deux fois la petite verole sans en être marqué. On ne l'a jamais éveillé, on a toujours attendu qu'il se soit éveillé de lui-même. Depuis l'âge de 4. ans il ne s'est couché qu'à l'heure que les hommes se couchent d'ordinaire; il ne s'est diverti, & n'a trouvé de passe temps agréable qu'avec de grandes personnes qu'il a soin de rechercher.

On ne l'a jamais grondé pour de fautes legeres, comme pour avoir cassé un verre ou quelque vase, s'être taché, avoir

D ij oublié

1736 MERCURE DE FRANCE

oublié de faire quelque chose, &c. Mais on lui a fait comprendre qu'il n'y auroit point de rémission pour une desobéissance, un mensonge ou une malice averée. Aussi n'a-t'on jamais trouvé dans cet aimable enfant aucun mouvement de desobéissance ni de résistance.

Il a toujours vécu avec une grande liberté & cordialité avec ses Supérieurs, ne le gênant point sur ce qu'il vouloit faire, & lui laissant dire tout ce qui pouvoit lui venir dans l'esprit.

Quand il fut présenté au Roy par le Cardinal de Fleury, accompagné de Mad^e Vittoria sa mere, il fit l'étonnement de toute la Cour, comme nous l'avons déjà dit. Il aime beaucoup à voir les Maisons Royales, les belles Promenades, les Spectacles; il est affable & hardi, & paroît sensible aux applaudissemens.

Plusieurs Sçavans l'ont interrogé, & en ont été également surpris & satisfaits. Mais plus ce contentement a été grand, plus on a eu de soupçon sur l'âge de l'enfant. Soupçon qui ne peut pas subsister avec le témoignage de Mad^e sa mere qui assure qu'il est arrivé à Paris au mois de Septembre 1722. étant au maillot. Au surplus cette tendre & soigneuse mere a trouvé bon que nous missions ici sa demeure, qui est *ruë S. Honoré, vis-à-vis l'As*

l'Assomption, attendant un *Parfumeur*, & nous sommes assurez qu'elle recevra très-poliment les Curieux qui voudront se convaincre par eux-mêmes des talens & de la science prématurée de son fils. Elle n'aura même nulle répugnance à le confier aux personnes de distinction qui voudront avoir la satisfaction de le voir chez eux, pourvû que ce soit depuis deux heures après midy jusqu'à cinq, qui est le temps de la récréation de l'Enfant. Et comme cette Dame ne demande pas mieux que de l'accoûtumer à parler en public, elle nous a dit qu'elle laisseroit une entiere liberté d'examiner son fils dans la plus grande severité, sur tous les articles contenus dans ce Memoire.

Mad^e Vittoria nous a encore dit que l'Instituteur qui a fait un si excellent Eleve, avoit une Méthode pour enseigner en trois mois de temps, à lire, à écrire & à compter, en jouant aux dez & aux cartes, pourvû que l'enfant qu'on veut instruire, puisse articuler, qu'il ait environ trois ans, & qu'il n'ait pas commencé avec la Méthode ordinaire. Il offre d'en faire l'experience sans intérêt.





LE PÂTRE ET LES MOUTONS.

Fable allégorique.

LA faim me vengera de mon lâche **Troupeau,**

Disoit un Pâtre de Nubie ,

Ma trop grande bonté causa sa perfidie ,

(Tel exemple n'est pas nouveau :)

Un Belier gros & gras avoit sa confiance ;

Plein de respect en apparence ,

Cet hypocrite alloit baissant les yeux ;

Mais dans le cœur insolent, orgueilleux ;

Il méditoit l'indépendance ,

Et chez la gent Mouton cherchoit des fac-
tieux.

Il en trouva ! sa fine Réthorique ,

Vuide de sens, toujours oblique ,

Sçut imposer à de jeunes Agneaux ,

Plus chancelants que de tendres Roseaux :

D'abord une humeur létargique ,

Glaça leur sang , mais d'un ton patétique ,

Notre brouïllon fier de ses grands travaux ,

Leur tint à peu près ce langage :

Trou-

Troupeau timide, unissez-vous à moi,
 Mon dessein, j'en jure ma foi,
 Est de vous tirer d'esclavage.
 Tout étant d'accord un beau jour,
 Il s'éclipsa dans la Forêt voisine,
 Non sans affecter du détour.

Le crédule Troupeau s'enhardit à son tour,
 Et d'un pas assuré vers le bois s'achemine ;
 Le Pâtre leur cria d'un ton rempli d'amour,
 Où courez-vous dans ces sombres re-
 traites ?

Vous ignorez ce que vous faites,
 Et vous regretterez cet utile séjour.
 L'Oracle s'accomplit ; une horrible famine,
 Ainsi que le Loup autrefois,
 Chassa les Moutons hors du bois :
 Moins d'orgueil, & plus de farine.

*MALADIE extraordinaire, soulagée
 par un nombre prodigieux de saignées.*

MR Thevenéau, Seigneur de Pal-
 mery, Docteur en Medecine, de-
 meurant à Saint Sauge, Ville du Niver-
 nois, traite une jeune femme, épouse du
 D iij sieur

1790 MERCURE DE FRANCE.

sieur Gignaut, Huissier, âgée de vingt-quatre ans : il l'a fait saigner trois mille neuf cens quatre fois depuis le 6. Septembre 1726. jusqu'au troisiéme Juin 1727. de maniere que jusqu'au quinziesme Juillet 1727. les saignées se montent à quatre mille cinq cens cinquante cinq.

Cecy est une espece nouvelle de maladie Spasmodisoporeuse. La malade vit toujours & est journellement saignée.

Cette femme est mariée depuis six ans. Elle a eu déjà trois enfans. Elle a des convulsions aux bras & à la tête, aussi-bien qu'aux muscles du bas-ventre, aux inter-côteaux & autres Parties superieures. Ces convulsions ne durent qu'un moment, & sont suivies d'un sommeil létargique, qui ne dure aussi qu'un moment ; après reviennent les convulsions, qui alternativement avec le sommeil, durent jusqu'à ce qu'on ouvre la veine.

✶ Dans l'accès spasmodisoporeux, la Malade est privée de l'usage de tous ses sens, tant internes qu'externes. La veine ouverte, cet accident se passe ; la Malade revient à elle ; une seule goutte de sang sortie de la veine suffit quelquefois, & il en faut toujours peu. On a employé tous les remedes imaginables, sans que rien ait pû réussir que la saignée.

M.

A O U T. 1727. 1791

M. Blondeau, résidant à Paris, & l'ami de M. Theveneau, a donné un Memoire bien détaillé de cette maladie à M. Andry, Docteur & Professeur Royal en Medecine à Paris, & un autre à M^{rs} de l'Académie des Sciences, par lesquels M. Theveneau, qui a soin de cette Malade, demande & implore le secours de leurs lumieres.

Le Medecin met cette maladie dans la classe des Epilepsies, mais d'une nature toute nouvelle. Il est toujours fort disposé à la faire saigner, à moins que la mort, dit-il, ne termine les saignées, ou que quelques personnes éclairées n'aient assez de bonté pour lui indiquer quelque remede.

Hors de l'accès la malade est assez bien; si on la laisse long-temps sans la saigner, elle se trouve fatiguée à proportion du temps qu'elle a resté dans cet état.

On instruira le Public des suites de cette maladie extraordinaire & nouvelle.



D. A

*****:*****:*****

A LA BELLE IRIS,
LE JOUR DE SA FESTE,
TRIOLETS.

Belle Iris, recevez ces fleurs,
De mes feux elles sont un gage,
Pour m'épargner mille douleurs,
Belle Iris, recevez ces fleurs :
Rien n'est égal à leurs couleurs,
Si ce n'est votre beau visage ;
Belle Iris, recevez ces fleurs,
De mes feux elles sont un gage.



Je ne veux pas en rester là ,
Vous méritez bien autre chose ,
Le Ciel , de beauté vous combla ,
Je ne veux pas en rester l' :
A vos doux charmes il mêla ,
De génie une bonne dose ;
Je ne veux pas en rester là ,
Vous méritez bien autre chose

Rien

A O U T. 1727. 1793

Rien n'est si charmant que vos yeux ,
Cupidon y forge ses fleches ,
Ils attendriroient tous les Dieux ;
Rien n'est si charmant que vos yeux :
Ils portent l'amour en tous lieux ,
Dans tous les cœurs ils font des brèches ,
Rien n'est si charmant que vos yeux ,
Cupidon y forge ses fleches.

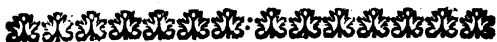


Si je sçavois faire des Vers ,
Comme *La Motte & la Visclède* ,
Je louërois vos attraits divers ,
Si je sçavois faire des Vers :
J'apprendrois à tout l'Univers ;
Le doux transport qui me possède ,
Si je sçavois faire des Vers ,
Comme *la Motte & la Visclède*.

Par M. l'Affichard. C. A. D. L. Q. S.



Dvj ME.



*MEMOIRE sur les Eaux Minerales
de Saint Sauveur le Vicomte, près
Valognes, en Basse-Normandie.*

ON découvrit il y a environ vingt-cinq ans une Source d'Eau Minérale à Saint Sauveur le Vicomte, près Valognes, dans la Basse-Normandie. Il s'y étoit d'abord formé comme une espèce de petit Ruisseau, où beaucoup de personnes accouroient pour boire. Mais comme les S^{rs} des Maires - Dauvert, le S^r Poirier de Taille-pied, Principaux Officiers du lieu, se trouverent fatiguez par l'accueil & la dépense qu'ils se crurent obligez de faire aux personnes de distinction qui venoient prendre ces Eaux, cela les engagea, dit-on, à les décrier, sous prétexte que des gens malicieux venoient de nuit y jeter des immondices, ce qui, à la verité, étoit quelquefois arrivé; & sans autre formalité, ils firent boucher la Fontaine, ce qui est resté en cet état pendant plusieurs années. Mais après leur mort on a fait déboucher cette Fontaine, & à present ces Eaux recommencent à avoir de la vogue; le monde y vient continuellement de toutes parts, & les malades

malades s'en trouvent fort bien.

On ne peut entrer dans le détail des proprietez de ces Eaux, & avec quel succès elles operent la guérison de certaines maladies. On n'a pû encore découvrir leur mineral dominant : on s'en rapportera volontiers à M^{rs} de la Faculté de Medecine de Paris, comme les plus éclairés & les plus en état d'en faire l'Analyse, & d'en décider.

Saint Sauveur le Vicomte est un petit Bourg très-ancien & tout ruiné par les guerres ; il est situé sur la Riviere d'Oïse, à trois lieues de Valognes, dans le territoire appelé communément *Plat-Pays*, proche le Cotentin. La Fontaine dont nous venons de parler, se trouve au haut de ce Bourg, sur le grand chemin, & dans la rue qu'on nommoit autrefois la *Mal-Ruë*, à present appelée la *Bonne-ruë*, à cause de ses Eaux Minerales si salutaires.

Les Curieux qui voudront avoir une plus parfaite connoissance sur ce sujet, pourront s'adresser à M. Fremont, Docteur en Medecine à Valognes.





REPONSE à la quatrième Explication
de l'Enigme du Prix.

Vous reprochez, Oedipe, avec tant d'agrément,

L'équivoque du Prix proposé par Mercure,

Que si ce Dieu vouloit en user galamment ,

Sans doute il payeroit vos Vers avec usure.

Mais pourquoi vous fier au patron des voleurs?

Ignorez-vous encor toutes les gasconnades ?

**Le Prix que vous promet le Dieu des Bâ-
teleurs.**

Fut-il payé jamais autrement qu'en gambades?

*EXPLICATION des trois Enigmes
de la seconde Partie du Mercure de Juin.*

N^Os jours comme un *Eclair* passent rapidement,

C'est une ombre qui fuit, un songe d'un moment ;

La même heure qui nous voit naître,

Nous voit aussitôt disparaître ;

Comme un voleur subtil, enlève en un instant,

Par une furtive industrie,

D'un

A O U T. 1717. 1797

D'un Spectateur oisif, & la Bourse & l'argent;

De même la Parque ennemie,

Viendra trancher subitement,

Le cours d'une inutile vie.

Alors ces aimables talens,

Qui te rendoient si rencherie;

Taille, beauté, *Blancheur*, tous tes vains
ornemens,

Iris, devant ton Dieu, feront pure folie.

Amour divin, candeur, parfait détachement,

Vous mériterez seuls la Celeste patrie.

On a dû expliquer les deux Enigmes
du mois dernier, par la *Mode* & le *Qua-*
drille.

PREMIERE ENIGME.

JE suis fille d'un pere élevé dans les Bois,
Mais je n'en naïs jamais qu'il n'ait perdu la vie;
Sous le long esclavage où je suis asservie,
Obéir seulement est tout ce que je dois.

1798 MERCURE DE FRANCE.

On dit que sans égard, sans distinguer per-
sonne ,

A tout venant je m'abandonne.

Si sur moi l'on porte la main ,

Je tends les bras , je fais ce qu'on m'ordonne ,

Sans penser à mauvais dessein.

Il est encore certain Mystere ,

Qu'Esculape m'oblige à taire ,

Et qui demande du secret ;

Aussi je ne dis rien de ce que l'on y fait ,

Parce que j'y suis necessaire.

Mais quel est mon bizarre sort !

Chez les Grands je suis belle & l'on me ché-
rit fort ,

Et quand je suis chez la canaille ,

On m'y réduit jusqu'à la paille.

SECONDE ENIGME.

JE suis un enfant de la mode ,

Incommode par fois & quelquefois commode.

Pour ravir à l'éclat du jour ,

Le desordre qui naît quelquefois de l'amour.

Je

A O U T. 1717. 1799

Je procure une forme unie,
Qui trompe adroitement le plus fin connois-
seur,

Et mon artifice pallie
Le naufrage de la pudeur.

NOUVELLES LITTERAIRES,
DES BEAUX ARTS, &c.

DESCRPTION DE LA CAROLINE,
du grand Fleuve de Mississipi, des
cinq grands Lacs navigables, &c. par
M. Cox, *A Londres, 1727. in 8.*

NOTIZIA de Libri rari nella Lingua
Italiana, *par M. Haym, à Londres, chez
Tonsson & Waltz, in 8. de 302. pages.*
L'Auteur divise en quatre Parties ce Ca-
talogue des Livres curieux, écrits en Lan-
gue Italienne; sçavoir, en Livres d'His-
toire, de Poësie, d'Eloquence & d'Arts.
Il y a joint le Livre de M. Fontanini sur
l'Eloquence Italienne.

NOUVEAU VOYAGE AUX GRAN-
DES INDES, avec une Instruction pour
le Commerce des Indes Orientales, &c.
la

1800 MERCURE DE FRANCE.

Description de plusieurs Isles , Villes & Rivières. L'Histoire des Plantes, des Animaux , &c. Par le sieur Luillier , augmentée d'un Traité des maladies particulieres aux Pays Orientaux & dans la route , & de leurs Remedes. Vol. in 8. *A Rotterdam , chez Jean Hofhout.*

ETAT DE LA FRANCE , dressé sur les Memoires des Intendans de chaque Province , par ordre de Louïs XIV. à la sollicitation du Duc de Bourgogne , avec des Memoires Historiques. *Par le Comte de Boulinvillier.* A Londres, 1727. 2. vol. in fol.

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE , Premier Ministre de Louïs XII. Pere du Peuple , avec un Parallele des Cardinaux celebres qui ont gouverné les Etats. Dédiée au Roy. Par M. L. L. L. G. *Imprimé à Rouen , & se vend à Paris , Quai des Augustins , chez Jacq. Langlois , 1727.* 1. vol. in 4. enrichi de figures , & 2. vol. in 12 .

TRAITE' DES PETITS TOURBIL-
LONS DE LA MATIERE SUBTILE ,
où l'on fait voir par les seuls effets du
Choc , que l'Univers est rempli d'une
matiere très-fluide , très-agitée , & com-
posée

A O U T. 1727. 1801

posée d'une infinité de Tourbillons , de Figures Spheriques , qui produisent tous les Ressorts de la Nature. Pour servir d'introduction à une nouvelle Physique , & d'éclaircissement à la *Piece* qui a remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1726. Par un Prêtre de l'Oratoire. *A Paris , rue S. Jacques , & Quay de Conty , chez Cl. Jombert & N. Pissot* 1727. in 4. de 56 pages.

EXPLICATION Litterale , Historique & Dogmatique , des Prieres & des Cérémonies de la Messe , suivant les anciens Auteurs , & les Monumens de toutes les Eglises du Monde Chrétien. Tomes 2. 3. & 4. in 8. contenant des Dissertations & des Notes sur les endroits difficiles , & sur l'origine des Rits. *Par le R. P. Pierre le Brun , Prêtre de l'Oratoire. A Paris , chez la veuve de Florentin de Lau'ne , rue S. Jacques , à l'Empereur , 1726.*

COUTUME DE BRETAGNE , & Usances particulieres de quelques Villes & Territoires de la même Province , avec des Observations très-sçavantes , quantité de Décisions & d'Arrêts , par lesquels on voit tous les changemens qui se sont faits au Palais depuis la Réformation de ladite Coutume : augmentée de
deux

1802 MERCURE DE FRANCE.

deux Tables, l'une des *Préférences*, & l'autre des *Prescriptions*. Par M. * * *. nouvelle Edition. A Nantes, & se vend à Paris, chez David, Quai des Augustins, 1727.

NOUVEAU TRAITE' D'ARCHITECTURE, contenant les cinq Ordres, suivant les quatre Auteurs les plus approuvez aujourd'hui. Sçavoir, Vignolle, Palladio, Philibert de Lorme & Scamozzi, sur le principe desquels sont composez differents sujets sur chacun de leurs ordres. *Par le Sieur P. Nativelle, Architecte, 2. vol. in fol.* Ouvrage enrichi de 125. Planches d'Architecture, dont on pourra voir les épreuves actuellement chez l'Auteur, rue Pavée, près la Comédie Italienne, vis-à-vis la rue Françoise, & chez le Libraire. On propose cet Ouvrage par souscription. On en trouvera le Projet à Paris, rue S. Jacques, chez Dupuis, 1727.

DEFFENSE DU LIVRE QUI A POUR TITRE : Bibliothèque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur. *Au Reverend Pere Dom * * *. Religieux de la même Congrégation, 1727.* brochure in 12. A Paris, chez Chaubert, Quai des Augustins, à la Renommée. Le prix est de 3. sols. On

On ne s'est point borné dans ce petit Ecrit à faire l'Apologie de Dom le Cerf. Pour le rendre plus utile au Public , on a crû devoir prévenir la Critique du Censeur auquel on répond. Comme la plupart des fautes qu'il a relevées ne sont que des fautes d'impression , que quelques-unes même ont leur source dans l'indocilité du Libraire Hollandois chargé de l'impression de l'Ouvrage de Dom le Cerf, on y justifie cet Auteur quand l'occasion s'en présente, en faisant part au Public des differents changemens qui ont été envoyez par Dom le Cerf à cet Imprimeur ; changemens qu'il a cependant négligé de faire quoiqu'ils fussent essentiels. On y a surtout rétabli avec soin toutes les dates de Morts , de Naissances , &c. qui se trouvent obmises dans l'Ouvrage imprimé , quoiqu'elles eussent été très-exactement marquées dans le Manuscrit de l'Auteur. Il seroit à souhaiter que tous les Auteurs dont les Ouvrages sont honorés d'une Critique, s'y prissent de la même maniere pour répondre à leurs Censeurs ; les querelles litteraires ne seroient plus personnelles , & le Public y gagneroit.

SUITE

*SUITE du Mémoire sur la Ville de
Damas, &c.*

JUSQU'à présent je n'ai parlé que des dehors qui sont à l'Orient de Damas ; ceux qui sont à l'Occident & à son midy , ne doivent pas être oubliés.

La Montagne de *Sajednaja* qui s'étend jusqu'à la Montagne de *Salhié* , est au Septentrion de cette Ville. Cette dernière Montagne a dans son vallon un Village , auquel elle a donné son nom de *Salhié*. Sur cette Montagne il y a une vaste Grotte , environnée de Rochers , qui sont autant de pierres de Jaspe. On dit que 40. Grecs Chrétiens s'y réfugierent autrefois , & y furent mis à mort , ayant été accusés d'avoir parlé contre Mahomet & sa Secte.

A 200. pas de cette Grotte , & sur la même Montagne, il y en a une autre plus élevée , dont les Chrétiens n'osent approcher. Les Turcs font à son sujet l'histoire que je vais rapporter. Ils disent que Mahomet considérant du haut de cette Montagne la Ville de Damas , elle lui parut si délicieuse , que pour cette seule raison il ne voulut pas y entrer , & que même pour s'en éloigner plus promptement , il fit un pas de Géant , qui le transporta dili-

diligemment à Mediné , où il finit ses jours.

Il est aisé de juger quelle croyance on doit donner à cette histoire ; mais quelque peu vrai-semblable qu'elle soit , il est certain que les Turcs conservent une grande vénération pour cette Montagne , honorée , disent-ils , autrefois de la présence de leur Prophete ; & qu'ils y viennent continuellement en Pélerinage.

Sur la cime de la Montagne de *Sajdana* on y a bâti un Pavillon en forme de Rotonde. Ce Pavillon a des ouvertures de ses quatre côtés , comme pour en découvrir les quatre parties du monde. La veüe en est enchantée. Un Seigneur Turc qui venoit presque tous les jours pour en jouir , a voulu y être enterré.

A l'Occident de cette Rotonde , on descend aisément dans une plaine qu'on nomme *le Champ de la Victoire* : ce nom lui fut donné du temps des Croisades.

A cette occasion , un Auteur Arabe nous fait l'histoire que je vais rapporter. Il dit que la division s'étant mise entre les Officiers qui assiegeoient Damas , un Capitaine plus sensé que les autres , entreprit de faire comprendre aux Chefs de l'Armée que leur division mettoit obstacle à la prise de la Ville. Pour les en convaincre , il ramassa plusieurs flèches ,
&

& en ayant fait un seul gros faisceau, il les serra toutes avec des cordes très étroitement ; il fit ensuite à la vue de l'Armée tous ses efforts pour rompre ce gros faisceau. Mais ayant fait voir que l'entreprise n'étoit pas possible, il délia les flèches, & alors les prenant les unes après les autres, il les mit aisément en pièces ; c'est ainsi, leur dit-il, que vos ennemis vous traiteront tant que vous serez divisés ; mais soyez unis ensemble, comme l'étoient les flèches dans mon faisceau, vous serez invincibles.

Ce discours joint à cet exemple, dit l'Auteur Arabe, réunit tous les esprits, & la Ville fut prise.

Cet événement, ajoute le même Auteur, fit nommer le lieu où cette action se passa, *le Champ de la Victoire*.

Je ne crois pas que cet Auteur Arabe, quoique favorable à l'armée Chrétienne, mérite plus de foi que tous nos Historiens, qui en parlant du Siège de Damas, non-seulement ne disent mot de cette Histoire, mais nous apprennent même qu'un Espion des ennemis fit si bien, qu'il persuada à nos Chefs de changer leur attaque ; ce qui causa la levée du Siège.

Le Sire de Joinville & le P. Maimbourg dans son Histoire des Croisades, confirment ce mauvais succès du Siège de Damas.

C'est

C'est du S^{re} de Joinville & d'autres Historiens avec lui, que nous apprenons que ce fut près de ce *Champ de la Victoire*, & sur le chemin de Damas, que le P. Yves, Dominicain, rencontra une femme portant dans une main un réchaud plein de feu, & dans l'autre un vase rempli d'eau, & que le P. Yves lui ayant demandé ce qu'elle prétendoit faire de ce feu & de cette eau; c'est, lui répondit-elle, pour bruler le Paradis, & éteindre les feux d'Enfer, afin que les hommes n'aiment & ne servent Dieu que par amour.

Le P. Yves fit rapport de cette réponse au S. Roy; & ce Monarque plein de Religion, admira la foi vive de cette femme, & s'en fit une édifiante leçon.

En parlant du *Champ de la Victoire*, il ne faut pas passer sous silence la Tour qui est située sur un gros Rocher. On l'appelle la *Tour de la Réconciliation*, parce que ce fut près de cette Tour, dit on, que les Chefs de l'armée Chrétienne, après leur réconciliation, vinrent camper pour attaquer la Ville.

Cette Tour est élevée dans la plus agréable situation qu'on puisse se figurer. On y a la vûe de six Rivières qui s'en approchent d'assez près. Ces Rivières paroissent avoir été creusées de main d'hom-

E me

me, à dessein d'arroser la Plaine de Damas, & d'en entretenir la fertilité. Cette Plaine est terminée par d'agréables Paysages; ce lieu s'appelle *le Raboué*; il est continuellement fréquenté par les Damasquins qui viennent jouir de ses agrémens.

La partie Orientale de Damas n'est pas si grande que la partie Occidentale. Celle-ci peut avoir 20. lieues de long & 6. ou 7. de large. Elle s'appelle *O vadi le a Jans*, c'est-à-dire la Plaine de Perse. Elle est environnée à son Septentrion de trois grandes Montagnes, dont la plus haute se nomme la Montagne du Cheik. Elle a dix lieues de longueur du Sud-Est au Nord-Est. Elle ne finit que vers Césarée de Philippe. Cette Ville si célèbre autrefois, n'est présentement qu'un Village. Elle n'a conservé de son ancienne noblesse que son Château qui commande sur quelques maisons à demi ruinées.

Près de Césarée & dans son Territoire il y a une élévation de terre qui a environ 8. ou 10. pieds de hauteur, & un quart de lieuë, de circuit. Cette élévation est ombragée de Chênes verts, de Sicomores, de Citronniers & d'Orangers. On croit par tradition, que ce fut sur cette élévation que le Sauveur du Monde interrogea ses Disciples, & leur demanda ce que le Peuple disoit de lui, & ce qu'eux mêmes

mêmes en disoient ; sur quoi S. Pierre prenant la parole , lui répondit : vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant.

C'est du pied de cette Elevation que sortent les deux Fontaines , *Sor & Dan*. Elles sont éloignées l'une de l'autre de 30. pas , & vont se joindre 50. pas plus loin pour former le celebre Fleuve du Jourdain. Ce Fleuve a la gloire d'avoir donné ses Eaux à S. Jean pour en baptiser le Messie. Les Chrétiens en font boire à leurs malades , & le Seigneur assez souvent accorde à leur foi une prompte guérison.

L'Ecriture nous apprend que ce fut par ordre de Josué que les Israélites enleverent du lit de ce Fleuve douze grosses pierres, qu'ils placèrent les unes sur les autres , pour servir de témoignage à la posterité, & lui apprendre que le Seigneur interrompit autrefois le cours des Eaux de ce Fleuve pour ouvrir un chemin sec à l'Arche d'Alliance & à l'armée qui la suivoit.

A propos de la Montagne de Cheik dont nous venons de parler, je rapporterai une histoire qui m'a été contée par différentes personnes qui assurent la sçavoir par tradition de pere en fils , & qui la tiennent pour certaine.

Il sortoit, m'a-t-on dit, autrefois du

E ij pied

pied de la Montagne du Cheik, une Riviere, que les Persans appellent *Abou-loûaise*. Cette Riviere avoit creusé son lit sous de gros Rochers & sous des terres depuis le pied de la Montagne du Cheik jusqu'en Perse, sans que qui que ce soit eût eu connoissance de cette Riviere jusqu'au temps qu'elle fut découverte par un événement très-singulier.

Un Berger conduisoit chaque jour son Troupeau sur le penchant de la Montagne du Cheik. Il étoit obligé d'avoir la précaution de porter toujours avec lui de l'eau pour boire, parce qu'il ne s'en trouvoit pas sur la Montagne ni dans ses environs. Etant un jour assis sur une des Roches, dont la Montagne étoit presque toute couverte, il s'aperçût que son chien, après s'être écarté de son Troupeau pendant quelque temps, revint à lui, sortant de dessous une de ces Roches & secouant l'eau qui dégoûtoit de tout son corps.

Surpris de cette nouveauté, il courut à l'endroit d'où il avoit vû sortir son chien; mais il n'y put voir autre chose qu'une suite de Roches qui se tenoient l'une à l'autre. Il revint le lendemain sur la même Montagne & au même endroit. Il n'y fut pas, plutôt arrivé que son chien courut vers les Roches d'où il

il l'avoit vû sortir la veille. Il le suivit & il observa que son chien se glissoit sous une grosse Roche ; ce qui fit qu'il le perdit de vûë.

Il attendit le retour de son chien : il revint-bientôt après, & aussi trempé d'eau que le jour précédent. Le chien courut à son Maître, lui faisant mille caresses, comme pour lui annoncer sa découverte & la joye qu'il en avoit.

Son Maître ne put douter qu'il n'y eût de l'eau cachée sous ces Roches ; mais pour la découvrir il falloit commencer par casser les grosses Roches sous lesquelles l'eau devoit se trouver.

Il revint le lendemain avec tous les instrumens qui lui étoient nécessaires pour son entreprise : le chien qui prit son chemin pour aller boire, monroit à son Maître les Roches qu'il avoit à casser.

Le Berger s'efforça, à grands coups de pioche, de se faire une premiere ouverture : sitôt qu'elle fut faite, il appercût une concavité sous laquelle il se glissa, ayant son chien pour guide.

A peine eut-il fait quelques pas, qu'il entendit un bruit semblable à celui d'une cascade d'eau. Ce bruit lui fit prendre courage. La difficulté étoit de pouvoir piocher, car il étoit contraint de se tenir le dos courbé pour marcher en avant.

E iij Malgré

1812 MERCURE DE FRANCE.

Malgré ces difficultez il continua sans se rebuter, de casser ce qui s'opposoit à son passage. Enfin il fit si bien qu'il vint à bout de gagner une seconde concavité, d'où il vit sortir de dessous des Roches, que la Nature avoit construit en voute, une abondance étonnante d'eau qui se précipitoit rapidement dans deux canaux differens.

Le Berger surpris & charmé de cette découverte, crut, sans qu'on sçache pour-quoi, qu'il feroit bien de boucher l'un des canaux; ce qu'il fit. Il eut ensuite la précaution de fermer toutes les avenues à ces deux canaux, dont il voulut apparemment se réserver à lui seul la connoissance.

Cela fait, il se retira bien content de la découverte d'un trésor caché. Il revenoit souvent sur la même Côte. Son Troupeau y trouvoit une herbe fine & odoriferante, dont il s'accommodoit très-bien, & le Berger n'y manquoit point d'eau.

Au bout d'une année ou environ, on vit arriver dans la Plaine de Damas, trois Seigneurs Persans. Ces Seigneurs s'informerient soigneusement dans tous les lieux de leur passage, du chemin qui les conduiroit à la source de la Riviere d'*Aboulouaire*. Ils sçavoient, disoient ils, par tradition dans leur Pays, que la source de cette Riviere

viere étoit dans la Plaine de Damas. Ils ajoûtoient que cette Riviere n'avoit jamais cessé de couler en Perse dans toutes les saisons; mais que depuis peu, & à leur grand étonnement, le lit de cette Riviere étoit à sec. Nous avons été envoyez, disoient-ils, en votre pays & dans cette Plaine, pour y découvrir la cause de cet accident: au reste, nous avons été chargés de récompenser liberalement ceux qui nous donneront les connoissances que nous demandons.

Le bruit de leur arrivée, le motif de leur voyage, la promesse de la récompense vinrent aux oreilles de notre Berger. Tout ce qu'il entendit dire à ce sujet, lui fit venir en pensée qu'il se pourroit bien faire que le Canal qu'il avoit bouché, fût celui même qui auroit supprimé les eaux qui alloient en Perse. Dans cette pensée il alla trouver les Envoyez Persans & leur dit, que la source de leur Riviere étoit dans la Plaine, comme ils le prétendoient, & qu'il se faisoit fort de la trouver.

Ces Envoyez furent charmez de l'esperance qu'il leur donnoit. Ils lui renouvelèrent de leur part les assurances de bien récompenser son travail.

Comme ceux-cy se dispoisoient à faire avec lui la recherche de la Riviere en

E iiij question

question, le Berger leur dit qu'il lui faisoit bien du temps pour en faire la découverte; mais qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner chez eux, & qu'il ne manqueroit pas de leur donner avis de tout ce qu'il auroit fait.

Cette réponse ne les contenta pas, ils persisterent à le vouloir suivre, & celui-ci persista à leur faire de nouvelles difficultés.

Enfin les Persans ennuyez de vivre si long-temps hors de leur pays, & ne trouvant personne qui leur fit une proposition pareille à celle que ce Berger leur faisoit, aimerent mieux convenir avec lui de la récompense qu'ils lui donneroient, que de prolonger plus long-temps leur séjour, dans l'espérance d'un événement qui n'étoit pas bien certain.

Cependant pour engager le Berger à faire la prompte recherche qu'il promettoit, ils lui firent une première gratification, & se disposèrent à se mettre en chemin pour la Perse.

Le Berger instruit de leur départ, & impatient autant qu'il l'étoit de jouir au plutôt de sa bonne fortune, alla détruire le batard'eau qu'il avoit élevé pour boucher l'un des Canaux. Sitôt qu'il fut ouvert, l'eau y coula avec autant d'abondance & de rapidité qu'auparavant.

Les

Les deux Canaux ayant été rétablis dans leur premier état, notre Berger visitoit de temps à autre l'un & l'autre Canal, pour voir si l'eau continuoit d'y couler. Comme tout y alloit à merveille, il attendoit avec impatience des nouvelles de nos Persans.

Ceux-cy ne firent pas une si grande diligence que les eaux qui avoient repris leur premier cours. Comme elles avançaient continuellement jour & nuit, elles prévirent aussi leur arrivée en Perse.

On ne peut expliquer la joye qu'ils eurent d'apprendre en arrivant, que la Riviere étoit dans son lit. On leur en faisoit de toutes parts des conjouïssances. Ils furent conduits comme en triomphe sur les bords de la Riviere *Abouloñaire*.

Comme chacun vouloit sçavoir d'eux ce qui avoit fait tarir leur Riviere, ils raconterent tout ce qui s'étoit passé, la connoissance qu'ils eurent du Berger, & la récompense qu'ils lui avoient promise. A leur retour ils lui tinrent parole, & lui firent toucher tout ce qu'ils lui avoient promis.

Plusieurs années se passerent sans que la Riviere *Abouloñaire* manquât d'eau; mais dans la suite des temps on s'appercut qu'elle décroissoit sensiblement. On fut bien plus étonné lorsqu'on vit qu'elle

E. v. ne

ne couloit plus. On s'imagina que les eaux reviendroient dans un changement de saison ; mais comme elles ne revinrent point, on prit la résolution de faire ce qu'on avoit fait autrefois en pareille occasion, qui fut d'envoyer dans la Plaine de Damas de nouveaux Députés, pour y découvrir la cause de ce second accident. On leur donna les instructions que l'on avoit eues des premiers Envoyez Persans.

Avec ces instructions, ceux-cy allerent en droiture au Village de la Plaine, où le Berger dont nous avons parlé, s'étoit trouvé.

A leur arrivée ils furent bien surpris d'apprendre que le Berger qu'ils cherchoient, étoit mort depuis quelque temps. Ils s'informerent s'il n'avoit point laissé des enfans qui pussent leur rendre un service pareil à celui qu'ils avoient reçu du pere.

Leur pere étant tombé malade, & n'esperant pas relever de sa maladié, appella son fils aîné. Il lui dit que devant que de mourir, il vouloit lui donner une marque particuliere de son amitié, en lui laissant un secret qui ne seroit que pour lui.

Alors il lui déclara la découverte qu'il avoit faite de la Riviere *Aboulouaire*, la situation, l'usage qu'il en avoit fait & toute sa bonne fortune, qui en avoit été la suite. Il

Il lui recommanda , au surplus , de garder le secret aussi inviolablement qu'il l'avoit lui-même gardé , pour n'en pas perdre les avantages.

Quelque temps après cette déclaration, le pere mourut. Son fils impatient d'aller reconnoître lui-même tout ce que son pere lui avoit dit , alla chercher la Riviere cachée sous les Roches. Il trouva toutes choses comme son pere les lui avoit dites.

Pour jouir au plutôt du bonheur dont son pere l'avoit flatté , il releva le batar-d'eau qui avoit été détruit , & reboucha entierement l'un des deux Canaux.

Il ne douta pas que ce qu'il venoit de faire ne mît bientôt à sec la Riviere qui alloit en Perse , & il se flata en même temps qu'un second voyage des Persans dans la Plaine , lui vaudroit un bon droit d'aubaine. La chose arriva comme il l'avoit prévuë. De nouveaux Envoyez de Perse s'adresserent aux enfans du feu Berger. L'aîné se presenta à eux.

Ayant sçu ce qu'ils souhaitoient , il leur promit de faire tous les efforts pour executer ce qui avoit été fait par son pere. Ceux-ci de leur part lui promirent une pareille & même plus grande récompense.

La convention faite , les Envoyez de-
E v j man-

manderent à être conduits à la Riviere Aboulouaire, dont son pere avoit eu connoissance. Le fils voulant garder le secret qui lui avoit été si particulièrement recommandé, leur fit toutes sortes de difficultez; mais les Persans persistant dans leur demande, & celui-ci se deffendant de son mieux, ceux-là firent si bien que le jeune Berger se laissa gagner à la vûe de l'argent qu'ils lui mirent dans la main pour commencer, disoient-ils, la récompense qu'ils lui avoient promise.

Il ne lui en fallut pas davantage pour Pengager à les conduire au lieu où ils souhaitoient si ardemment d'aller. Ils y virent avec joye l'eau qui sortoit de dessous des Rochers, comme un torrent; mais ils furent bien surpris d'appercevoir deux assez grands Canaux, dont l'un recevoit toute l'eau, parce que l'autre étoit totalement bouché. Ils le firent ouvrir en leur presence. Le Canal ne fut pas plutôt ouvert, que l'eau y entra précipitamment, & il en fut en un instant rempli.

Les Persans reconnurent aisément la fraude & l'intention avec laquelle elle avoit été faite. Ils ne douterent pas un moment que ce Canal bouché ne fût l'unique cause du dessechement de leur Riviere.

Il n'étoit plus question alors que de s'as-
surer

surer que ce Canal ne seroit jamais rebouché. Ils ne se contenterent pas d'en avoir la parole du jeune Berger ; mais ils eurent grand soin de publier dans toute la Plaine de Damas la découverte qu'ils venoient de faire de leur Riviere ; afin qu'il n'y eut qui que ce soit qui ne la connût, & que personne ne se hasardât à l'avenir de fermer ces Canaux.

Telle est cette histoire qu'on raconte ici comme très-certaine ; mais dont je ne prétens point deffendre la verité. Ce qui est vrai, c'est que cette histoire a donné lieu icy d'appeller la partie Occidentale de Damas, la Plaine de Perse.

Pour ce qui est de la Riviere Abouloïiaire, des Voyageurs intelligens & curieux & autres gens de ce Pays cy, ont recherché avec exactitude, quelle pouvoit être son origine.

Après bien des recherches, ils ont crû que cette Riviere étoit une décharge du grand Etang qui est dans la Plaine, que l'on nomme *Goulha*, & que les eaux qui coulent dans le Canal qui passe en Perse, vont s'engouffrer dans le sein Persique, & du sein Persique dans l'Océan. Que pour ce qui est des eaux qui remplissent l'autre Canal, elles vont tomber dans le Fleuve du *Chien*, & du Fleuve du *Chien* dans la Mer Méditerranée. Si cela est ainsi, com-
me

me nos Curieux l'ont imaginé, le Prophète a eu raison de s'écrier, *que Dieu est admirable dans la distribution des eaux qui arrosent les terres !*

Avant que de quitter la plaine de Damas, je ne dois pas omettre qu'en descendant la Montagne du Cheik, on trouve sur son chemin, près du Village de *Beitina*, un tombeau d'environ trente pieds de longueur. Plusieurs croient que c'est le tombeau de Nemrod. Il est construit à la maniere des anciens tombeaux du Pays. J'ai vû dans la plaine de Baalbek les tombeaux de Seth & de Noé, qui sont pareillement construits.

Je n'assurerais point ce qu'on dit ici du tombeau de Nemrod, parce que je n'en ai point été témoin. L'on prétend qu'en punition de l'ambition insensée de ce malheureux Prince, qui voulut se faire adorer comme un Dieu, la rosée du Ciel ne tombe jamais sur son tombeau, quoique les terres d'alentour en soient couvertes.

On en dit autant du tombeau de Nestorius, pour punir l'impie temerité de cet Heresiarque, qui voulut enlever à la très sainte Vierge l'honneur d'être Mere de Dieu.

J'ai fait jusqu'ici le récit de ce qui m'a paru de plus curieux à Damas & dans
ses

ses environs. J'y dois ajouter ce que j'ai vû avec respect de l'endroit où le Sauveur opera la conversion de l'Apôtre des Gentils.

L'ancien chemin de Jerusalem à Damas est entre deux Montagnes, toutes deux rondes par le pied, & terminées en pointe. L'une n'est éloignée de l'autre que d'environ cent pieds. Celle qui est la plus proche du grand chemin s'appelle *Kaukack*, c'est-à-dire, *lumiere celeste*, ou *astre lumineux*. Ce nom lui a été donné en mémoire de l'éclatante lumiere dont saint Paul fut environné. L'autre Montagne, qui est plus parfaitement ronde dans sa circonference, est nommée *Medaoniar el Kaukak*, c'est-à-dire, *cercle de lumiere*. Vers le milieu de cette Montagne, il y a un vieux Monastere à demi détruit, qui n'a conservé d'entier qu'une Grotte, dans laquelle à peine un homme peut-il se tenir debout.

Ce fut entre ces deux Montagnes que l'Homme prédestiné de Dieu pour porter son nom aux Nations Etrangères, fut tout d'un coup environné d'une clarté qui venoit du Ciel, & où tombant par terre, il ouït une voix qui lui dit : *Saül, Saül, pourquoi me persecutez - vous ?*

Paul effrayé de ce reproche, & revenu à

à lui de sa frayeur, se retira dans cette Grotte dont nous venons de parler, & n'en sortit que pour aller à Damas, & pour obéir à la voix qui lui avoit déclaré ce qu'il devoit faire.

La Tradition du Pays est, que l'Apôtre étant sorti de cette Ville quelque temps après, vint se réfugier dans la même Grotte, pour se dérober à la fureur des Juifs.

Plusieurs de nos Missionnaires ont eu le bonheur d'entrer dans cette Grotte, & ont connu par expérience qu'on ne peut y entrer sans y être pénétré d'un tendre sentiment de devotion.

L'Apôtre pour aller à Damas, passa par les Villages *Dadaïdé*, de *Jahhnaïa* & de *Cherafre*. Ces Villages sont habitez présentement par les Turcs, qui cultivent la plaine, & qui la rendent fertile en coton, en muriers, en bled, en orge, & en toutes sortes de légumes. La plaine est terminée par deux grandes Montagnes, dont l'une s'appelle *Chafumeharie*, & l'autre plus haute se nomme *Manna*. Au delà de la Montagne, & au Sud-Ouest de Damas, commence la Plaine de *Hauran*. Cette Plaine est le Pays d'Abraham. Les Villes qui y étoient anciennement situées sont présentement ruinées, mais la fertilité en est si grande, qu'on

qu'on l'appelle aujourd'hui le grenier de la Turquie.

En effet, on voit arriver presque chaque jour de toutes les Provinces de l'Empire, des Caravanes qui enlèvent continuellement des bleds. La farine en est excellente : on en fait des pains qui ont plus de deux pieds de longueur, & de demi pied d'épaisseur. Il se conserve un an sans se corrompre. Lorsqu'il est sec, on le trempe dans l'eau, & on le trouve aussi bon que s'il venoit d'être fait. Les riches & les pauvres le préfèrent à tout autre pain.

En finissant tout ce que j'avois à dire de la Ville de Damas & de ses environs, je ne puis mieux faire leur éloge qu'en rapportant ce que les Prophetes en ont écrit. Ils appellent la Ville *une Maison de plaisance*, & ses environs *des lieux de délices*.

PENSE'ES HAZARDE'ES sur les Etudes, la Grammaire, la Rhetorique & la Poétique. *Par G. L. Lesage.* A Geneve, chez François Jaquier, 1727. Brochure in 12. de 83. pages, sans l'Epître & la Préface.

Le titre modeste de cet Ouvrage est justifié dès les premières pages. L'Auteur le dédie aux Seigneurs, Gentilhommes, &

& autres Personnes de la Nation Britannique, qu'il a eu l'honneur d'enseigner à Geneve depuis son retour d'Angleterre, au nombre de plus de 50. qui y sont tous nommez. L'Epître, dattée de Geneve du 9. Juillet 1727. n'est pas proportionnée à cette Liste, elle est beaucoup plus courte; mais toute courte qu'elle est, M. Lesage ne la finit point sans dire un mot des abus qui regnent dans la méthode des Etudes. Ses plaintes ameres, & ses observations sur ce sujet sont répandues dans tout l'Ouvrage: c'en est l'objet & l'esprit.

On apprend dans la Préface, que cet Ouvrage avoit déjà paru il y a deux ans mal imprimé, sans date, & sans nom d'Auteur & d'Imprimeur. *Bien des gens soupçonnerent, poursuit-on, que c'étoit une Piece hazardée qui contenoit des choses hardies. Dans cette prévention, ils crurent bientôt y voir des choses dangereuses, & qui méritoient reprehension, &c. Mais il y a des gens qui croient que tout ce qui peut leur être appliqué s'adresse à eux. Que s'il y a des Lecteurs assez malins pour vouloir rapporter à des Particuliers les choses generales que je dis, qu'on s'en prenne à eux, & non à moi: après tout, il importe à tant d'honnêtes gens de connoître les abus qui regnent dans la méthode*

thode des Etudes , qu'il ne seroit pas juste de dissimuler ces abus , pour menager la délicatesse de quelque Particulier , &c.

Il s'est introduit depuis quelque temps un abus dans le langage , qui contribué beaucoup à faire juger à l'avanture du mérite des Ouvrages. L'on applique le terme de goût aux choses qui sont uniquement du ressort de la raison. On dira que l'on a du goût pour un certain Livre , dans le même sens qu'on dit , que l'on a du goût pour une certaine étoffe à fleurs. Ce qui est la même faute que si l'on vouloit juger des sons par les yeux , & des couleurs par les oreilles. Je me propose dans ce petit Ouvrage , de donner à ceux qui aiment la lecture , & ne font pas profession d'étude , des regles fixes & certaines , tirées de la raison , pour juger des Ouvrages d'esprit.

Le premier Article de ces Pensées hazardées sur les Etudes , commencent ainsi : » Si l'invention de la poudre à canon » a entièrement changé la méthode de » faire la guerre , on peut dire que l'in- » vention de l'Imprimerie devroit avoir » entièrement changé la méthode des » Etudes ; & que si la chose n'est pas en- » core exécutée , cela vient de ce que la » plupart des fameuses Ecoles ont été » érigées avant l'invention de l'Imprime- » rie , &c.

» Lors-

» Lorsque les Livres étoient rares , il
 » falloit qu'il y eut des fondations publi-
 » ques , où les Ecoliers pussent entendre
 » les Docteurs , & faire des Extraits de
 » leurs Leçons. Mais à présent , il suffit
 » que les Princes favorisent l'Imprime-
 » rie , & le commerce des Livres & du
 » Papier , afin que l'on puisse aisément
 » y trouver les matieres aussi - bien trai-
 » tées & digerées qu'elles le puissent être
 » dans les Auditories. Aussi remarque-
 » t-on que depuis que les Livres sont
 » communs , les Universitez sont tous les
 » jours moins fréquentées.

» Depuis l'invention de l'Imprimerie ,
 » la facilité d'avoir des Livres , & la lec-
 » ture des Traductions , des Journaux &
 » des Dictionnaires ayant augmenté pres-
 » que à l'infini , le nombre des demi-
 » Sçavans a aussi augmenté à proportion
 » celui des veritables Sçavans , & l'on
 » n'eut jamais moins de raison de déclai-
 » mer contre le sçavoir superficiel.

» L'exemple des habiles gens qui se
 » forment tous les jours dans les Villes
 » Capitales , sans le secours des Ecoles
 » publiques , nous fait voir qu'il suffit ,
 » pour faire fleurir les Sciences & les
 » Arts , que les Livres soient communs , &
 » que ceux qui font les mêmes Etudes
 » puissent aisément commercer , & former
 » entre

» entre eux de petites assemblées.

» Que dans une bonne Ville, on se
 » contente de choisir l'Ecolier le plus
 » inepte pour avoir soin de faire souvent
 » assembler ceux de son âge & de sa pro-
 » fession, pour opiner tour à tour sur
 » une Question concernant leurs Etudes,
 » & critiquer les compositions d'un cha-
 » cun ; & que cet Ecolier ait soin d'en
 » instruire de temps en temps le Public,
 » afin que la diligence d'un chacun soit
 » connue ; il sortira de cet établissement
 » autant de bons Sujets, qu'il en sort des
 » Universitez les mieux rentées.

On voit que l'Auteur ne perd pas de
 vûë le titre de son Livre. Le Lecteur
 trouvera sans doute ces pensées bien ha-
 zardées ; mais poursuivons, nous en
 trouverons qui ne le sont peut-être pas
 moins.

» Puisque lorsque l'on confere les De-
 » grez, dit l'Auteur, on ne considère
 » que rarement le mérite personnel, mais
 » seulement la date & le séjour que les
 » Aspirans ont fait à l'Université, sui-
 » vant les Statuts de chaque lieu ; si on
 » abrogeoit ces Statuts, on verroit bien-
 » tôt deserter la meilleure partie des Uni-
 » versitez.

» Les Professeurs protegent ordinaire-
 » ment ceux qui sont diligens & dociles,
 » &

» & se défient de ceux qui pēsent hardi-
 » ment , quoique plus propres à perfec-
 » tionner les Sciences. La plûpart des
 » Grands Hommes qui se sont distinguez
 » par leurs découvertes dans les Scien-
 » ces , ont été persecutez par les Univer-
 » sitez. Pour ne rien dire de l'ambition
 » & de la jalousie de quelques Universi-
 » tez , lesquelles , pour être seules dépo-
 » sitaires des Sciences , empêchent aux
 » Graduez de les enseigner hors des Uni-
 » versitez.

» Les Professeurs s'imaginent souvent
 » qu'il y va de leur honneur ou de leur
 » repos de suivre constamment le systēme
 » qu'ils ont une fois adopté , & les pen-
 » sions pour enseigner publiquement , ne
 » se donnent qu'aux conditions expres-
 » ses & tacites que l'on s'attachera à de
 » certains systēmes , & qu'on les fera re-
 » cevoir : ce qui est contraire à la liberté
 » des Etudes.

Les Articles 16. 20. 21. 26. 29. 36.
 & 37. nous ont paru pleins de pensées si
 hazardées, que nous ne jugeons pas à pro-
 pos de les rapporter.

» La méthode de traiter les Sciences
 » par Aphorismes, dispense de la sujettion
 » de chercher des transitions naturelles ,
 » qui fait souvent dire des choses inuti-
 » les , rend plus supportables les fautes
 » d'o-

» d'omission & les hors-d'œuvre : elle
 » plaît davantage aux gens d'esprit, auf-
 » quels il convient principalement d'étu-
 » dier , & être conformes à la plus an-
 » cienne maniere de traiter les Sciences ,
 » lorsque la Dialectique n'avoit pas en-
 » core appris à traiter les matieres par
 » Chapitres , & à déduire des conséquen-
 » ces.

» Si à l'exemple des Orientaux, cha-
 » cun étoit obligé d'apprendre un Mé-
 » tier , & chaque femme à nourrir ses
 » propres enfans , le jeu causeroit moins
 » de desordre , & l'on verroit moins de
 » ces esprits bornez , lesquels n'ayant pas
 » appris à s'occuper , & ne sçachant pas
 » reflechir & user du repos , se mêlent de
 » ce qu'ils n'entendent point , & par
 » leur grand nombre & leur crédit, font
 » souvent prévaloir le mauvais parti.

» Si chacun étoit obligé d'apprendre un
 » Métier , on verroit souvent des gens
 » riches travailler à l'Histoire des Arts &
 » Métiers , qui est le genre de Livres dont
 » on a le plus de besoin.

» Les connoissances les plus utiles pour
 » ceux à qui l'on veut donner quelque
 » éducation , sans avoir en vûë une pro-
 » fession particuliere , après la Religion ,
 » la lecture & l'écriture , doivent être
 » quelques principes de Grammaire , de
 » Rhe-

» Rhétorique & de Poétique , pour écrire , parler correctement , & bien juger
 » des Ouvrages d'esprit. La connoissance
 » des principales maximes , ou regle du
 » Droit : l'Histoire , qui comprend la
 » Morale & la Politique : la Géographie ,
 » l'Arithmétique & le Dessin , qui procurent une connoissance generale des
 » Arts Mécaniques.

» Comme les plus grands génies se pré-
 » viennent aisément , & font les plus
 » grandes fautes , ils sont moins propres
 » pour gouverner les Etats que les génies
 » médiocres , qui sont plus moderez &
 » plus uniformes dans leur conduite.
 » Pour réussir dans les Sciences , il faut y
 » appliquer les génies les plus pénétrants ,
 » & entr'autres ceux qui ont quelque
 » penchant à la mélancolie.

» Au renouvellement de la Philosophie , les grands secours que Galilée ,
 » Kepler , Descartes & autres avoient
 » tiré de la Géométrie pour perfection-
 » ner la Physique , firent croire à bien
 » des gens que l'étude de la Géométrie
 » rendoit l'esprit juste & capable de bien
 » raisonner sur tout ; mais les travers
 » dans lesquels on a vû donner quelques
 » Mathématiciens sur des matieres qui
 » n'avoient pas la quantité pour objet ,
 » ont bien fait voir le contraire. Il n'y a
 » pas

» pas de gens plus distraits, & moins capables de s'appliquer aux affaires de la vie civile, que les Poètes & les Géomètres.

» Depuis le rétablissement de la Philosophie & des Mathématiques, rien n'est plus beau que ce que l'on a dit sur l'importance de l'Analyse. Il seroit pourtant à souhaiter, que pour bien faire sentir l'excellence de cette méthode, on eut fait voir que la plupart des Instrumens & des Machines utiles aux Arts sont une production de cette méthode, & n'ont pas été premièrement inventez par les Ouvriers, & ensuite démontrez par les Géomètres.

» Il est surprenant que les inventions les plus utiles, comme sont la Bouffole, l'Imprimerie, la Poudre à Canon, la Chymie, l'Horlogerie, les Moulins à Eau & à Vent, la Terre Vernie, la Peinture à Huile, le Papier, les Cloches, l'Art de noter la Musique, & de chanter à plusieurs parties, & autres, ayent été trouvées dans les temps où les Sciences, comme la Physique, la Mathématique, l'Eloquence, la Poésie & les Belles-Lettres étoient presque inconnues.

» La méthode qui s'observe par tout, de faire apprendre par cœur & de faire

F

» copier

» copier , est incommode pour les Maî-
 » tres , & souvent de peu d'usage aux
 » Disciples.

» Puisque l'on ne se propose dans l'é-
 » tude des Langues mortes que d'enten-
 » dre les Livres qui sont écrits dans ces
 » Langues , à quoi bon fatiguer ceux
 » qu'on y applique par l'étude des ac-
 » cens , de la prononciation des Lettres ,
 » & de la quantité des syllabes ?

» Dans les établissemens publics pour
 » enseigner la jeunesse , on a presque par
 » tout introduit l'usage d'occuper beau-
 » coup les jeunes gens pendant certains
 » jours , & de les laisser tout-à-fait oisifs
 » pendant plusieurs autres ; ce qui retarde
 » beaucoup plus leurs études , que s'ils
 » observoient scrupuleusement la maxime
 » de ne laisser passer aucun jour sans faire
 » quelque chose.

Le mérite, la singularité à quelques égards
 & sur-tout l'extrême nouveauté & la ra-
 reté de cet Ouvrage en France , nous en-
 gagent à en donner un Extrait un peu
 étendu.

Après les Pensées hazardées sur les
 Etudes , contenant 35. pages , suivent les
 Pensées détachées sur la Grammaire , qui
 en contiennent 17. Prenons quelques-
 unes de ces Pensées pour mettre le Lec-
 teur en état d'en juger.

» La

» La Grammaire, dit M. Lefage, est un
 » amas de réflexions, faites pour enseigner
 » & pour apprendre une Langue, ou l'Art
 » de réduire à certaines regles le langage
 » des hommes.

» Une Langue est la maniere dont une
 » certaine quantité d'hommes sont con-
 » venus insensiblement d'exprimer leurs
 » pensées par la parole.

» Une chose a beaucoup nui à perfec-
 » tionner la Grammaire, je veux dire l'ap-
 » plication de ce qui est propre à une
 » Langue, à une autre dont le génie est
 » tout-à-fait différent, au lieu de travail-
 » ler comme si la Langue dont il s'agit,
 » fut la seule qui fût au monde.

» Toutes les parties du langage peuvent
 » se rapporter au nom qui sert à exprimer
 » le sujet dont on parle ; au verbe qui
 » sert à exprimer ce qu'on affirme, - aux
 » Modificatifs qui expriment les diverses
 » circonstances du nom & du verbe.

» La Syntaxe est la maniere de joindre
 » chaque mot d'une Langue l'un avec
 » l'autre, par rapport aux diverses termi-
 » naisons que prescrit la Grammaire.

» Il n'y a qu'une idée nette des choses
 » qu'on veut traiter, & une connoissance
 » parfaite de la force des termes de la Lan-
 » gue dont on se sert, qui puisse procurer
 » cette justesse, qui fait tout le mérite du
 » style.

F ij » Pour

1834 MERCURE DE FRANCE.

» Pour parler juste , il ne faut pas moins
 » travailler à former son jugement , qu'à
 » apprendre sa Langue ; la plupart des
 » expressions impropres viennent autant
 » d'un mauvais jugement que de l'igno-
 » rance du langage.

» Il y a des gens qui parlent mieux qu'ils
 » n'écrivent : ce qui peut venir de ce que
 » le cercle de gens qui les écoutent , ré-
 » veille tout à la fois leur vanité & leur
 » imagination , lesquelles languissent dans
 » le silence du Cabinet.

» Quelquefois une prompte mémoire
 » accompagnée d'une belle voix & de
 » quelques autres agrémens de la person-
 » ne , procurent un si bon accueil dans
 » les compagnies , que l'on se fait illusion
 » sur ses talens ; d'où il arrive que sans
 » prendre beaucoup de peine à être mé-
 » thodique & regulier sur le papier , l'on
 » se flate qu'en écrivant les choses com-
 » me elles se présentent à l'esprit , elle se-
 » ront aussi bien goûtées qu'en conversa-
 » tion.

Dans les 15. pages suivantes, l'Auteur
 parle de la Rhétorique, & commence ainsi.
 » Le don de la parole & la prudence se
 » rencontrent si rarement dans le même
 » sujet , que les beaux parleurs font plus
 » de mal que de bien dans les Conseils ;
 » non-seulement en retardant les délibé-
 » rations

» rations, mais aussi en faisant suivre un
 » mauvais avis, &c.

» Si les hommes vivoient seuls, il
 » leur suffiroit, par le moyen de la
 » Logique, de sçavoir ne se pas trom-
 » per dans leurs raisonnemens sur les
 » choses qui pourroient leur être utiles ou
 » nuisibles; mais étant obligez de vivre
 » en société, pour reveiller l'attention des
 » autres hommes & les engager à les ser-
 » vir, ils ont besoin de faire envilager les
 » choses sous divers côtez, d'animer leurs
 » discours par des figures, & donner un
 » certain ordre à leurs pensées; c'est-à-di-
 » re, d'employer la Rhétorique qui est
 » l'Art de persuader.

» L'Eloquence ne consiste pas seulement
 » à démontrer une vérité par des argu-
 » mens convaincans, mais aussi à la rendre
 » aimable par une peinture ornée de tout
 » ce que peuvent fournir les figures & les
 » agrémens du langage, de la voix, du
 » geste & de toute la personne.

» Les exemples peuvent avoir beau-
 » coup de force pour persuader, pourvû
 » qu'ils soient pris de la conduite des gens
 » dont les talens & les occupations soient
 » à la portée du plus grand nombre de
 » ceux à qui l'on parle.

» Les Apologues persuadent d'autant
 » mieux, que celui à qui ils sont adressez

F iij » ne

1836 MERCURE DE FRANCE.

» ne se défie pas de ce qu'on lui dit, &
» attribué plutôt la connoissance qu'il en
» retire à sa pénétration, qu'à l'adresse de
» celui qui propose l'Apologue.

» La Parabole differe de l'Apologue,
» en ce que, quoique tous deux faits pour
» instruire, la fiction de l'Apologue est
» impossible, faisant souvent parler les bêtises & les choses inanimées; au lieu que
» la fiction de la Parabole n'a rien que de
» vrai-semblable.

» La Fable doit être courte & renfermer une vérité morale, unique, intéressante, cachée par l'Allegorie, ou exprimée seulement à la fin; pour donner
» lieu à exercer la pénétration du Lecteur.

» L'image sous laquelle la Fable cache une vérité, doit être naturelle & conforme à l'idée qu'on a des choses: elle
» doit être juste, applicable à cette seule
» vérité; claire & la présenter distinctement, & dont tous les traits se doivent
» réunir à cette seule vérité.

» Les règles préviennent les deffauts, mais elles ne font pas la beauté. Il en est des préceptes de Rhétorique comme
» de ceux de la Peinture, lesquels peuvent
» bien apprendre à juger d'un Tableau, mais qui ne forment pas un Peintre. Les
» Livres de Rhétorique ne peuvent tout
» au plus qu'enseigner à juger d'une Piece
» d'El. quence.

» L'é-

» L'étude des figures de Rhétorique,
 » bien loin de contribuer à rendre elo-
 » quent, ne fait que refroidir le feu de l'i-
 » magination. Il est pourtant utile que les
 » gens de Lettres qui raisonnent sur le
 » style des Auteurs, sçachent les noms
 » que l'on a donné à ces figures.

» Les figures ne doivent pas être un
 » effet de l'étude, mais de la chaleur
 » dont on est animé pour la deffense de
 » la verité.

» Rarement échappe-t-il une expression
 » brillante à un homme qui parle sérieux-
 » sement & naturellement ; ainsi toute
 » pensée ou expression fine & délicate,
 » qui n'est pas fondée sur quelque maniere
 » ordinaire de sentir ou de s'exprimer, est
 » un raffinement & une vaine subtilité.

» Le style de la fable doit être familier ;
 » ce qui est d'autant plus difficile, que le
 » pas est glissant du familier au bas, & qu'il
 » n'y a gueres qu'une maniere unique de
 » s'exprimer familièrement, pendant que
 » le style grave est susceptible de plusieurs
 » tours.

» Le Dialogue dans lequel il faut qu'un
 » Auteur conserve dans la solitude du Ca-
 » binet, le feu & le tour aisé & naturel
 » qui fait tout l'agrément de la conversa-
 » tion, est ce qu'il y a de plus difficile en
 » matiere de composition & de style.

F iij » Lors

183; 8 MERCURE DE FRANCE.

» Lorsque dans un Dialogue l'on intro-
» duit deux personnes qui soutiennent
» deux sentimens opposez, il n'est pas
» necessaire que celui qui deffend l'erreur,
» se rende toujourns aux raisons de l'autre.
» Il est plus naturel que chacun demeure
» dans son sentiment, & que le Lecteur
» juge qui a raison.

Reste à dire quelque chose de la Poë-
tique, dont l'Article remplit les 15. der-
nieres pages de ce petit Livre.

» L'imagination qui est une faculté
» moyenne entre la simple perception des
» objets exterieurs par les sens & l'enten-
» dement pur, ayant beaucoup plus de
» force que l'évidence pour émouvoir les
» passions, & pour nous faire poursuivre
» avec ardeur ce qui nous est utile, &
» fuir ce qui nous est nuisible: tout ce qui
» entre dans notre esprit par la voye de
» l'imagination, y doit faire une impres-
» sion beaucoup plus vive que le simple
» raisonnement; & les veritez de-Morale
» revêtues de la mesure & des Métaphores
» de la Poësie, doivent beaucoup plus ex-
» citer l'attention que les Sentences des
» Philosophes, dénuées de ces ornemens.

» La difficulté que l'on sent qu'il y a
» de bien s'exprimer par mesure & par
» rime, fait que l'on est agréablement sur-
» pris lorsqu'on voit quelque chose de
» bien.

» bien dit d'une maniere difficile.

» La Poësie git dans un arrangement
» mesuré de paroles, qui admet des fic-
» tions & des figures plus hardies que
» celles de l'Eloquence.

» Le nombre & l'harmonie chatoüillent
» l'oreille, la fiction flate l'imagination,
» & les figures excitent les passions.

» L'amour que nous avons également
» pour le vrai & pour le merveilleux, fait
» que les fictions dont on nous amuse,
» ne nous plaisent qu'autant qu'elles ren-
» ferment le merveilleux, accompagné du
» vrai-semblable.

» Que si l'on veut abandonner le vrai-
» semblable, alors le merite d'une fiction
» consiste à s'en éloigner le plus qu'il est
» possible. D'où vient que l'on a lû avec
» empressement tant de contes d'une ab-
» surdité monstrueuse.

» Ceux qui tirent toutes leurs figures
» des choses les plus communes & ceux
» qui les tirent de ce que les Sciences,
» les Arts, la Fable & la Philosophie ont
» de plus recherché, donnent dans deux
» extrémitez également vicieuses.

» L'Ode est un Poëme court, dans le-
» quel le Poëte est tout conduit par son gé-
» nie : extrêmement harmonieux & com-
» posé de Stances égales ; qui n'est fait que
» pour les gens d'esprit ; d'un style concis

E v » 85

1840 MERCURE DE FRANCE:

» & élevé , susceptible de tout ce que la
 » Poësie a de plus fin & de plus hardy dans
 » les figures & dans les allusions ; que sa
 » briéveté autorise contre la regle de tous
 » les autres Poëmes , à commencer par
 » une espece d'enthousiasme , pourvû qu'il
 » soit soutenu jusqu'à la fin.

» Un Poëme qui contient dans un pe-
 » tit nombre de Vers une instruction , dé-
 » guitée sous l'Allégorie d'une action, s'ap-
 » pelle une *Fable* ; s'il contient quelques
 » centaines de Vers , c'est un Poëme *Epi-*
 » *que*.

» Le Poëme Epique est un fait décrit d'u-
 » ne maniere à attacher , à émouvoir & à
 » surprendre les Lecteurs : comme le Re-
 » tour d'Ulisse à Itaque , l'établissement
 » d'Enée en Italie , la Prise de Jerusalem ,
 » le Voyage de Thelemaque pour chercher
 » son pere. Un Poëme Historique peut
 » être excellent sans cette unité d'action.

» Les récits & les autres endroits qui ne
 » contiennent ni passions , ni grands sen-
 » timens , doivent être soutenus par toute
 » la dignité de l'expression & du style le
 » plus travaillé, tandis qu'il faut expri-
 » mer naturellement les passions & les
 » grands sentimens.

» Le Roman est une espece de Poëme
 » Epique ; celui qui ne contient que des
 » intrigues d'amour , est tout françois ,
 » chez

» chez qui seul se trouve le modele d'un
» commerce aisé & poli entre les deux sexes.

» Une affaire politique conduite par des
» personnes distinguées dans l'Histoire ou
» dans la Fable, est le sujet de la Tragedie,
» comme quelque fait familier & popu-
» laire est celui de la Comedie.

» La Tragedie charme les jeunes gens,
» & agit plus fortement sur leur imagina-
» tion, comme étant encore novices sur les
» artifices qu'on employe pour émouvoir
» les passions : & fait toujours moins d'ef-
» fet sur ceux que les affaires & un long
» commerce avec les hommes a endurci :
» & qui se plaisent davantage à une pein-
» ture naïve de la vie civile, telle qu'on
» la trouve dans la Comedie.

» Dans une représentation que l'on sçait
» n'être faite que pour divertir, l'on se
» prête volontiers à la fiction, & malgré la
» censure des Maîtres de l'Art, l'on par-
» donne aisément quelques fautes contre
» l'unité de lieu & de temps, lorsque ces
» fautes sont compensées par d'autres agré-
» mens.

» Si le but de la Tragedie est d'émou-
» voir la pitié & l'indignation, il ne faut
» pas que l'Auditeur s'attende toujours à
» voir enfin la vertu triompher & le vice
» puni : & l'Auteur ne se doit pas faire
» une loi de changer la Tradition ou la

F vj » Fable

1842 MERCURE DE FRANCE.

» Fable , qui en fait le sujet , pour donner
» lieu à une justice qui ne sçauroit se ren-
» contrer toujours que dans la fiction.

» L'Eclogue ou l'Idylle Pastorale est un
» Poëme composé d'un style pur , harmo-
» nieux & fleuri , où sous les noms de
» Bergers & sous des images champêtres ,
» on peut décrire l'état & les sentimens
» les plus relevez.

» Tous les plaisirs de la Cour & de la
» Ville , étant des plaisirs pénibles & con-
» traints , il est plus naturel de mettre la
» Scene d'une vie tranquille à la Campa-
» gne , parmi les Brebis & les Chevres ,
» comme font les faiseurs d'Eclogues ,
» que dans les Villes..

» L'Epigramme est un petit Poëme , sus-
» ceptible de toutes sortes de sujets , qui
» doit finir par une pensée vive , nette &
» juste.

» L'Epigramme , les Chançons , & les
» autres petites Pieces de Poësie qui sont
» de même goût , sont les seules qui ad-
» mettent les jeux de mots , les pointes ,
» les Antitheses , les nouveaux tours , les
» Parodies , les Anagrammes & les com-
» paraisons de choses dont les rapports ne
» sont que fort superficiels ou accidentels
» & autres petites beautez.

Quoique l'Auteur semble censurer les
Méthodes qui se pratiquent dans certai-
nes

des Universitez de l'Europe, il dit cependant dans l'Article 85 que ceux qui proposent des voyes singulieres & abrégées d'enseigner, sont comme des Empiriques, que les maux causez par ces Méthodes sont irréparables, & qu'enfin le plus sûr est de s'en tenir aux instructions publiques.

On ne doit pas être surpris de voir sur les Etudes & sur les Belles-Lettres, un Livre aussi hazardé, sortir d'un Pays où la tolérance & la liberté de penser vont si loin, même sur les matieres de Religion.

Ces Pensées hazardées donnent un vrai sujet de conversation litteraire qui pourroit former l'esprit & le jugement des Ecoliers qui sortent de Réthorique ou de Philosophie, sur-tout si un bon Maître préside à la lecture, & conduit peu à peu les jeunes gens dans la pratique du raisonnement.

Si quelque Libraire veut faire imprimer ce petit Ouvrage avec les corrections necessaires, on offre de donner l'Exemplaire.

On mande d'Allemagne qu'on a publié à Hall, un Essay de *Medecine Theologique*, de 800. pages in 8 Ce sont dix Dissertations. La premiere, de M. Alberti.

1844 MERCURE DE FRANCE.

berti, Conseiller & Professeur en Medecine. 1°. De la Religion du Medecin. 2°. De la conscience du Medecin. 3°. De la superstition en Medecine. 4°. De la confession qu'un Malade fait à son Medecin. 5°. Des prédictions des Malades. 6°. Du *Memento mori*, ou souvenir de la mort. 7°. De la Résurrection des Malades à demi-morts. 8°. Du pouvoir des Diables sur les corps des hommes. 9°. Des Spectres. 10°. De la Medecine divine & miraculeuse de J. C.

De *Dresde*, que M. Hubsch a inventé un Cadran Solaire qui doit marquer les minutes aussi bien que les heures, sans être beaucoup plus grand qu'une Montre ordinaire.

On apprend de la Haye, qu'on a traduit de l'Anglois *les Lettres & Memoires* des Ministres des Cours de la Grande-Bretagne, de France, & d'Espagne, sur la situation presente des affaires de l'Europe; toutes Pieces communiquées au Parlement d'Angleterre.

La seconde Recherche des motifs de la Grande-Bretagne, par rapport à l'état present des affaires de l'Europe. Les avantages visibles de la prochaine guerre pour la Grande-Bretagne & ses Alliez, particuliere-

culièrement par rapport au Commerce,
& les *Reflexions* sur la Recherche des motifs de la conduite de la Grande-Bretagne, avec la *Réponse* & autres pieces sur les affaires du temps. Tous ces Ouvrages in 4. se vendent séparément chez Vanduren, à la Haye.

On écrit de Padoüe, que l'Université de cette Ville a fait mettre sous presse tous les Ouvrages du P. Serri, Dominicain, contre les *Sociniens*.

De Naples, que le troisième Tome des Comedies de J. B. de la Porte, Napolitain, contient, l'*Oïmpia*, la *Fantesca*, la *Tavernaria*, la *Carbonaria*; & le quatrième, la *Trappolaria*, la *Sorella*, la *Turca*, in 8. chez Mutio. Le premier & le second Tome s'impriment.

Le Samedi 19. Juillet, l'Académie Royale des Sciences, présidée par le Cardinal de Fleury, élut M. le Pellerier, Contrôleur General des Finances, Académicien Honoraire, à la place de feu M. de Malezieu. M^{rs} Ruisch, Anatomiste Hollandois, & Hallei, Astronome Anglois, furent proposez pour remplir la place d'Associé Etranger, vacante par la mort de M. Newton; & M^{rs} Pitot, Adjoint Méchani-

1846 MERCURE DE FRANCE.

Mécanicien, & l'Abbé Camus, pour remplir la place d'Associé Mécanicien, vacante par la mort de M. de la Hire.

Le Mercredi suivant, cette Académie reçut une Lettre du Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, pour lui donner avis que le Roy avoit approuvé l'élection de M. le Contrôleur General, & avoit choisi M^{rs} Ruïsch & Pitot.

Le Mercredi 6. Août, M. l'Abbé Camus, & M. Bouguier, Professeur d'Hydrographie au Port du Croisic, furent élus par la même Académie, pour remplir la place d'Adjoint Mécanicien, vacante par celle qu'a laissé M. Pitot, devenu Associé Mécanicien, & le Mercredi suivant, l'Abbé Camus prit séance en cette qualité, ayant été choisi par le Roy.

M. du Boille, Ancien Capitaine de Cavalerie au Regiment de Bourgogne. qu'on connoît pour l'Auteur des deux Brochures qui ont pour titre : *Système d'un Médecin Anglois*, l'une sur la cause des maladies, & l'autre sur leur guérison, attire beaucoup de curieux chez lui, à qui il fait voir avec des Microscopes d'une nouvelle invention, dans le sang de divers malades, autant de differens animaux morbifiques, qu'il y a d'espèces de maladies, & fait voir ensuite l'effet des animaux

animaux Salutaires , Antagonistes des premiers , qui les détruisent. Le Duc d'Orleans , la Duchesse du Maine , & quantité d'autres personnes de distinction , ont assisté aux Experiences qu'on a faites sur un Sytème si singulier.

Le Dimanche 20. du mois dernier , le Duc d'Antin , Sur-Intendant des Bâtimens , suivi de M. de Boullogne , Premier Peintre du Roy , fit voir à S. M. à Versailles , les deux Tableaux de M^{rs} de Troy & le Moine , représentant le *Repos de Diane* & la *Contenance de Scipion* , qui avoient remporté les Prix dont nous avons parlé ; & un troisième Tableau de M. Charles Coypel , représentant *Andromede sur le Rocher* , dont le Roy & toute la Cour parurent fort satisfaits. Le Roy vit ensuite dans un autre Salon du grand Appartement , deux Pieces de Tapissieries faites aux Gobelins pour le feu Czar , qui ont été finies depuis peu ; l'une représente la Bataille de Pultowa , & l'autre ; la Défaite de l'armée Suedoise , commandée par le General Levenholst. Ces deux morceaux ont fait l'admiration de tout le monde , par la beauté de leur execution. Ils ont été faits par les S^{rs} le Fevre & Genise , Tapissiers du Roy , déjà fort connus par quantité d'autres excellens Ouvrages.

La

1848 MERCURE DE FRANCE.

La Reine & les Dâmes de sa Cour, virent aussi avec beaucoup de satisfaction, les trois Tableaux & les Tapissieries dont on vient de parler.

On avoit encore exposé dans une autre Piece du même Appartement, un grand Tableau de M. le Moine, dont on vient de parler, representant S. Louis, Roy de France, à genoux au pied d'un Autel, avec une Gloire d'Anges. Ce Tableau doit être placé sur le Grand Autel de la nouvelle Paroisse du Parc-au-Cerf à Versailles.

Le Tableau de l'Andromede de M. Charles Coipel, paroitra bientôt en Estampe, gravée par M. Tardieu.

On debite depuis peu chez F. Chereau, Graveur du Roy, rue S. Jacques, aux deux Piliers d'or, plusieurs Estampes en feüilles séparées, nouvellement gravées d'après les Tableaux du celebre Watteau, Peintre de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. On vend aussi chez le même Graveur, à la grande satisfaction des Curieux, le premier Livre gravé sur les Dessains originaux des Etudes d'après Nature du même Peintre. C'est un grand *in folio* de 100. feüilles qui font 132. Planches. L'Ami de l'Auteur qui met
cet

cet œuvre en lumière, continuë de faire graver avec beaucoup de soin par les plus habiles Maîtres de l'Art, tous les Tableaux de ce gracieux Peintre dont il est en possession, ainsi qu'un grand & dernier Livre de tous ses plus beaux Desseins & Etudes, beaucoup plus ample & plus picquant encore que le premier; ce qui forme une suite complète, véritablement digne des gens de goût & des Curieux les plus délicats.

Nous aurions dû annoncer plutôt une fort belle Estampe du Portrait du Roy, en pied & très ressemblant, que M. de Larmessin a gravé d'après M. Vanlo, Peintre de l'Académie. Ce Portrait, qu'on vend chez l'Auteur, rue des Noyers, est de la même grandeur que celui de la Reine du même Peintre & du même Graveur, que nous avons annoncé il y a deux mois.

On nous écrit de Provence que M. de Chasteuil Galaup, mourut à Aix le 20. Juillet dernier, dans un âge fort avancé; c'étoit un Gentilhomme fort distingué parmi les Gens de Lettres. Il laisse une Histoire manuscrite des anciens *Trouveres* ou *Troubadours*, & de Mémoires curieux sur l'Histoire de Provence; c'est le même

même dont il est parlé assez au long dans un de nos Journaux. Il étoit neveu du fameux M. de Chasteuil, Solitaire du Mont Liban, dont la vie a été imprimée à la suite du Voyage de Syrie & du Mont Liban, à Paris, chez Cailleau en 1722.

On ajoûte que le même jour 20 Juillet, M. Rigord mourut à Marseille, âgé d'environ 75. ans Il étoit fort connu des Sçavans par sa vaste érudition, dont il a donné des preuves en plusieurs occasions. Il étoit Subdelegué de M. l'Intendant de Provence à Marseille. Il se distingua dans la dernière peste, par son zèle pour le bien public & par des travaux qui lui méritèrent l'attention de la Cour. Le Roy, outre des Lettres de Noblesse qu'il lui accorda, le gratifia aussi du Collier de l'Ordre de S. Michel. Avant que de se fixer à Marseille, sa Patrie, il avoit utilement servi en qualité de Commissaire de la Marine, il a été un des principaux Promoteurs de l'Académie Royale des Belles-Lettres, nouvellement établie à Marseille; ce qui engagera sans doute cette Académie de rendre à sa Memoire les devoirs qui sont en usage dans la République des Lettres.

PRIX

**PRIX d'Eloquence & de Poësie, proposés
par l'Académie des Jeux Floraux
de Toulouse, pour l'année 1728.**

L'Académie des Jeux Floraux, doit, suivant l'usage, distribuer quatre Prix, dont l'un est adjugé à une Ode, un second à un Poëme de 60. Vers au moins, tous Alexandrins, & suivis, ou à Rimes plates, dont le sujet doit être héroïque; le troisiéme, à un Discours en Prose, d'un quart-d'heure ou d'une petite demie heure de lecture, & le quatriéme, à une Elegie, Eclogue ou Idylle: le sujet des différentes sortes de Poësies est au choix des Auteurs; mais celui du Discours en Prose pour l'année prochaine, est *que l'homme est plus malheureux par les desirs que par les besoins.*

Ceux qui prétendront au Prix, enverront leurs Ouvrages à Toulouse pendant tout le mois de Janvier, & il faut qu'ils en envoient trois copies, le tout port payé, à quelque Habitant de Toulouse, qui les remettra au Chevalier de Catellan, Secrétaire perpetuel des Jeux Floraux: les Auteurs ne mettront qu'une Sentence à la tête de leurs Ouvrages, & ils ne se feront connoître à M. de Catellan, ni à aucun des Académiciens, avant que les Prix soient

1852 MERCURE DE FRANCE.
soient adjugez, ce qui se fera le troisième
de May 1718.

*EPITAPHE qui se lit dans l'Eglise
de Saint Aspais de Melun, dont on
demande l'explication aux Sçavans.*

O. D. O. M. S.

P. P. B. M. B. M. F. P.

*Ob te sacro hemo rursare & agro-
ram præbio comperce dejugata querquera
coius cor luxum lapit qua P. Reginaldi
moratoris egregis & discusporis delitici uni-
cuba emem topper extrantem vagitatur an-
tigerio exillat in Ante diem Id. Ma si
CIO. IO. IIII^{xv}; jnibi stamionum
recidua procapis diffireationem supparat.
inori duo post alterum puera minerrima
curustus memut parectatus & gallulans.
uls gafandus cubio. citimi sububeres ne-
dum in lustrico. E queis quando vegrans-
des pede pressim savilubrium gnaritas in-
dustriat. Colustram ruma purimè tetini.
Hoc mî ob oloes suppedium. Hac nis spe-
res dique ruis redubia, at exquo lubina
orispicis lax laciens conuotos oxime per-
carapsit tum divides frea falcitans taxim
lamberat; opido destricat numero collutu-
lar. Conna depanatur. ennam biniram cre-
duas? nenu dicassis. Illicet virops qua vi-
ripos.*

*ripos. In letalem reapse redhostians. Cupsi
vidubium. At at corgo dividia duali
tam desiduo a metatore diffialescere. Hip-
pacans diffiusco. Æqui-diali Mamertis
C10. 10. C. 11. corpora dejugum uno se
confœdusta prone prope raricantia sugrun-
dario fraccescunt.*

Veni, abii, vos qui venistis abibitis omnes.

LE ROMAN COMIQUE, représenté
en trente-huit Estampes, gravées d'après
les Dessains du sieur Oudry, Peintre or-
dinaire du Roy, en son Académie Royale
de Peinture & Sculpture; *Proposé par
Subscription.*

Il est peu d'Ouvrages plus générale-
ment connus, que le *Roman comique* de
M. Scaron; & on croit que tout ce qu'il
y aura de gens de goût, qui se sont di-
vertis à le lire, ne sçauront pas mauvais
gré à M. Oudry de l'idée qui lui est ve-
nuë d'en dessiner les principales avan-
tures.

Ce qu'il ne regardoit d'abord que com-
me un amusement propre à se délasser de
ses travaux ordinaires, a pris forme in-
sensiblement, & compose aujourd'hui une
suite complete de trente-huit Dessains,
dont vingt-huit de 10. pouces de haut
sur 8. de large, sans y comprendre l'ex-
plication, & dix grands de même hau-
teur;

teur ; mais de 14. pouces de large , raisonnablement chargé de travail.

Il a tâché, autant qu'il lui a été possible, de rendre l'intention de l'Auteur, d'exprimer ses caractères, & de l'imiter dans cette agréable variété répandue dans tout son Ouvrage.

Il n'a pas jugé à propos de faire les Dessins des histoires détachées qui se trouvent dans ce Roman. Ces Episodes auroient trop multiplié l'Ouvrage, & le principal sujet s'y seroit perdu.

Enfin sur l'avis de quelques personnes à qui je crois pouvoir m'en rapporter pour le goût & la connoissance, c'est M. Oudry qui parle, je me suis déterminé à faire graver mes Dessins, & à les donner au Public. J'ay choisi pour ce sujet, ce que nous avons de plus excellens Graveurs, je n'épargnerai rien pour donner à cet œuvre tout le mérite & la perfection qui dépendront de moi.

Les personnes qui auront la curiosité de voir mes Dessins, pourront venir au Château des Thuilleries, dans la Cour des Princes, où je suis logé, & où ils sont exposez ; ils me feront plaisir & honneur de me dire leur sentiment, avant qu'on les donne à graver.

Comme cet Ouvrage, pour être exécuté

ré avec le goût & l'exactitude qui le doivent rendre recommandable, demande du temps & des soins; je ne prévois pas pouvoir le donner plutôt que dans le courant de l'année 1729. mais je serai très-ponctuel à le livrer dans ce temps, & plutôt, s'il est possible.

J'aurai une attention singulière à choisir du plus beau papier pour l'impression des Estampes.

Le prix des Souscriptions est de quarante livres pour l'Oeuvre complet des 38. Estampes, dont vingt livres en souscrivant, & les autres vingt livres, lors de la délivrance desdites Estampes.

Ceux qui n'auront pas souscrit, les payeront soixante livres.

Je délivrerai les Souscriptions signées de moi, jusqu'au premier Février 1728. exclusivement.

Sujets de chaque Dessin.

1. Arrivée des Comédiens au Mans.
2. Bataille arrivée dans le Tripot.
3. La Rapiniere tombe sur la chevre.
4. L'aventure du Pot de chambre,
5. L'aventure des brancards.
6. Ragotin s'attire un coup de busc.
7. La Rancune coupe le chapeau de Ragotin, qui étoit enfoncé.

1856 MERCURE DE FRANCE.

8. Ragotin enyvré par la Rancune.
9. Le Destin se signale dans le combat de nuit.
10. Renouvellement du combat, où deux Servantes reçoivent des claques sur les fesses.
11. Enlèvement du Curé de Domfront.
12. Arrivée de l'Opérateur dans l'Hôtellerie.
13. Serenade donnée par Ragotin.
14. Mauvais succès qu'eut la civilité de Ragotin.
15. Ragotin à cheval avec une carabine qui lui tire entre les jambes.
16. Le Poète en tombant de cheval, rompt la ceinture de sa culotte.
17. Le Destin à cheval est assailli par l'Insensé qui lui saute en croupe.
18. Avanture des Bottes.
19. Ragotin déclame des Vers; des Païsans croient qu'il prêche.
20. Combat dans l'Hôtellerie : l'Hôte agonisant.
21. Ragotin, à la vue de la Rancune qu'il croit mort, s'enfuit nud dans un Rosier.
22. On cherche l'Hôte mort que l'on avoit ôté.
23. Orage de coups de poing, au sujet du Mort.
24. Ragotin dans le coffre.

25. On lime le pot de chambre , pour
dégager le pied de Ragotin.
26. Repas donné par Madame Bouvillon
au Destin.
27. Lolive rétreffit l'habit de Ragotin.
28. Ventouses données à Ragotin.
29. Le Destin gratte le dos de Madame
Bouvillon.
30. Ragotin fait une bosse au front de
Madame Bouvillon.
31. Ragotin trouve des Bohémiens à sa
Maison de campagne.
32. Ragotin tombé de dessus son Mulet,
est deshabillé par le Fol.
33. Ragotin trouvé par les parens du Fol,
qui se jettent sur lui & l'attachent.
34. Ragotin est versé de la charette dans
la bouë.
35. Ragotin , d'un coup de tête jette dans
l'eau le Pere Giflot, qui entraîne
le Cocher, & celui-cy le Païsan.
36. Ragotin renverse les Ruches à miel.
37. La Scene du grand Baguenaudier.
38. Ragotin reçoit des coups de corne
du Belier.

*Ceux qui voudront souscrire, s'adresse-
ront à M. JEAN-BAPTISTE OUDRY,
Peintre ordinaire du Roy, au Château
des Thuilleries, Cour des Princes.*

M. Rigaud, Professeur de l'Académie
Gij Royale

1858 MERCURE DE FRANCE.

Royale de Peinture , extrêmement connu
& distingué par ses Ouvrages & par les
beaux Portraits de Louïs XIV. & de
Louïs XV. qu'on voit de lui , a été an-
noblí par le Roy, & honoré du Collier de
l'Ordre de S. Michel.



CH A N S O N.

Pour ne jamais manquer de vin,
J'ay promis à Catin careffe pour bouteilles,
Et je suis assuré lorsque je me réveille,
De trouver mon Flacon tout plein.



Elle a foin tous les jours de me verser à boire.
Je ne sçai qui des deux gagne sur le marché ;
Mais si-tôt que je suis couché,
Elle ne manque pas d'apporter son mémoire.



S P E C T A C L E S.

LE 29. Juillet , les Comediens Fran-
çois lûrent dans leur Assemblée , une
Tragedie de M. de la Grange , intitulée ,
Pigmalion. Le

28

Pou e pour bouteille, Et ie

Pou

Le 3. de ce mois , ils lûrent aussi une Comédie en trois Actes & un Prologue, qu'on doit jouer incessamment. Elle a pour titre , *l'Isle de la Raison*. C'est un sujet tiré des Voyages de Gulliver , qui est traité , dit-on , très-ingenieusement & avec beaucoup d'esprit. Nous en parlerons en son temps.

Nous avons annoncé la Pastorale Héroïque , qui a pour titre le Jugement de Pâris , dans le Mercure précédent ; nous avons crû qu'il étoit à propos de n'en donner un Extrait qu'après une douzaine de représentations , pour être mieux en état de rendre compte du jugement du public sur cette Piece , dont M^{lle} Barbier a fait le Poëme , & M. Bertin la Musique. Le Public a confirmé dans la reprise de cet Opera , le bon accueil qu'il lui avoit fait dans sa naissance.

Jamais Sujet n'a été plus propre au Théâtre , puisqu'il fournit de lui-même un Prologue & trois Fêtes qui se trouvent , pour ainsi dire , sous la main de l'Auteur ; en effet les Nôces de Thétis & de Pelée , qui furent honorées de la présence de tous les Dieux , & troublées par l'arrivée de la Discorde , qui y jeta la Pomme fatale , ne fait elle pas un sujet de Prologue lié à la Piece ? Les trois Divinitez qui se

G iij dispu-

1860. MERCURE DE FRANCE
disputent la Pomme destinée à la plus
Belle , ne fondent-elles pas trois fêtes na-
turellement amenées pour orner les trois
Actes dont la Pastorale est composée ? Il
n'en a pas beaucoup couté pour le reste.
On sçait que ce fut par la promesse que
Venus fit à Pâris de lui donner Helene ,
que cette Déesse l'emporta sur Pallas &
sur Junon. On peut même dire à la gloire
de l'Auteur que le Poëme a plus de vrai-
semblance que la Fable d'Ovide , puisque
dans la Fable , Pâris n'ayant point encore
vu Helene, n'a pas dû la préférer à Ænone
qu'il aimoit déjà , & dont il étoit tendre-
ment aimé ; au lieu que dans le Poëme
il a déjà vu Helene , & a pris dans ses
yeux le feu fatal dont Troye fut embras-
sée. On a trouvé que l'Episode d'Arcas
& de Doris pouvoit être retranché de la
Piece , sans y porter atteinte , ce qui sem-
ble en prouver l'inutilité ; mais la ma-
niere dont il est traité , répare ce petit
deffaut , & donne lieu à des maximes que
le Musicien a mises très-joliment en œu-
vre. Nous en citerons quelques - unes ,
pour prouver ce que nous avançons après
le Public.

A C T E I.

Pâris ouvre la Scene par un Monolo-
gue , où il fait connoître qu'il aime He-
lene

lene, & qu'il voudroit l'oublier pour conserver son cœur tout entier à *Ænone*. Il instruit mieux les Spectateurs dans la seconde Scene qu'il fait avec *Arcas*, son Confident & son compagnon de voyage. Il expose la raison qui l'a porté à renoncer aux douceurs de la vie champêtre, pour aller en Grece. Il avoit appris confusément que l'Auteur de sa naissance l'avoit prosrit dès qu'il avoit vû la lumiere du jour. Voici comment il s'explique :

En quittant ce séjour : Dieux qu'allois-je
chercher !

Heureux si j'avois sçû couler dans l'innocence
Ces jours, ces tristes jours que l'on voulut
trancher,

Dès le moment de ma naissance !

Areas l'invitant à se rendre à ses premiers feux, voici ce qu'il lui répond :

N'accable pas un malheureux.

O destin, contre moi t'armeras-tu sans cesse ?

Pour sçavoir de quel sang m'ont fait naître
les Dieux,

Je porte mes pas vers la Grece ;

Je voi, j'aime, j'adore une grande Princesse ;

Mais à peine ay-je vû l'éclat de ses beaux yeux.

G iij Qu'A-

Qu Apollon, malgré ma tendresse ,

M'ordonne de revoir ces lieux.

Pour lier l'Episode à la Piece par un
contraste , l'Auteur fait dire à Arcas :

De vos maux & des miens , quelle est la dif-
ference !

Tous deux infortunez depuis notre retour ,

Je trouve ici de l'inconstance ,

Et vous y trouvez trop d'amour :

Ænone est trop fidele & Doris m'abandonne ;

L'Amour qui dans son choix sans doute s'est
mépris ,

Vous devoit le cœur de Doris ,

Il me devoit le cœur d'Ænone.

La troisième Scene est entre Arcas &
Doris. L'inconstance dont Doris soupçon-
ne Pâris envers Ænone , l'oblige à feindre avec Arcas , pour éprouver s'il n'est
pas volage comme son Compagnon de
Voyage ; elle commence par cet *à parte* :

Pour éprouver Arcas, je suis réduite à feindre;
L'exemple de Pâris me donne tout à craindre.

Cette Scene est d'un ton si different de
la premiere , qu'elle surprend d'abord les
Spectateurs , mais on s'y fait dans la suite.
En voici quelques Vers en Dialogue :

Arcas.

Arcas.

Inhumaine Doris, me-fuiras-tu sans cesse ?

Doris.

Laisse-moy ; je n'écoute rien.

Arcas.

Quoy ! ne puis-je obtenir un moment d'entretien ?

Doris.

Cet entretien n'a rien qui presse.

Arcas.

Songe avec quel regret je quitterai ce séjour.

Doris.

Qu'on a peine à quitter l'objet de son amour !

Dans ce triste moment, on languit, on soupire :

Quelquefois après le retour,

On n'a rien à se dire.

Le reste de la Scene est du même ton. Ils se retirent tous deux à l'arrivée de Paris & d'Ænone, pour aller préparer les Jeux dont Ænone les a chargés.

La Scene entre Ænone & Pâris est sincère de la part de la Bergère, & équivoque de la part du Berger. Ænone se croit aimée, & Pâris qui voudroit l'ai-

G x mer

1864 MERCURE DE FRANCE:

mer encore , lui parle d'une maniere à l'entretenir dans une si douce erreur. Les Bergers & les Bergeres du Hameau que le Théâtre représente , viennent se réjouir du retour de Pâris. Mercure interrompt la fête ; il apprend à Pâris que Jupiter l'a nommé arbitre entre Junon , Pallas & Venus ; il lui remet la Pomme entre les mains , & lui dit de la donner à la plus belle. Un bruit de trompettes annonce Pallas. Cette Déesse anime Pâris aux exploits guerriers. Pâris la prie de lui apprendre sa naissance ; Pallas lui répond qu'il ne peut se connoître sans exposer ses jours : voicy ce que lui dit cette sage Divinité en le quittant :

Fais ton destin toi-même en marchant sur mes pas :

Mais dans ton sort , quand Pallas s'intéresse ,

Songe au juste retour que tu dois à Pallas :

Rien n'est si beau que la sagesse :

Couronne ses divins appas.

Pâris suit Pallas , malgré Ænone qui veut le retenir , & qui commence à craindre de le perdre Elle le fait connoître par ces Vers , qui finissent ce premier Acte.

Demeure , cher Pâris ; hélas ! il m'abandonne.
C'en

C'en est fait ; je le perds peut-être sans retour.

Il ne se souvient plus de sa fidelle Ænone ;

La gloire l'arrache à l'Amour.

A C T E I I.

Ænone commence ce second Acte par ce Monologue :

Ruisseaux qui tant de fois sur tes Rives fleuries,
De deux tendres Amans, réunis les troupeaux,
Le temps heureux n'est plus où le bruit de tes
eaux ,

flattoit mes douces rêveries ;

Je crains le plus grand des malheurs ;

Réponds par ton silence à ma douleur pro-
fonde :

Arrête le cours de ton Onde ;

Et ne sois attentif qu'à voir couler mes pleurs.

Dans la premiere Edition de cette Piece,
la crainte d'Ænone étoit mieux fondée.
Cette tendre Nymphé faisoit entendre que
Cassandre lui avoit prédit que la Grece
lui seroit un jour fatale : c'est ce qui l'au-
torise à dire à Pâris dans une des Scenes
suiyantes :

Dieux ! puissai-je n'avoir jamais

D'autre Rivale que la Gloire ?

G v j Non ;

Non ; ce n'est pas à ses divins attraits ,
Que je prétens disputer la victoire :

Mais je sens dans mon cœur mille troubles
Secrêts ;

Je crains , hélas ! je crains ce que je n'ose
Croire.

Dieux ! &c.

Pâris n'oublie rien pour calmer son inquiétude , il lui représente qu'il ne doit pas négliger la gloire où Pallas l'appelle.
Ænone lui répond :

Je vois ton cœur prêt à changer ;
Que me sert ta gloire nouvelle ?
Peut-elle me dédommager
D'une ardeur autrefois si belle ?
Mon Amant n'étoit qu'un Berger ;
Mais ce Berger m'étoit fidelle.

Cette Scene est suivie d'une autre entre Doris & Arcas ; Ænone prie Doris de ne point rebuter Arcas , dont elle pourra avoir besoin pour sçavoir si Pâris est infidelle. Pâris vient interrompre l'entretien de ces deux personnages épisodiques , & leur ordonne de se retirer , parce que Junon va descendre des Cieux. Cette Déesse est annoncée par le bruit du Tonnerre ;

nerre ; après avoir fait entendre à Pâris les droits qu'elle a sur la Pomme que Jupiter lui a remise entre les mains , elle ordonne à la Fortune d'embellir ces lieux. La Fortune obéit à ses ordres. Le Theatre représente des Trônes , des Sceptres & des Couronnes. Après la Fête , Junon apprend à Pâris qu'il peut prétendre au magnifique appareil que la Fortune étale à ses yeux , puisqu'il est du sang des Rois , Priam lui ayant donné la naissance. Voicy comme elle s'exprime pour le porter à lui adjuger le prix de la Beauté :

C'est moi qui fais les Rois , mérite un si grand nom ;

Et si tu veux regner , fais triompher Junon.

A mesure que l'ambition de Pâris s'augmente , son amour pour Helene prend de nouvelles forces , soutenu par l'esperance : il le fait connoître par ces Vers qui finissent ce second Acte :

Quels mouvemens confus s'élevent dans mon ame !

Quelle nouvelle ardeur m'enflamme !

Je pourrois disputer Helene à mes Rivaux !

Ciel , quel bonheur ! Dieux ! quelle gloire !

Tremblez

Tremblez, Princes, tremblez : le sort nous rend égaux ;

Et l'Amour en secret me promet la victoire.

A C T E I I I.

Doris fait entendre qu'Ænone lui a ordonné de sonder le cœur d'Arcas, pour sçavoir de lui si Pâris lui a manqué de foi ; elle se réconcilie avec Arcas, mais ce Berger lui conseille de ne point instruire Ænone de l'infidélité de son Amant ; voici comme il lui parle en la voyant paroître :

Elle vient. L'amitié t'engage

A lui cacher un sort qu'elle doit redouter :

Lorsqu'un Amant est volage,

C'est un bien que d'en douter.

Doris dit à Ænone qu'Arcas ne lui a rien déclaré. Ænone témoigne la joye qu'elle a de croire Pâris fidele ; mais elle passe bientôt dans de plus grandes allarmes. Pâris lui vient apprendre qu'il est fils de Priam. Ce nom la glace d'effroy ; elle sçait qu'un fils de Priam a été proscrit dès sa naissance ; elle ne doute point que Pâris ne soit ce fils infortuné, condamné à périr ; elle offre un azile à son Amant auprès du Fleuve Cebren son pere ; Pâris se livre tout entier à son ambition.

Venus

Venus vient dans une Conque Marine,
 Ænone se retire après avoir imploré le
 secours de cette Déesse pour les jours de
 son Amant. Cette Fête est très-brillante ;
 Vénus séduit le cœur de Pâris, par l'offre
 qu'elle lui fait d'Helene dont elle sçait
 qu'il est amoureux, voici comme elle lui
 parle de cette Princeſſe :

Il ne tiendra qu'à toi d'être l'heureux Epoux

D'une Beauté qui n'eut jamais d'égale :

Moi-même, je craindrois de l'avoir pour Ri-
 vale,

Si Pâris jugeoit entre nous.

La poſſeſſion d'Helene-détermine Pâris.
 Il donne le prix de la Beauté à Venus ;
 il invite les Matelots de ce Rivage de
 venir celebrer ſon triomphe ; cette ſecon-
 de Fête l'emporte ſur toutes les autres,
 n'y eût-il que la danſe ſurprenante de la
 Dlle Camargo. On en a été ſi frappé, qu'il
 a fallu abbreger la Piece, que les applau-
 diſſemens réitérez auroient empêché d'en-
 tendre. Autrefois Ænone revenoit ſur la
 Scene & ſes yeux étoient témoins de l'in-
 conſtance de Pâris ; on a obmis cette cir-
 conſtance dans la dernière Edition ; il y a
 même apparence qu'on l'a fait à l'inſçu
 de l'Auteur, dont la Piece par là devien-
 drait défectueuſe.

Mlle

M^{lle} Antier a privé cette Piece d'un grand agrément, par une indisposition qui lui est survenue après la cinquième représentation. Le Rôle de Doris avoit été fait pour elle dans la naissance de cet Opera ; elle l'avoit choisi à la reprise, & toutes les deux fois elle y a brillé ; la D^{lle} Hermanse qui la double, s'en acquite parfaitement bien, & s'y fait applaudir. Pour ce qui est du personnage d'Ænone M^{lle} Pellissier n'y fait pas regretter M^{lle} Journet, à qui elle a succédé dans ce Rôle. Tous les Acteurs & Actrices s'y sont distingués à proportion des Rôles qui leur sont échus en partage.

Le 30. Juillet, les Comédiens Italiens ordinaires du Roy donnerent la première représentation d'une Comédie anonyme, qui a pour titre, *l'Inconstant, ou les trois Epreuves*, Piece en Vers & en trois Actes. Voici de quoi il s'agit :

A C T E I.

Une veuve appelée Dorimene, est recherchée en mariage par un inconstant de profession, qui loge avec elle dans un même Hôtel garni ; on les suppose tous deux étrangers. Dorimene ayant déjà été malheureuse dans un premier mariage,
par

par l'humeur infidelle de son époux, ne veut se rengager dans l'hymen qu'à bonnes enseignes, sur tout avec un homme tel que Valere: c'est le nom de l'Inconstant en question. Voici comment elle établit le dessein qu'elle a d'éprouver la fidelité de son Amant: c'est à lui-même qu'elle parle.

L'Epoux qui le premier m'engagea sous sa loi,
Ne me donna la main que pour m'ôter sa foi.

A peine de l'hymen j'eus subi l'esclavage,

Que je ne vis en lui qu'un ingrat, qu'un vo-
lage;

Le Ciel me l'a ravi; laissons sa cendre en paix;

Mais si dans d'autres nœuds je m'engage ja-
mais,

Instruite à mes dépens & libre, ainsi que veuve,

Je ne prens désormais que des cœurs à l'é-
preuve.

C'est par ce motif que Dorimene a exigé de Valere, qu'il rempliroit trois épreuves, où elle vouloit mettre sa fidelité avant qu'il pût prétendre à recevoir sa main. La premiere est déjà commencée dès le premier Acte. Valere s'est engagé à ne sortir de huit jours de l'Hôtel garni où il loge avec Dorimene. Il observe cette premiere loi, mais ce n'est pas sans se rendre suspect d'inconstance. Dorimene
étant

étant sortie pour aller visiter une de ses amies nommée Belise , & nouvellement arrivée de Bretagne , s'est déjà apperçûë que Valere s'est troublé au nom de Belise , qu'il avoit aimée autrefois , & qu'il avoit cedée cavalierement à un de ses amis appelé Dorante. A peine a-t-il perdu Dorimene de vûë , qu'il en conte à sa Suivante Marthon. Lolive son Valet , Amoureux de Marthon , lui en ayant fait des reproches. Valere lui dit que c'est par un trait de prudence qu'il vient de cajoler Marthon , & qu'il n'a d'autre dessein que de faire diversion aux nouveaux traits que Belise pourroit encore lancer sur son cœur. Lolive lui represente prudemment que sa fortune dépend de son hymen avec Dorimene , qui lui vaudra quinze mille livres de rente. Valere ne pouvant tenir plus long - temps contre le penchant qui le porte à multiplier les objets de son amour , dit à Lolive de lui aller chercher un petit Coffret dans lequel sont renfermées les Lettres de ses anciennes Maîtresses. Il lui dit que la lecture de ces Billets doux l'amusera , & qu'il croira parler encore avec toutes ces Belles qu'il a autrefois aimées. Lolive a encore cette complaisance pour lui , il va chercher le Coffret , & l'ayant mis sur une table , il laisse son Maître seul. Valere prend au
hazard

hazard. La premiere Lettre qui se trouve sous sa main est de cette même Belise qui vient d'arriver de Bretagne. Voici comment elle est conçûe :

C'est peu de me manquer de foi,

Vous m'osez ceder à Dorante;

E'outrage est des plus grands; cependant je le
voi

Avec une ame indifferente.

Je vous rendrois trop fier si j'étois en cour-
roux;

Pour humilier votre audace,

Je vous attends à mes genoux,

Et je verrai pour lors s'il faut vous faire grace.

La lecture de cette Lettre réveille l'a-
mour que Valere a eu autrefois pour Be-
lise. Dorimene arrive dans le temps qu'il
s'adresse à cette Maîtresse absente, & qu'il
lui promet un tendre retour. Lolive qui
la voit prête à surprendre son Maître,
s'écrie du fond du Théâtre.

Ciel! que vois-je? mon Maître est pris dans
les filets.

C'a, montrons que je suis la perle des Valets.

Lolive se retire après avoir fait cet *à
part*, dont les Spectateurs attendent la
suite.

suite. Valere surpris par Dorimene , ne sçait comment excuser cette lecture d'une Lettre de Belise ; Lolive rentre tenant un flambeau à la main. Valere ne sçait pourquoi il lui apporte ce flambeau. Quoi? lui dit Lolive , l'amour que vous avez pour Dorimene vous fait perdre la mémoire , ne m'avez-vous pas dit que vous vouliez bruler tous ces Billets doux ? Valere comprenant alors le stratagême de son Valet , l'appuye de son mieux par ces Vers ,

Rien n'est plus veritable;

Mais , Madame, aussi-tôt vous voyant revenir,
J'ai de tout autre objet perdu le souvenir.

Lolive dit alors à Dorimene :

Quel amour ! sa mémoire en est déjà perdue ;
Il en perdra l'esprit , si ceci continue.

Dorimene ne sçait que penser de ce qu'elle voit. Elle soupçonne Valere d'inconstance , mais ne pouvant l'en convaincre , & les huit jours de la premiere épreuve étant expirez , elle veut bien passer à la seconde , & quitte Valere pour y rêver dans son Appartement. Valere finit ce premier Acte par ces Vers :

Que l'on passe aisément pour être Amant fidele,
Quand on prend certain pié sur le coeur d'une
Belle ! Nous

Nous avons beau pousser sa patience à bout,
Tendrement prévenue, elle nous passe tout.

Défiantes Beutez, l'exemple vous regarde ;
C'est en vain, contre nous, que vous êtes en
garde ;

Nous trouvons le secret, sitôt que nous par-
lons ,

De vous persuader tout ce que nous voulons.

A C T E II.

Marthon, Suivante de Dorimene, ouvre ce second Acte. Elle ne comprend rien dans le dessein de sa Maîtresse, qui vient d'inviter Belise à loger chez elle. Dorimene lui a fait un secret des raisons qu'elle peut avoir d'en user ainsi, & d'exposer par là à devenir infidèle un cœur qu'elle veut se conserver. Marthon, quoique picquée du secret qu'on lui fait, se détermine à servir sa Maîtresse malgré qu'elle en ait ; elle se propose d'observer Valere & Belise. La dernière ruse de Lollive l'obligeant à se défier de lui, elle lui donne plusieurs commissions pour l'écarter du logis ; elle avertit Dorante du danger qui menace son amour, par l'inconstance naturelle de son ami Valere. Dorante prie Valere de ne point voir Belise qu'il lui a cedée autrefois ; Valere, après quelques

quelques momens d'irrésolution, le lui promet; mais il est bien surpris de voir Dorimene lui imposer une loi toute contraire. Voici surquoi elle est fondée :

Il y va de ma gloire.

Belise est en ces lieux : eh ! que va-t-elle croire ?

Que de ses yeux encore redoutant le pouvoir :

Je vous ai prudemment deffendu de la voir ?

Que pour moi vous n'aurez un cœur tendre
& sensible ,

Qu'autant qu'il lui plaira de se rendre invincible ?

Revoyez-la , vous dis-je , & dès ce même jour , &c.

Valere refusant de lui obéir ; elle continue ainsi :

Non , ce n'est pas assez pour me rendre tranquille ,

Que de ne voir que moi ; l'effort est trop facile.

Osez braver ces yeux dont vous fûtes charmé ;

Mon triomphe est douteux , il sera confirmé.

Je ne dis plus qu'un mot : faites ce que j'ordonne ;

Je me suis mise à prix : à ce prix je me donne ;
Si

**Si le don de ma main est pour vous un bonheur,
C'est la seconde épreuve où je mets votre cœur.**

Cet ordre de Dorimene met Valere dans une situation qui seroit très embarrassante pour un Amant fidele , mais qui est très-douce pour un inconstant. Il ne balance pas sur ce qu'il doit faire ; l'amour l'emporte sur l'amitié. Il ne sçait plus si cet amour regarde Dorimene , ou s'il s'adresse à Belise. Voici comme il s'explique :

Belise, Dorimene,

Je doute en ce moment qui de vous deux m'entraîne.

Ah ! que j'aime , entre vous , à voir mon cœur flottant !

Et voilà les plaisirs que goûte un inconstant.

Avant que de choisir il pese , il examine ,

Doucement suspendu , rien ne le détermine ,

Au lieu qu'un cœur fidele en esclave enchaîné,

N'a plus rien à choisir sitôt qu'il s'est donné.

Belise vient , elle veut se retirer à la vûe de Valere , mais il l'arrête & lui reproche son infidelité. Belise ne peut entendre sans étonnement , que le plus voyage de tous les hommes l'accuse d'inconstance.

constance. Valere continue sur le même ton, & lui dit que ce ne fut que pour éprouver sa foi qu'il feignit de la ceder à Dorante. Il ajoute que cette épreuve ne lui fut que trop funeste, puisqu'elle n'eut pas le moindre regret de se donner à un autre ; enfin , ajoute-t-il , quand même je serois coupable, vous ne tiendrez pas contre mon repentir, vous me l'avez fait espérer par cette Lettre : à ces mots il lui lit ces trois derniers Vers de la Lettre dont nous avons parlé dans le premier Acte :

Pour humilier votre audace ,

Je vous attends à mes genoux ,

Et je verrai pour lors s'il faut vous faire grace.

Il se jette à ses pieds pour obtenir cette grace : Belise feint. Je verrai , lui répond-elle , s'il faut vous l'accorder, cette grace. Marthon qui survient , est fort surprise de trouver Valere aux pieds de Belise. Elle dit à Valere qu'elle va tout dire à Dorimene. Valere lui répond froidement qu'il va lui en épargner la peine , & que son amour pour Belise lui paroît trop beau pour le dissimuler. Marthon ne sçait que comprendre de ce sincere aveu. Elle soupçonne Belise d'aimer encore cet infidele.

Belise

Belise après l'avoir tenuë quelque tems incertaine , lui dit qu'elle a pris son parti; qu'elle veut couronner la fidelité de Dorante ; mais que par un sentiment de gloire , elle est partie de Rennes pour tâcher de reprendre son Captif & de l'accabler de mépris, afin qu'il n'eût plus lieu de se vanter de l'avoir cedée à un autre. Ce second Acte finit par l'arrivée de Dorante , qui vient d'être témoin d'une conversation des plus tendres entre Valere & Dorimene; il dit à Belise que la fin de cette conversation a été une promesse que Dorimene a faite à Valere de le rendre heureux sans differer. Belise paroît frappée de ce qu'elle entend ; Dorante , frappé à son tour de l'étonnement de Belise , en conçoit de la jalousie. Il sçait qu'elle a vû Valere ; il est vrai , lui répond Belise , je l'ai vû ; bien plus , il m'a parlé d'amour ; & , si je puis douter qu'il m'aime , ne comptez pas sur le don de main. Marthon qui sçait que Belise ne parle ainsi que par ce même motif de gloire qui l'a fait partir de Rennes , promet à Dorante de lui expliquer cet Enigme d'une maniere dont il sera satisfait , mais que leur premier soin doit être de détromper Dorimene.

ACTE III.

Dorimene & Marthon commencent ce dernier Acte. Marthon est surprise de voir que tout ce qu'elle peut dire à sa Maîtresse contre Valere, ne sert qu'à la mieux confirmer dans la bonne opinion qu'elle a de sa constance. Belise vient se joindre à elle ; mais Dorimene finit la contestation en avouant à Belise que c'est par son ordre exprès que Valere lui a parlé d'amour. Belise est piquée au vif d'avoir été jouée. Voici comment Dorimene s'excuse :

Pardonnez de mon cœur l'innocent stratagème.

Tout doit être permis dans un peril extrême.

Je soupçonnois Valere, & vous sçavez trop bien

Que son cœur autrefois changeoit en moins de rien.

Il juroit qu'il m'aimoit, mais je n'osois l'en croire ;

Vous seule me pouviez confirmer ma victoire.

Il falloit l'éprouver ; & le pouvois-je mieux

Qu'en l'exposant encore au pouvoir de nos yeux ?

D'ailleurs n'aviez-vous pas sur moi cet avantage,

D'avoir été l'objet de son premier hommage ?
Mon

Mon amour allarmé ne redoutoit que vous ;
Est-il pour une Belle , un triomphe plus doux ?

Belise est assez satisfaite de cette réponse de Dorimene ; mais Marthon qui veut aller au fait , les prie toutes deux de lui parler à cœur ouvert. Belise lui dit qu'elle ne veut que reprendre son captif , pour le céder ; Dorimene lui avouë qu'il lui seroit bien doux de l'épouser , s'il lui étoit fidele. Marthon lui promet de la convaincre de son infidelité , pourvû qu'elle lui laisse le choix de la troisième épreuve. Dorimene y consent. Cette épreuve consiste à mettre Valere en suspens entre la main de Belise & celle de Dorimene , que ces deux Maîtresses lui doivent offrir. C'est Belise qui commence la dernière épreuve ; Valere accepte avec plaisir la proposition qu'elle lui fait de l'épouser. Marthon lui propose la même chose en presence de Dorimene , par ces Vers :

Il faut qu'il soit chargé pour sa dernière
épreuve ,

Du soin de consoler une charmante Veuve.

Valere est interdit à cette seconde proposition ; Dorimene lui en demande la raison ; mais il se justifie si mal , qu'il ne lui laisse aucun lieu de douter de son infidélité.

H ij lité.

1882 MERCURE DE FRANCE.

lité. Elle le quitte en lui deffendant de la revoir jamais. Il croit en être dédommagé par Belise, mais pour achever de le punir, elle donne la main à Dorante; il est un peu frappé du tour qu'on lui a joué, mais il ne tarde pas à se remettre de son étonnement, & finit la Piece par ces Vers qui achevent de le caractériser :

Deux Maîtresses de moins ! plaisante bagatelle !

Je puis offrir mon cœur à mille autres appas ;
Viens, Lolive, demain il n'y paroîtra pas.

Le 6. de ce mois, l'Opera Comique de la Foire S. Laurent, donna une nouvelle Piece, ornée de Chants & de Danses, en un Acte, ayant pour titre *l'Amante retrouvée*. Les Airs de violon, les Divertissemens, composez par le sieur Gilliers le pere, ont été trouvez très jolis. On joua ensuite une autre Piece d'un Acte, qui fut plus goûtée que la premiere, & qui a fait beaucoup de plaisir ; elle est intitulée *la Ceinture de Venus*, prise du Theatre de la Foire, & qu'on joua dans sa nouveauté à la Foire S. Germain en 1715.

On voit un autre Jeu dans le même Preau de la Foire, où le sieur Mignard, fameux

A O U T. 1727. 1883

fameux Sauteur, fait plusieurs Tours de force & d'équilibre, qui y attire tous les jours de nombreuses assemblées. Rien n'est plus surprenant que de voir les differens Tours de souplesse & d'équilibre qu'invente tous les jours cet habile Sauteur. C'est le divertissement de la Foire qui fait le plus de plaisir.

Une autre Troupe de Danseurs de Corde, Sauteurs, & Voltigeurs, fit l'ouverture d'un autre Théâtre le 5. de ce mois, dans la grande Loge du côté des Récolets, où ils font leurs exercices de Corde & de Sauts périlleux.

Le Jeudy 8. de ce mois, les Comediens François représenterent à Versailles devant la Reine, dans l'Anti-Chambre de son Appartement, la Comedie du *Grondeur*, & la Piece nouvelle du *François à Londres*, qui fut fort goûtée. On a donné l'Extrait de cette Comedie dans le dernier Mercure.

Le 12. ils représenterent aussi à la Cour, la Comedie *sans Titre*, ou le *Mercur* *Galant*.

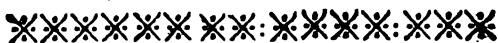
Le 23. les Comediens Italiens donnerent une Pastorale Héroïque, nouvelle, en trois Actes & en Vers, & un Di-

H iij vertisse-

1884 MERCURE DE FRANCE.

vertissement de Chants & de Danſes à chaque Acte. Elle a pour titre, *Zephire & Flore*. Cette Piece qui eſt de la compoſition du ſieur Lelio le fils, a été bien reçûe du Public. Nous en parlerons plus au long dans le prochain Mercure.

Le Concert d'Inſtrumens que l'Académie Royale de Muſique donne tous les ans, dans le Jardin du Château des Thuilleries, à l'honneur de la Fête du Roy, fut exécuté le 24. veille de la Fête de S. Louis, par un très-grand nombre d'excellens Symphoniſtes de l'Académie qui jouèrent pluſieurs beaux morceaux de Muſique de M. de Lully, & quelques-uns d'autres Maîtres modernes; il y eut un grand concours de peuple & de gens de conſideration, que ce Concert ne manque jamais d'attirer.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LA Regence d'Alger, par déference pour le Grand Seigneur, conſent, à ce qu'on aſſûre, de conclure un Traité de Paix avec l'Empereur, aux mêmes conditions que celui qui a été conclu entre S. M. I. & les Regences
de

de Tunis & de Tripoly. Le bruit court cependant qu'elle demande qu'au préalable S. H. accorde une Amnistie generale aux Seigneurs d'Égypte qui ont eu part à la dernière révolution du Grand Caire, & qu'elle leur fasse restituer leurs biens ; à quoi on ne croit pas que les Ministres du G. S. consentent, parce que ces biens ont été vendus depuis longtemps, & que les deniers de la vente ont été mis dans le Trésor de S. H.

Le Prince de Moldavie qui étoit en prison depuis six mois aux sept Tours, a été mis depuis peu en liberté, moyennant 600 bourses de 500. écus chacune, dont il a payé une partie comptant.

On continuë de travailler aux préparatifs nécessaires pour faire la Guerre en Perse avec plus de vigueur que les années précédentes. On fit partir de Constantinople au commencement de Juin, cinq grands Navires sur lesquels on embarqua un grand nombre de Canoniers & beaucoup de munitions. Toutes les Milices des Provinces voisines de la Capitale de l'Empire sont en marche pour le rendez-vous general : cependant le Divan s'est proposé de tenter toutes les voyes d'accommodement, avant que de risquer aucune entreprise dont le succès peut être douteux. On a fait faire de nouvelles propositions au Sultan Acheraf, mais on doute qu'il les accepte, parce que le G. S. ne veut rien relâcher de ses premières demandes, concernant les prérogatives de la Souveraineté en Perse, que S. H. semble vouloir acquérir à quelque prix que ce soit.

Quelques Lettres d'Afrique portent, que Muley-Hamet, Roy de Miquenez, ayant envoyé ordre au Pacha Ben-Ali, Alcaïde de Tetuan, de le venir trouver, & n'ayant pu

H iiii l'en-

l'engager à lui donner cette marque de confiance & d'attachement, il avoit trouvé moyen depuis de le faire conduire à Miquenez, où en arrivant il lui avoit fait couper la tête pour punition de sa première désobéissance, & qu'en suite il avoit fait faire un semblable traitemens aux freres & à toute la famille de ce Gouverneur.

Ces Lettres ajoutent que toutes les Provinces de la domination du feu Roy de Maroc, sont dans une cruelle désolation, & qu'elles sont exposées chaque jour à être pillées par les Troupes de trois fils de ce Prince qui prétendent à la Couronne; que la Ville de Fez avoit pris depuis peu le parti de celui de ces trois freres qui s'est fait proclamer à Sus, & que Muley-Hamet n'avoit pû conserver que la Ville de Miquenez & quelques Bourgs de la côte des Negres.

D'autres Lettres portent, que les Algeriens, dans le dessein de profiter des troubles que la mort du Roy de Maroc a fait naître dans ses Etats, avoit fait marcher vers la Frontiere 30. Compagnies Turques, qui après avoir ravagé plusieurs endroits, & razé deux ou trois Forts, s'étoient emparez du Territoire d'Uxeda, dont elles avoient rendu les habitans Tributaires de la Regence.

On a appris en dernier lieu que les Fils de ce Prince continuoient de se faire une cruelle Guerre; que Muley-Hamet qui a été proclamé à Miquenez, n'avoit pas encore été contraint d'en sortir; que le Royaume de Sus qui avoit refusé de le reconnoître, avoit proclamé Roy Aldelmalech, dont la résidence actuelle est à Tarudant, Capitale du même Royaume; que ce Prince qui est fort Populaire & grand Capitaine, avoit déchargé ses sujets de la
plus

A O U T. 1727. 1887

plus grande partie des impôts que le feu Roy son pere levoit sur eux avec toute la dureté imaginable , & qu'il avoit déjà conquis plus de la moitié des Royaumes de Fez & de Maroc ; qu'un autre frere de ces deux Princes s'étoit fait proclamer à Tafilet ; que la plupart des Gouverneurs des Places dont ces trois Princes ne sont pas encore Maîtres , se fortifioient & se préparoient à une vigoureuse résistance , ce qui fait croire qu'ils ont dessein de s'y maintenir en Souverains.

R U S S I E.

LE Czar , après avoir donné la liberté à son Ayeule qui étoit enfermée depuis longtemps dans le Monastere de Schleusselbourg , a fait inviter cette Princesse de se retirer sur ses Terres près de Novogrod-Welichy , où il doit lui faire tenir les fonds necessaires pour son entretien. On a appris depuis qu'elle est en route pour venir à la Cour , & l'on assure qu'elle y demeurera jusqu'au mariage de ce Prince.

La plupart des Vaisseaux de la Flotte sont désapareillez , & les Matelots qu'on avoit engagés dans les Pays Etrangers , ont été renvoyez chez eux avec douze Roubles de gratification au-delà de leur paye.

Les Troupes Moscovites qui s'étoient mises en marche pour passer au service de l'Empereur , reviendront en Livonie pour travailler aux Fortifications de Riga , & des autres Places fortes de cette Province.

Le Duc de Holstein assista au Conseil de Regence pour la premiere fois au commencement du mois dernier ; la Duchesse son épouse

H Y

1888 MERCURE DE FRANCE.

n'y a pas encore pris séance, non plus que la Princesse Elisabeth sa sœur.

Il a été résolu dans ce Conseil de ne plus donner aux Etrangers aucune Charge de l'Etat.

Le Synode a fait un changement dans la Formule des Prières publiques; la Princesse Nathalie, sœur du Czar, y est nommée immédiatement après S. M. Cz; & la Duchesse de Holstein, ainsi que la Princesse Elisabeth sa sœur, n'y sont plus désignées sous aucun titre particulier.

L'Amiral Wilster, qui a été nommé depuis peu Commandant de la Flotte du Czar, a prêté les sermens ordinaires.

Le Duc de Holstein étant à dîner chez le Comte de Bassowitz, son Conseiller Privé, le Tonnerre tomba dans un appartement voisin, y mit le feu, & consuma tous les papiers & les meubles qui y étoient.

La Ceremonie du Couronnement du Czar, qui doit se faire à Moscou, est fixée au 11. du mois prochain. Le jeune Prince Menzikoff est parti de Peterbourg pour y aller ordonner les préparatifs nécessaires, & le General des Postes a eu ordre de faire assembler 400. chevaux de relais sur la route d'ici à Novogrod, pareil nombre sur la route de Novogrod à Olonitz, & 900. entre cette dernière ville & Moscou.

Le Pr. Gallitzin, Gouverneur General des Provinces conquises par le feu Czar sur les frontieres de Perse, a donné avis à S. M. Cz. que le Sultan Acheraf, Chef des Rebelles de Perse, lui avoit fait proposer d'unir les forces du Czar aux siennes, pour chasser les Turcs des Conquêtes qu'ils ont faites en Perse, promettant, en cas de succès dans ses projets, de céder à S. M. Cz en toute propriété & souveraineté les
Pro-

A O U T. 1727. 1889

Provinces qu'elle possède déjà dans le pays, & d'accorder à la Nation Moscovite la liberté entière du Commerce dans toute la Perse.

Les Deputez de la ville de Riga ont obtenu non-seulement la confirmation de leurs anciens Privileges accordez par les Rois de Suede, mais encore de battre monnoye, avec les Armes de la ville de Riga d'un côté, & le Buste du Czar de l'autre.

La Cour a assigné cent mille Roubles pour le voyage du Duc de Holstein, qui doit se rendre dans ses Etats; il s'embarqua le 3. Août avec la Duchesse son épouse pour s'y rendre.

Les Deputez du Duché de Curlande ont été reçus favorablement, & le Conseil leur a fait espérer les mêmes secours que la feuë Czarine leur avoit promis contre la Republique de Pologne.

P O L O G N E.

TOut se prépare pour le départ des Commissaires qui doivent regler les affaires de la succession au Duché de Curlande. Les Troupes de la Commission sont prêtes à marcher, & le Grand Tresorier de la Couronne y joint 50. Dragons de celles qu'il commande, & qui sont actuellement en marche.

Le Prince Lubomirski a déclaré aux Deputez du Consistoire de Thorn, qu'ils pouvoient faire l'exercice de leur Religion dans les endroits privilegiez, à condition cependant, qu'ils éviteroient de se trouver sur le passage des Processions des Catholiques.

La Republique a obtenu du Pape le rappel du Nonce Santini, auquel l'Abbé Paulucci Merlini, neveu du feu Cardinal de ce nom, succedera avec le même caractère.

H vj Le

Le Comte Maurice de Saxe , qui a demeuré quelques jours à Dantzic , en est parti pour Mittau , après avoir acheté des armes pour mille hommes.

S U E D E.

L'Aga Turc qui est arrivé de Constantinople à Stockolm , a remis au Comte de Horn , premier Sénateur , & Chef du Conseil , une Lettre du Grand Vizir , concernant le remboursement des sommes qui ont été avancées au feu Roy Charles XII. pendant son séjour à Bender. Le 12. Juillet il eut audience publique du Roy ; M. Soldan , Introduceur des Ministres Etrangers , & Interprete pour la Langue Turque , accompagné de M. Savari , Traducteur , alla vers les onze heures du matin le prendre à son Hôtel avec quatre Carrosses du Roy , dont deux étoient à 6. chevaux. Après les complimens accoutumés , le Cortège se rendit au Palais dans l'ordre suivant. Deux carrosses à deux chevaux , dans lesquels étoient les gens de la suite de l'Aga avec M. Savari : l'Ecuyer de l'Aga à cheval : le premier carrosse du Roy à 6. chevaux , dans lequel étoient l'Aga & l'Introduceur , & autour duquel marchaient les Pages & les Valets de pied du Roy : le 4. carrosse de S. M. & quelques chevaux de main de son écurie.

L'Aga étant arrivé à la place du Palais , où il y avoit un Bataillon des Gardes en haye & sous les armes , les gens de ce Ministre mirent pied à terre devant la grande porte , mais le carrosse du Roy où étoit l'Aga , entra dans la Cour. Il fut reçu à la descente du carrosse par un Maître des Ceremonies , qui le conduisit jusqu'au haut de l'escalier , où le Grand Maréchal ,

accom-

accompagné de plusieurs Seigneurs de la Cour, l'attendoit pour le recevoir. Il fut conduit par l'antichambre, qui étoit remplie de Noblesse, à la Salle d'Audience, où le Roy étoit assis sur un Trône d'argent, élevé sur une Estrade, ayant à ses côtez plusieurs Sénateurs en Robe de Ceremonie. L'Aga baïsa la Lettre du G. S. la porta au front; & s'étant approché du Trône, la presenta au Roy, qui la remit à son Grand Chancelier, lequel fit donner au Ministre du G. S. la Reponse de S. M. en Langue Suedoise.

L'Aga fut reconduit avec les mêmes Ceremonies, & le Maréchal de la Cour le regala magnifiquement dans l'un des Appartemens du Palais.

Notre Escadre est toute désarmée, à la reserve de deux Fregates qui croiseront le long des côtes de Finlande jusqu'à la fin de l'Eté.

D A N N E M A R C.

Les Officiers de l'Escadre du Vice-Amiral Norris sont occupez à faire le procès à un Capitaine & à un Matelot qui ont refusé seditionneusement de prêter le serment de fidelité au Roy d'Angleterre George II. Cet Amiral mit à la voile avec son Escadre le 4. de ce mois, pour s'en retourner en Angleterre, après avoir pris congé du Roy & de la Reine de Danemarck. Il passa le Sund le lendemain matin avec un vent favorable.

A L L E M A G N E.

L'Electeur Palatin a résolu de renouveler ses prétentions par rapport à la Charge de Grand-Trésorier de l'Empire, dont le feu
Roy

Roy d'Angleterre étoit revêtu, & l'on apprend que les Ministres des Puissances Catholiques à la Diète de Ratisbonne, ont fait des représentations à l'Empereur en faveur de cet Electeur qui prétend que ce titre lui appartient en vertu des derniers Traitez de Paix, & que le Roy d'Angleterre, actuellement Regnant, n'est plus en droit de le prendre comme Electeur d'Hanover.

L'Empereur a rendu un Decret qui conserve à la Maison de Brunswick Wolfembüttel, le droit de succéder au titre Electoral, en cas que la Maison d'Hanover vienne à manquer.

Il est arrivé à Vienne un Gentilhomme du Prince Emanuel de Portugal qui est presentement à Madrid. Il est chargé de demander à l'Empereur au nom de ce Prince, la permission de revenir en ce Pays pour faire sa Résidence ordinaire à Gratz, en Stirie, jusqu'à ce que le Roy de Portugal, son frere, soit plus disposé à le recevoir à sa Cour.

Le bruit court qu'on a examiné dans le Conseil de l'Empereur divers Projets qui ont été présentés pour établir dans l'Autriche & dans d'autres Provinces Hereditaires un Tribunal d'Inquisition, contre certaines pratiques superstitieuses qui s'y sont introduites depuis quelque temps.

On a commencé à Vienne le 21. du mois dernier, les prieres publiques ordonnées par le Pape, pour demander à Dieu un héritier mâle à la Maison d'Autriche.

On écrit de Ratisbonne que le College des Princes de l'Empire avoit résolu de donner au Duc de Brunswick-Bevern, la Charge de General de l'Artillerie de l'Empire & au Comte de Seckendorff l'Expectative de la premiere Charge

A O U T. 1727. 1893

Charge de General de l'Empire qui viendra à vaquer.

ITALIE.

LE 28. Juin on commença à Rome de reciter à la Messe, dans toutes les Eglises de cette Ville, la Collecte que le Pape a ordonnée, pour obtenir du Ciel un heritier mâle de la Maison d'Autriche.

Les Chanoines de S. Jean de Latran ayant représenté au Pape qu'ils n'étoient pas en état d'acheter la Croix & les six Chandeliers d'argent dont le Roy de Sardaigne a fait présent au S. Siege, Sa Sainteté les a fait reporter au Palais du Vatican, dans le dessein de les vendre aux Etrangers, & d'en employer la valeur à des œuvres de piété.

Le Chevalier d'Orleans qui commande l'Escadre des Galeres du Roy T. Ch. a été obligé par une tempête de relâcher à Civita-Vecchia, pour y radoubier deux de ses Galeres qui avoient été endommagées. On apprend de Naples que cette Escadre parut le 9. Juillet à la vuë de ce Port, faisant route vers l'Isle de Malthe.

On a reçu avis de Bologne que le Chevalier de S. George en étoit parti avec une suite de huit caleches, & que le bruit s'est répandu qu'il devoit se rendre *incognito* à Bruxelles.

On mande de Rome que le 6. Juillet, la Princesse Clementine Sobieska, épouse du Chevalier de S. George, fut complimentée sur son prochain départ, de la part du Pape, & par les Cardinaux. Le même jour au soir, cette Princesse écrivit au Deputé de la ville de Bologne, au sujet du Ceremonial qui devoit être observé à son arrivée dans cette ville

1894 MERCURE DE FRANCE.

ville. Le sept à 8. heures du matin elle monta en carrosse, pour aller prendre congé des Ursulines, qui ont été fondées à Rome par la feuë Reine de Pologne, son ayeule; ensuite elle alla faire sa priere dans les Eglises de saint Jean de Latran, de sainte Marie Majeure, & de la Trinité du Mont. Vers les 6. heures du soir elle retourna au Monastere de Ste Cecile, où elle soupa avec la Princesse de Piombino & les Duchesses Stozzi & Acquaviva. Vers les 9. heures elle monta en caleche avec le Marquis & la Marquise del Bufalo. Elle prit la route de Bologne, accompagnée de dix personnes de sa suite, & escortée par un détachement de la Gardè du Pape.

Cette Princesse arriva le 12. vers les sept heures du soir au Palais de M. Allemandini, qui est à deux milles de Bologne. Elle y fut reçue & complimentée par les Deputez du Senat. On croit que cette Princesse demeurera dans cette maison de campagne pendant quelque temps, & qu'elle n'ira à Bologne qu'une fois la semaine pour voir l'Opera.

M. Belloni, Banquier de Rome, fit partir un courier vers le milieu du mois dernier, avec des paquets pour le Chevalier de Saint George, qu'il a ordre de joindre le plutôt qu'il lui sera possible.

Le Pape a accordé au Chevalier de Saint George 25000. Ecus Romains, & 4000. à la Princesse Sobieska son épouse.

Il est arrivé à Rome des Deputez de Raguze, pour prier le Pape de leur donner un autre Archevêque que le Pere Philippe Yturbide, qui a été nommé à cet Archevêché depuis environ deux mois.

On écrit de Bologne que le Comte Calderini, Sénateur, qui a été nommé Gonfalon-

nier

nier de cette Republique , fit dernièrement une Entrée magnifique à Bologne ; que la populace qui étoit accourue de toutes parts pour voir cette Ceremonie , prit querelle dans divers quartiers de la ville ; & que quelque soin qu'on prit pour appaiser la rumeur , il y eut plusieurs personnes tuées & blessées.

Le 28. Juin , le Pape se rendit à la Basilique de S. Pierre , accompagné du Sacré College , où le S. P. reçut devant la porte de l'Eglise la haquenée , & le tribut ordinaire pour le Royaume de Naples , qui lui furent presentez par le Connétable Colonne , en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur ; les Ducs de Sainte Croix , de Cafarelli , d'Altemps , de Strozzi , & le Prince de Monte-Mileto , furent de la Cavalcade lors de cette Ceremonie , qui ne fut pas si brillante que les autres fois.

Le 13. du mois dernier l'Escadre des Galeres de France , commandée par le Chevalier d'Orleans , Grand-Prieur de France , entra dans le Port de Naples , où le Chevalier d'Orleans fut complimenté à bord de la Patrone , par la principale Noblesse de la ville , & de la part du Cardinal Viceroy , qui fit saluer les Galeres du Roy T. Ch. par l'artillerie des remparts & des Châteaux. L'après-midy le Chevalier d'Orleans alla rendre visite au Cardinal Viceroy , qui lui avoit envoyé ses carrosses , & il en fut reçu avec toutes les marques de distinction,

Les Prelats Votans de la Signature ont obtenu du Pape la permission de porter un Cordon violet à leur chapeau , comme les Clercs de la Chambre & les Auditeurs de Rote.

L'Electrice douairiere de Baviere arriva le 20. Juillet au soir à Venise , avec une suite de 18. personnes ; elle alla descendre au Palais qu'elle

1396. MERCURE DE FRANCE.

qu'elle a fait louer sur le grand Canal.

On écrit de Rome que le Chevalier d'Orleans y arriva le 26. du même mois de Civita-Vecchia , accompagné de plusieurs Officiers des Galeres du Roi T. Ch. Il alla descendre au Palais du Cardinal de Polignac , qui le mena le 28. à l'Audience du Pape , dont il fut reçu avec tout l'accueil imaginable. Sa S. lui envoya le sur - lendemain trente bassins de Confitures seches & de gibier , un Esturgeon , & plusieurs cages remplies de Faisans & de Tourterelles.

Le 27. Juillet le Chevalier d'Orleans alla avec une suite de 8. carosses à 6. chevaux se promener à la Vigne Pamphile , & le soir il fut magnifiquement regalé par l'Ambassadeur de Malthe. Le 28. il fut traité par le Cardinal Ottoboni , & le 29. par le Cardinal Gualterio. Le même jour à minuit , les Princes & Princesses de la Maison Rospigliosi lui donnerent un grand Concert de voix & d'instrumens.

Le Bailly de Langeron , Chef d'Escadre , n'arriva que le 30. & logea aussi chez le Cardinal de Polignac.

P O R T U G A L.

MR. Etienne Monden , né sujet de la Republique de Geneve , qui s'est acquis en ce Pais une très-grande réputation par sa profonde érudition , fit abjuration à Lisbonne sur la fin du mois de Juin des erreurs du Calvinisme ; il reçût les cérémonies du Baptême dans le College des Jesuites de Coimbre , & il fut nommé Etienne-Manuel de S. Sebastien par le P. Manuel des Anges , de la Compagnie de Jesus , auquel il a l'obligation de sa conversion.

E S P A -

E S P A G N E.

LE Roy a envoyé ordre aux Officiers de la Chambre de Commerce de Cadiz, de faire équiper les Vaisseaux destinez à porter le vif-argent aux Mines de la Nouvelle Espagne.

On apprend par les Lettres de Ceuta du 4. du mois dernier que les Maures vivent en bonne intelligence avec la Garnison Espagnole de cette Ville ; qu'ils ont envoyé trois ou quatre fois des provisions au Gouverneur, & que deux Maures de consideration qui parlent Espagnol, viennent tous les jours le voir pour lui rendre compte de ce qui se passe dans l'interieur du Pays, par rapport à la révolution qui a suivi la mort du Roy de Maroc.

Le Roy a donné au Comte de Montemar, Lieutenant General, le Commandement de six Bataillons qui doivent rester au Camp devant Gibraltar, jusqu'à ce qu'on ait fait l'échange des ratifications des Préliminaires qui ont été signez à Paris le 31. May. Le Comte de Las-Torres a eu ordre de revenir à Madrid pour rendre compte de ce Siège, & les autres Officiers Generaux qui y servoient, en sont partis pour se rendre dans leurs départemens.

On mande de Cadiz qu'on y a établi un Chantier dans un endroit appelé Los Pontales, & qu'on commençoit à y construire des Vaisseaux pour le compte du Roy.

Le Comte de Konigsegg, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur a fait de nouvelles instances pour être payé du reste du subside promis par le Roy à S. M. I.

S. M. C. a honoré du caractère de son Premier

mier Plénipotentiaire au Congrès d'Aix la Chapelle.

Pour second ; le Marquis de Santa-Cruz de Marcenado , Vicomte Del-Puerto , Maréchal de ses Camps & Armées , & pour troisième , Dom Joachim-Ignace de Berrenechea , Chevalier de l'Ordre de Calatrava , Conseiller au Conseil du Roy , Membre du Conseil des Finances , & Mayor-d'homme de la Reine.

Le Marquis de Monteleon a été nommé Ambassadeur Ordinaire du Roy auprès de la République de Venise , & Ministre Plénipotentiaire de S. M. auprès des Princes d'Italie.

Mylord-North & Gray , qui arriva à Madrid le 22. Juin avec son Chapelain , a fait abjuration depuis peu , ainsi que ce Chapelain ; & comme il étoit Lieutenant General dans les Armées du feu Roy d'Angleterre , il servira dans les Troupes du Roy en la même qualité , & on lui donne rang suivant l'ancienneté de sa Commission d'Angleterre.

Le Comte de Montemar s'étant excusé d'accepter le Commandement dont on a parlé plus haut , le Roy l'a donné au Marquis de Ribadeo , Lieutenant General.

Le bruit court qu'il a été proposé dans le Conseil du Roy , d'envoyer des Troupes à Ceuta pour tâcher de pénétrer dans le Pays , & de profiter des troubles & des divisions qui y regnent depuis la mort du dernier Roy de Maroc.

On a fait partir de Cadiz une Parache d'avis qui est chargée des ordres de la Cour pour le retour des Gallions qu'on espere de voir arriver vers la fin du mois d'Octobre prochain.

On

On commence dans le même Port à charger les Vaisseaux de la Flotille qui doit aller cette année dans la nouvelle Espagne, & l'on attend plusieurs Bâtimens François, tant des Ports de Bretagne que d'ailleurs, qui doivent apporter à Cadix des Toiles & d'autres Marchandises des Fabriques de France, que les Vaisseaux de la Flotille porteront aux Indes Occidentales; mais on croit qu'ils ne partiront qu'après qu'on sera convenu d'un accommodement avec le Roy d'Angleterre au sujet de la levée du Siege de Gibraltar & de la restitution du Vaisseau *le Prince Frideric*, appartenant à la Compagnie de la Mer du Sud.

La plupart des Manufactures de Draps & d'étoffes de Soye, qui avoient été établies en Espagne, sous le Ministère du Cardinal Alberoni, ont été abandonnées par les Entrepreneurs, faute de débit, & il a été proposé dans le Conseil des Indes d'envoyer les fonds de Magazins au Pérou & au Chilly, & de forcer les Habitans à les acheter.

La Bulle de la Canonisation de S. Turibio, est arrivée de Rome. Le Roy, à qui le Nonce doit la remettre, a promis de faire les frais de la cérémonie.

La Fête que le Marquis de Valero, Surnommé du Corps du Roy, donna le 27. du mois dernier au Prince des Asturies & aux Infants, & les presens qu'il leur fit, ainsi qu'aux jeunes Seigneurs de leur suite, lui ont coûté près de 80000. Piastras. Ce Marquis a fait présent depuis à l'Infant Dom Philippe, de la Maison où il a régalé les Princes, & du grand Parc qui en dépend.

GRANDE-BRETAGNE.

LA Chambre des Communes a approuvé & envoyé à la Chambre des Pairs, le Bill qui a été dressé pour continuer au Roy les mêmes revenus Royaux dont jouïssoit le feu Roy, son Pere, qu'on dit monter à 803000. liv. sterling par an. La même Chambre a fait les deux premieres lectures du Bill, qui doit assurer à la Reine une provision annuelle de 100. mille livres sterling, en cas qu'elle survive le Roy, & qui lui donne pour son habitation ordinaire le Palais de Somers & le Château de Richmond avec ses dépendances.

Les ordres sont partis pour faire revenir en Angleterre l'Escadre que le Vice-Amiral d'Hosier commande dans l'Amerique.

Il y aura incessamment une réforme considerable dans les troupes du Roy. On a déjà cassé les Compagnies d'augmentation des Regimens qui venoient d'Irlande.

Le Roi a donné les ordres necessaires dès le commencement de ce mois, pour faire équiper en diligence six Vaisseaux de Guerre, qui doivent joindre l'Escadre du Vice-Amiral Wager, laquelle restera au détroit de Gibraltar, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne ait ordonné aux troupes Espagnoles qui sont restées devant cette Place, de se retirer dans leurs anciens quartiers, & qu'il ait consenti de rendre à la Compagnie de la Mer du Sud, le *Prince Frederic*, l'un des Vaisseaux de l'Asiente qui a été arrêté dans le Port de la Vera Cruz avant les premieres hostilitéz.

On écrit d'Exeter & de divers endroits des Comtez de Strafford & de Shrop, comme
aussi

A O U T. 1727. 1901

aussi de l'Ouest, que le 30. du mois dernier vers les 4. heures du matin, on y avoit senti un tremblement de terre considerable, mais qui n'a causé d'autre dommage que d'avoir renversé quelques cheminées.

Plusieurs Seigneurs, Gentilshommes & Marchands Catholiques du Royaume d'Irlande ont remis au Conseil Privé de Dublin, une adresse de condoléance & de félicitation, qu'ils esperent que ce Conseil fera remettre au Roi comme une preuve de leur zele & de leur attachement à sa Personne & à son Gouvernement

H O L L A N D E - P A Y S - B A S.

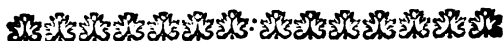
LE 17. de l'autre mois, les Etats d'Hollande & de West - Frize, disposerent de la charge de Conseiller Pensionnaire de leur Province, en faveur de M. Simon Slingeland, Trésorier General des Provinces unies, & de celle de Garde du Grand Sceau & de Stadthouder des Fiefs de cette Province, en faveur du Baron Jacob Godefroy de Boetse-laer, le premier du corps des Nobles, & Président des Conseillers Deputez. Le 22. M. Antoine Vander - Heim, Secrétaire de la Chambre des Comptes de la Generalité, fut pourvu de la Charge de Trésorier general des Provinces unies.

Les Deputez des Directeurs du Cercle de Westphalie sont presentement assemblez à Aix la Chapelle, & les Magistrats de la même Ville, ont donné leurs ordres pour la reception des Ministres Plenipotentiaires qui doivent s'y rendre au mois d'Octobre prochain pour l'ouverture du Congrès.

Les Etats Generaux ont fait au commencement

1902 MERCURE DE FRANCE.

ment de ce mois une promotion d'Officiers Generaux, par laquelle le Prince Guillaume de Hesse-Cassel, Lieutenant General, a été nommé General de la Cavalerie de l'Etat; le Prince de Holstein-Beeck, le Baron de Pal-land & M. Collier aussi Lieutenans Generaux, ont été faits Generaux de l'Infanterie, &c.



MORTS, NAISSANCES, *Mariages des Pays Etrangers.*

LE Comte François-Antoine de Harrach, Evêque de Saltzbourg, y mourut le 18. Juillet dans la 63^e. année de son âge. Il avoit été nommé à l'Evêché de Vienne au mois d'Avril 1702. mais s'étant démis de cet Evêché, il avoit été élu Coadjuteur de Saltzbourg en Octobre 1705 & il en étoit devenu Evêque en 1709. par la mort de Jean Ernest Louis de Thau, son predecesseur.

Sœur Mariane de S. Michel, Religieuse du Monastere de Ste Claire à Lisbonne, y mourut le 19. du mois de Juin dernier, âgée de 103. ans accomplis, ayant assisté la veille de sa mort à tout l'Office du Chœur avec les autres Religieuses.

Le 22. de Juillet, au soir, la Princesse Dona Magdeleine Justiniani Sforza Cesarini, accoucha à Rome d'un fils, qui fut baptisé le lendemain & nommé Philippe-François-Antoine Sforza Gaspar-Baltasar-Melchior.

Le 25. Fête de l'Apôtre S. Jacques, Patron d'Espagne, la Reine d'Espagne accoucha à Madrid vers les six heures du matin d'un Prince qui fut baptisé le même jour & nommé Louis-Antoine.

A O U T. 1727, 1903

roine Jacques. Le Nonce du Pape, les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, les Grands du Royaume, les Chefs des Maisons Royales & les autres Seigneurs de la Cour, se trouverent dans l'Anti-Chambre de S. M. où le Roy reçut leurs complimens sur sa convalescence & sur la naissance du jeune Prince qui jouit d'une parfaite santé, ainsi que la Reine sa mere.

La Princesse de Frise, sœur du Prince de Nassau-Diest, fut mariée le 3. Juillet à Leuwarde, au Prince hereditaire de Bade-Dourlach.

Le Comte Guy Bagnano, épousa le premier de ce mois à Venise, la Princesse Anne, troisième sœur du Prince Leopold de la Tour Taxis, General des Postes des Pays-Bas.

On a dû publier à Plaisance le 3. de ce mois la conclusion du Mariage du Duc de Parme avec la Princesse, troisième fille du Duc de Modene, à laquelle le Duc son pere donne en dot 200. mille Ducatons ; sçavoir, 30000. comptant, 10000 en habits & 10000. en Pierres ; les 150000. restant, seront payez en sept années & demie.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Compagnie des Indes, vendra en Argent comptant, dans la Ville de Nantes, le 22. Septembre prochain & jours suivans, au plus offrant & dernier enchereur,

1904 MERCURE DE FRANCE.

risseur, sous les conditions portées par un imprimé rendu public, les Marchandises apportées par les Vaisseaux, l'*Hercule*, le *Jafon*, la *Vierge de grace*, le *Triton* & l'*Argonante*, avec celles invendues de la vente de 1726. sçavoir, le Café, Thé, Poivre, Drogueries, Salpêtre, Bois, Soyes, Damas, Etoffes, Basins, Toilles, Mouffelines brodées, Cravates & Steinkerques, &c. Mouchoirs, Porcelaines, Commodes, Paravents, Bureaux de Vernis de la Chine, &c.

Le Roy a donné à M. de Nicolai, Premier Président de la Chambre des Comtes, l'agrément pour le Marquis de Nicolai son fils, du Regiment de Dragons, dont le Marquis de Plelo étoit Mestre de Camp.

M. Chopin, conseiller au Grand-Conseil, a obtenu de S. M. l'agrément de la Charge de Premier Président de la Cour des Monnoyes, vacante par la mort de M. Holdier.

On écrit de Roüen, que l'affaire criminelle des sieur & Dame Lavoisé, y fut jugée le 18. Juillet par le Parlement. L'Arrêt a déclaré ladite Lavoisé *atteinte & convaincuë d'avoir, de dessein prémédité, homicide son fils*, pour punition & réparation, condamnée à faire amende honorable, &c. & ensuite à être pendue &c.

A O U T. 1727. 1905

& étranglée, & son corps jetté au feu pour y être consumé, & les cendres jettées au vent : Lavoisé fils, Conseiller au Bailliage de Rouen, déclaré atteint & convaincu d'avoir, de complicité avec sa mere, aidé & contribué audit homicide, condamné à faire la même amende honorable, & à être rompu vif, ensuite jetté au feu, & les cendres au vent, les biens de l'un & de l'autre confisquez au Roy, &c. & différé à faire droit à l'égard des autres accusez, après le Procès verbal de question & execution de mort. L'Arrêt fut executé le même jour.

Comme par le procès verbal de question & par l'execution, il ne résulta rien contre le pere & la Servante, ni contre les autres Decretez, la Cour, en délibérant sur ce procès verbal, rendit le lendemain un Arrêt qui ordonne une plus ample instruction, & qu'il sera publié des Monitoires, &c. pendant laquelle instruction, le pere & la Servante tiendront prison.

Le premier de ce mois, le sieur Lœillet, Musicien de l'Electeur de Baviere, qui possède divers Instrumens, & qui sçait les allier avec un talent admirable, divertit beaucoup la Reine & toute sa Cour. Il commença par le Basson, le Violon, la Flute Allemande, la Flute douce, la Flute

I ij à

1906 MERCURE DE FRANCE.

à voix, en faisant deux parties, & le Haut-bois. Il passa ensuite derriere un Paravent & chanta un Motet à quatre parties, accompagné d'un Violon & de deux Flutes. Le sieur Lœillet fit entendre après les deux Flutes & une voix qui chantoit la Basse, à quoi un grand Chœur de Musique succeda. Il parut interrompu par une querelle & batterie, où l'on croyoit entendre des cris de femmes & d'enfans, le bruit que font des hommes l'épée à la main & le tumulte que pourroient faire quarante personnes, qu'on entendoit crier, au secours, au Guer; & l'arrivée du Guer à pied & à cheval. La Reine ne pouvant s'imaginer qu'un homme seul pût faire tant de differentes parties, fit entrer le sieur Lœillet dans sa Chambre en presente de tout le monde, & S. M. loua beaucoup un talent si extraordinaire. Le Roy, à qui la Reine donna le même divertissement le lendemain, en fut également surpris & satisfait. Le sieur Lœillet executa un nouveau divertissement le jour d'après dans le Cabinet du Roy, en presence de L. M. qui s'y divertirent beaucoup.

Le Roy a rappelé auprès de sa Personne, M. Daguesseau, Chancelier de France, pour exercer les fonctions de sa Charge. Il se rendit à Versailles le 14.

de

de ce mois après midy, & il eut l'honneur de saluer S. M. qui le reçut très favorablement.

M. Darménonville, Garde des Sceaux de France, ayant demandé au Roy la permission de se retirer, & de remettre les Sceaux, ils furent reportez à S. M. le 15. de ce mois par le Comte de Morville, son fils, Ministre & Secrétaire d'Etat. Le 17. le Roy les donna à M. Chauvelin, Président à Mortier, qui le lendemain après midy prêta serment entre les mains de S. M.

Le 19. le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères, supplia le Roy de recevoir la démission de sa Charge, & S. M. l'a donnée avec le même département à M. Chauvelin, Garde des Sceaux de France. Le Roy, pour récompenser les services du Comte de Morville, lui a accordé une pension de 20000. livres.

Le 23. au matin, M. Chauvelin, Garde des Sceaux de France, prêta serment de fidélité entre les mains du Roy, pour la Charge de Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères.

Le 24. le Corps de Ville, le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, à la tête, eut à Versailles Audience du Roy, avec les cérémonies accoutumées. Il fut pre-

présenté par le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat , & conduit par le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , & par M. Desgranges , Maître des Ceremonies. M^{rs} Legras , Conseiller de Ville , & Maultrot , Notaire , nouveaux Echevins , qui avoient été élus le 20. de ce mois , prêterent entre les mains de S. M. le serment de fidelité , dont le Comte de Maurepas fit la lecture , le scrutin ayant été présenté par M. le Fèvre de la Malmaison , Conseiller au Parlement , qui parla avec beaucoup d'éloquence.

Le Dimanche 24. de ce mois , le Roi soupa au Château de la Mente avec quelques Seigneurs. Après le repas , le sieur Hamoché , en habit de Pierrrot , chanta divers Pots - pouris , & de petites Chançons , qui divertirent beaucoup S. M.

ACCOUCHEMENT DE LA REINE.

Réjoüissances , &c.

LE 13. de ce mois , vers le soir , la Reine se sentit incommodée d'une indigestion , qui fut suivie de vomissemens , dont les efforts faisoient craindre une inflammation qui auroit pû donner lieu

lieu à une fausse couche ; car on n'étoit pas sûr que S. M. fut à terme : ce qui détermina les Medecins à ordonner deux saignées du bras.

Le Roi , qu'on attendoit du Château de Ramboüillet , arriva à Versailles à onze heures & demie. S. M. resta dans l'appartement de la Reine jusqu'à deux heures après minuit , quelques instances qu'on lui fit pour l'obliger d'aller se reposer.

Le 14. à trois heures du matin , la Reine sentit les premieres douleurs pour accoucher , & elle fut saignée une heure après. Les douleurs étant devenuës plus vives & plus fréquentes vers les sept heures ; on alla éveiller le Roi , ainsi qu'il l'avoit ordonné. S. M. se leva promptement , & passa en robe de chambre chez la Reine. Il ne la quitta point pendant ses douleurs , & il lui donna les preuves les plus sensibles de son bon naturel , & des tendres sentimens qu'il a pour elle ; ne voulant pas s'éloigner un moment , il se fit habiller dans l'anti-chambre de la Reine , qui fut saignée la seconde fois vers les dix heures , & une heure après elle accoucha heureusement de deux Princesses. L'aînée naquit à onze heures & un quart , & la seconde environ dix minutes après.

I iiij Ces

Ces deux Princesses furent ondoyées dans la chambre de la Reine, par l'Abbé de Pezé, Aumônier du Roi, en présence du Cardinal de Fleury, Grand Aumônier de la Reine, & du Curé de Versailles. Le Roi assista à cette cérémonie, ainsi que les Princes & Princesses du Sang, qu'on avoit eu le temps d'avertir, & qui avoient pû se rendre dans son appartement.

Lorsque les deux Princesses eurent été ondoyées, la Duchesse de Vantadour, Gouvernante des Enfans de France, accompagnée des deux Sous-Gouvernantes, les porta dans l'appartement qui leur avoit été préparé, où les personnes nommées par le Roi pour servir auprès de l'Enfant dont la Reine devoit accoucher, s'étoient rendus.

Aussi-tôt que le Roi fut sorti de la chambre de la Reine, il envoya M. Budé, l'un de ses Gentilhommes ordinaires, à Chambor, porter au Roi Stanislas, & à la Reine son Epouse, la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine, & de la naissance des deux Princesses.

L'après midi, S. M. assista au *Te Deum* qui fut chanté à cette occasion dans la Chapelle du Château de Versailles. Le soir, on tira à l'entrée de la grande avenue

quë du Château, un Feu d'Artifice aussi beau que le peu de temps qu'on avoit eu pour le préparer pouvoit le permettre ; & il y eut ce jour là , & les trois jours suivans , des Feux & d'autres marques de réjouïssance dans toutes les ruës de Versailles.

La Reine continuë de se bien porter , ainsi que Mesdames , que le Roi va voir très-souvent.

Mad^{me} Varanchan , de Marseille , que des affaires domestiques avoient fait venir à Paris , & qui étoit enceinte en y arrivant , fut sollicitée par ses amis de se présenter pour avoir l'honneur d'être Nourrice. Elle se présenta d'abord à Mad^{me} la Duchesse de Vantadour , qui eut la bonté de la recevoir très-favorablement , & de l'encourager dans son entreprise. D'un autre côté , M. Boyer , de Marseille , Medecin de la Faculté de Paris , parent de la Dame de Varanchan , lequel avoit été témoin des bonnes qualitez qu'elle a toûjours eu pour être Nourrice , la présenta à M. Dodart , Premier Medecin du Roi , à M^{rs} Boudin & Helvetius , Medecins du Roi , & à M. Pera , Accoucheur de la Reine. Il leur rendit compte de la parfaite santé dont elle a toûjours jouï , de celle de ses enfans , qu'elle a nourri au nombre de six

consecutivement , de la douceur & de l'égalité de son esprit , &c.

Toutes ces qualitez , jointes à un extérieur qui prévient en sa faveur , lui ont valu l'honneur d'être préférée pour nourrir MADAME , (c'est ainsi qu'on appelle la fille aînée de nos Rois.)

Elle s'appelle Catherine Vignon , fille de Louis Vignon , riche Négociant de Marseille , qui a vécu très honorablement , & est mort à l'âge de 91. ans sans avoir jamais été malade. Il maria sa fille . avec une dot considérable , à Joseph Varanchan , de la Ville de Berre , en Provence , Négociant , domicilié à Marseille , où il vit d'une manière très-honorable , & dans une union parfaite avec son Epouse. En Provence , c'est l'usage que presque toutes les meres , de quelque qualité qu'elles soient , nourrissent leurs enfans , & il n'y a que de fortes raisons de santé qui puissent les en empêcher , le tendre amour de mere étant toujours supérieur à toute autre considération.

Mad^{me} Raymond , de la Ville d'Issoire en Auvergne , a été choisie pour nourrir MADAME LA PRINCESSE. Elle s'appelle Françoisse Montel , épouse de Jacques Raymond , Marchand de la même Ville. Cette Dame a fait aussi des nourritures heureuses : elle est d'une taille avan-

A O U T. 1727. 1913
avantageuse, & d'une physionomie qui
répond de la bonté de son caractère.

Réjoüissances à Paris.

Le Roi voulant rendre à Dieu de solennelles actions de graces de l'heureux accouchement de la Reine, & de la naissance des deux Princesses, écrivit le 14. Août au Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, la Lettre suivante.

MON COUSIN,

Il a plu à Dieu de commencer à benir mon mariage par la naissance de deux filles, dont la Reine, ma très-chere Epouse & Compagne, a été heureusement délivrée aujourd'hui. J'espere de ses bontez l'entier accomplissement de mes vœux, & de ceux de mon Peuple; par la naissance d'un Dauphin. C'est pour le lui demander, & le remercier des graces qu'il m'a déjà faites que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, &c.

Le Dimanche, 17. de ce mois, on
I vj chanta

1914 MERCURE DE FRANCE.

chanta à Nôtre-Dame un *Te Deum* solennel, auquel le Chancelier de France, accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes, assista. Le Cardinal de Noailles officia pontificalement à cette cérémonie, à laquelle le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville, qui y avoient été invitez de la part du Roi, se trouverent en Robbes de cérémonies, & à leurs places ordinaires. Le *Te Deum* fut chanté au son des Cloches, & au bruit du Canon de la Ville & de la Bastille.

Le même jour les Religieux de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, chanterent aussi un *Te Deum* au son des Cloches, & au bruit de quantité de Boëtes. Il y eut le soir des Feux de Joye, de grandes Illuminations, & des Fusées tirées dans les deux cours de cette Abbaye.

Les démonstrations de joye, générales & particulieres, qui avoient commencé à Paris dès le 14. furent renouvelées ce jour là avec beaucoup de zele & d'ardeur. Il y eut dans toute la Ville des Feux, des Illuminations, & d'autres marques de réjouissances.

Le 14. les Prevôt des Marchands & Echevins de Paris, qui s'étoient rendus à
l'Hôtel

L'Hôtel de Ville sur le premier avis qu'ils avoient eu que la Reine avoit senti quelques douleurs , reçurent à une heure & demie la nouvelle de son heureux accouchement , & de la naissance de deux Princesses , apportée par M. de la Roque , Exemt de la premiere Compagnie des Gardes du Corps. Le Prevôt des Marchands , au nom de la Ville , fit présent à cet Officier d'une Tabatiere d'or , enrichie de Diamans.

Les Prevôt des Marchands & Echevins firent annoncer cette nouvelle par le bruit du Canon , & dans l'après midi ils jetterent de l'argent au Peuple , qui étoit accouru en foule dans la Place de l'Hôtel de Ville , où il y eut le soir un grand feu.

Le samedi 16. toute la façade de l'Hôtel de Ville parut illuminée depuis la Corniche des Piedestaux jusqu'à l'extrémité de la Lanterne , dont les huit Portiques , où est la Cloche de l'Horloge , étoient ornez de Chambranles garnis de Lampions , avec des Terrines ou Falots dans les vuides des Arcades , & sur les appuis des Balustrades. Les huit Portiques au dessous étoient illuminez de la même maniere.

Devant le Cadran étoit posé un grand Cartouche de 32. pieds de haut sur 27. de

de large , représentant les Armes du Roi. Sur la saillie de la Corniche supérieure , au dessus des croisées de la grande Salle de l'Hôtel de Ville , étoient quatre Lyres & quatre Pyramides posées alternativement , ayant chacune 20. pieds de haut sur six de large ; les Pyramides étoient terminées par une Etoile , & les Lyres par un Fleuron : le tout exécuté en Lampons. La Corniche étoit marquée par un filet de Terrines.

On voyoit sur les Pavillons , en saillie, deux Trophées d'Amour de 17. pieds de haut sur 11. de large , composés d'un Flambeau de l'Hymen , d'un Arc & d'un Carquois.

Les croisées de la grande Salle étoient illuminées par des Chambranles de Lampons. On avoit placé dans chacune des Niches des Tremeaux une Girandole garnie de Bougies , & au dessous on avoit figuré des Culs de Lampe en illumination , qui paroissoient leur servir de pied. Sur les Pavillons en saillie , du même étage , étoient représentés en illumination les Chiffres du Roi & de la Reine , de la même grandeur que les Trophées d'Amour qu'on voyoit au dessus.

La Corniche du premier ordre d'Architecture au dessus des Arcades , étoit marqué par un rang de Terrines. Les Co-

Colomnes entre les Arcades étoient devenues des Colomnes torfées , par cinq bandes à illumination.

La grande Porte de l'Hôtel de Ville , & les six Arcades aux deux côtez , étoient ornées de Chambranles de Lumiere , & au milieu de chacune des six Arcades il y avoit un Lustre garni de Bougies.

Les deux Arcades du Saint Esprit & de saint Jean , avoient pareillement des Chambranles d'illumination , avec des Rosettes au dessus , & de doubles Festons. Sous la clef de chacune de ces Arcades pendoit un grand Lustre à double rang de branches , garni de grosses Bougies.

Deux Panneaux d'illumination étoient placez devant les Pavillons en saillie , pour servir de baze aux Chiffres & aux Trophées qui étoient au dessus.

La Corniche au bas des Arcades étoit profilée par des Terrines. Cette superbe Illumination étoit composée de plus de 16000. lumieres.

Le lendemain 17. le Roi ayant ordonné par une Lettre de Cachet adressée à la Ville , qu'il feroit chanté un *Te Deum* , &c. les Prevôt des Marchands & Echevins rendirent une Ordonnance, pour enjoindre aux Bourgeois de Paris de faire des Feux le soir , & une autre concernant les

les Echafauts dans la Place de Greve ; pour qu'ils fussent construits solidement , & suivant les alignemens & les permissions de la Ville. Ce *Te Deum* , auquel le Duc de Gèvres , Gouverneur de Paris , assista à la tête du Corps de Ville , fut annoncé au Public dès le lendemain par une salve des Canons de la Ville , une seconde après le *Te Deum* , & une troisième immédiatement avant le Feu d'Artifice , qui fut de la plus grande magnificence , par la beauté , l'abondance & la durée de toutes sortes d'Artifice. Il étoit placé au milieu de la Place de Greve ; & comme il ne fut pas possible de construire & de poser une charpente convenable , on posa avec beaucoup de précipitation la décoration qui avoit été exécutée en deux jours par M. Dumefnil , Peintre de la Ville , qui en si peu de temps ne pût pas faire une distribution exacte de chaque partie , & fut obligé de se renfermer dans la seule idée générale , sans Inscription ni Devise , qui ont toujours été l'ame de ces sortes d'Ouvrages.

L'Edifice étoit composé d'une principale face , & de deux retours en ailes de 50. pieds de haut sur 45. de pourtour. Un Socle regnant au rez de chaussée , servoit de base à un ordre Dorique. Sur le milieu étoit un Piedestal en amortissement ,

ment, d'où s'élevoit une Pyramide en console, surmontée d'une Etoile d'or ; & dans le panneau de la Pyramide, on voyoit deux jeunes Lys avec une Couronne de Fleurs d'Immortelle. Dans le centre de l'entablement, on voyoit la Renommée, & les Armées du Roi & de la Reine au dessus dans un Cartouche rehaussé d'or.

Le principal sujet qu'on s'étoit proposé, remplissoit toute l'Arcade de l'Edifice. C'étoit un grand Tableau transparent, peint de coloris, représentant l'Aurore & la Rosée dans leur naissance. On voyoit au dessous les quatres parties du Monde en admiration. Deux grandes figures peintes en marbre blanc, & posées chacune sur un Cul de Lampe en saillie, représentant la Fécondité & l'Esperance, accompagnoient ce principal sujet. Tout l'Edifice étoit peint de differens Marbres, dont les Bases, Chapiteaux & Ornaments étoient rehaussés d'or.

On distribua du Pain, & on fit couler quatre Fontaines de Vin pour le Peuple pendant tout le temps de cette Fête.

L'Illumination interieure de l'Hôtel de Ville mérite bien que nous nous y arrêtions. La Cour, qui n'est pas fort spacieuse, est entourée de Bâtimens soutenus par des Arcades. Il y avoit des Lustres
sous

sous chacune de ces Arcades , ainsi qu'en differens endroits du rez de chaussée. Les ceintres des Arcades étoient ornez de Chambranles de Lumiere , & au dessus dans la frise étoient les Chiffres du Roi & de la Reine. Les Colomnes étoient aussi ornées de bandes de Lampions. Sur la Corniche , à l'aplomb de la Statuë en pied de Louïs XIV. qui est au fond de la Cour , on avoit mis en grand les Chiffres du Roi & de la Reine , avec trois Fleurs de Lys dans le centre , & une Couronne fermée au dessus.

En face , sous le Cadran , étoit représenté en illumination , & d'une maniere très-ingénieuse , le Vaisseau avec tous ses agrez , que la Ville porte pour Armes. Il avoit 18. pieds de long , sur une hauteur proportionnée. Sur toute la corniche qui regne aux quatre faces , il y avoit une suite de Terrines. Cette Illumination , qui a réüsi au gré de tous les Spectateurs , étoit composée de plus de 8000. lumieres en cire.

La grande Salle , ainsi que les autres appartemens , escaliers & corridors de l'Hôtel de Ville , étoient éclairés par des Lustres & des Girandoles. L'Horloge étoit illuminée comme le jour précédent.

Le jour du *T^e Deux* , il y eut à l'Hôtel
de

de M. Lambert de Torigni, Prevôt des Marchands, deux Illuminations qui firent un extrême plaisir au Public. On sçait que cette belle & magnifique Maison est située dans la partie la plus Orientale de l'Isle de Nôtre-Dame. Elle a sa principale entrée dans la rue saint Louis, qui traverse l'Isle d'une extrémité à l'autre. C'est de ce point de vûe qu'on voyoit la premiere Illumination. Elle representoit un Arc de Triomphe rustique, couronné d'un fronton, sur lequel on voyoit trois Fleurs de Lys. Au dessous du ceintre, on avoit placé un grand Lustre accompagné de Guirlandes de Fleurs. Au milieu de la hauteur, on avoit construit un Balcon, sur l'appui duquel on lisoit en caractères lumineux, VIVE LE ROI. Sur ce Balcon étoient placez divers Instrumens; les fanfares des Trompettes, Timbales, Haut-Bois, &c. se mêlant successivement aux acclamations du Peuple.

Aux côtez & en retour de cet Arc de Triomphe, on avoit figuré en aîles deux Portiques, composez de trois Arcades chacun, dans le milieu desquels étoient des Girandoles. Entre chacune de ces Arcades étoient élevées des Pyramides sur des Pilastres, terminées alternativement par des Fleurs de Lys & des Etoiles,

avec

avec les Chiffres du Roi & de la Reine dans les panneaux des Pilastres. Le sommet de ces Piramides étoit lié par des Festons, dont le milieu, au dessus de chaque Arcade, & à l'aplomb du Lustre qui y pendoit, étoit marqué par un Fleuron.

Cet Arc de Triomphe occupoit la largeur de la rue saint Louis, & étoit élevé de 40. pieds de haut ; les deux parties en retour avoient 30. pieds de hauteur sur 50. de face.

L'heureuse situation de l'Hôtel de Torgny rendit la seconde Illumination du côté de la Riviere, au moins aussi agréable que la premiere, quoique beaucoup plus simple. Elle s'étendoit le long de la Terrasse, traversoit la rue, & se continuoit sur la Terrasse voisine dans un espace de 26. toises. Trois Fleurs de Lys en faisoient le principal objet. Celle du milieu étoit élevée de 6. toises, sur une espece de cartouche qui lui servoit de base. Aux deux côtez sur la même ligne s'élevoient quatre Piramides terminées par de grands Falots, entre lesquels on avoit placé les Chiffres du Roi & de la Reine. Au bas de ces grandes pieces d'Illumination, on avoit formé plusieurs gradins par un nombre infini de Terrines, qui rendoient une lumiere très-éblouissante, & qui servoit de base à
toute

toute cette éclatante Illumination, qu'on voyoit de plus de 6. lieues.

Au dessous du cartouche de la Fleur de Lys du milieu, on lisoit de fort loin, VIVE LE ROI.

Deux Fontaines de Vin placées sur cette Terrasse coulerent toute la nuit.

Toutes ces marques de réjouissances publiques ont été exécutées sur les desseins & sous la conduite de M. Beausire, fils, Architecte de la Ville de Paris.

L'Hôtel du Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, fut illuminé ce jour-là comme il l'avoit été les jours précédens, avec beaucoup de magnificence; on y fit couler des Fontaines de Vin, &c.

Les Echevins, le Procureur du Roi, le Greffier, le Receveur, & autres Officiers de la Ville se sont signalez chacun en particulier par des Illuminations, des Feux d'Artifice, des Fontaines de Vin, avec distribution de Pain, &c.

La Reine d'Espagne voulant prendre part à l'allegresse publique, au sujet des couches & de l'heureuse fécondité de la Reine, fit illuminer le petit Dôme du Palais du Luxembourg, & allumer un grand Feu devant la principale Porte. M. Audran, Concierge de ce Palais, marqua son zele & son respect, par un grand Feu allumé dans le Jardin, & par
quantité

1924 MERCURE DE FRANCE.

quantité de Fusées volantes , &c.

La façade du Palais Royal parut éclairée en flambeaux de cire blanche , avec un très - grand feu devant la principale Porte. Nous ferions un Livre entier si nous voulions entrer dans le détail de toutes les Fêtes , Feux d'Artifice , Illuminations, & autres marques de joye que les Princes , & autres Personnes de distinction, & même de simples Particuliers ont données dans cette occasion.

Le Mardi 19. de ce mois , les Comédiens François celebrerent avec beaucoup de zele l'heureux accouchement de la Reine. Ils donnerent *gratis* la Comedie du *Festin de Pierre* à une très-grande foule de Spectateurs , qui , à l'incommodité près d'être trop pressez , furent très-contens. A l'entrée de la nuit , toute la façade de leur Hôtel parut illuminée d'une maniere aussi éclatante que bien imaginée. Le Balcon sur tout , qui regne sur toute la largeur de la façade , faisoit un très-bel effet. La base , l'appui , les panneaux , & les divers compartimens de la rampe de fer étoient exactement profilez de Lampions. On voyoit aux deux bouts deux Girandoles de lumieres de plus de 20. pieds de haut , qui faisoient un effet admirable. Les croisées du premier & du second étage avoient des cham-

chambranles de Lampions. Le fronton qui sert de couronnement à cet édifice, & les combles étoient profilez de Terrines, & le tout étoit terminé par trois especes de Piramides de lumieres très-brillantes. Le milieu de la façade étoit occupé par un Tableau transparent, dans lequel on voyoit les Chiffres du Roi & de la Reine, avec deux Lys couronnez d'Immortelles. Vers le milieu de la rampe du Balcon, on avoit placé un Soleil plein d'artifice, sur lequel on lisoit ces deux mots latins en caracteres lumineux, *Orbis amor*. Ce Soleil, accompagné de Gerbes, de Lances, de Pots à Feu, &c. fit un effet admirable, & termina tout l'artifice, qui avoit commencé par quantité de très-belles Fusées, à quoi le Public applaudit par beaucoup d'acclamations de *Vive le Roi & la Reine*. Le jour du *Te Deum* à Nôtre-Dame, les mêmes Comédiens firent allumer un grand Feu devant la porte de leur Hôtel, & le Balcon fut illuminé de Terrines.

Les Comédiens Italiens ont fait éclater leur joye pour l'heureux accouchement de la Reine avec beaucoup de zele, pendant plusieurs jours. Le Dimanche 17. de ce mois, on alluma des Feux dans les deux ruës, aux deux portes de l'Hôtel. Le lendemain on tira quantité de

1926 MERCURE DE FRANCE.

de Feux d'artifice , & la façade de l'Hôtel parut illuminée d'une maniere fort ingénieuse. On y voyoit des feuilles de décorations transparentes, qui représentoient le Temple de l'Hymen , d'ordre Corinthien. La Statuë du Dieu paroissoit sur le devant , au milieu d'un peristyle soutenu de colonnes composées. Cette illumination , qui répandoit une très-grande lumiere , faisoit un très-bel effet , & d'autant plus surprenant qu'on ne voyoit pas une seule lumiere.

Le Mercredi 20. les mêmes Comédiens donnerent *gratis* à une très-nombreuse assemblée la Comedie de *Pasquin & Marphorio* , & le Divertissement mêlé de Chants & de Danses du *Cabin-Caba*.

Le 21. l'Academie Royale de Musique voulant aussi contribuer à l'allegresse publique , donna l'Opera *gratis*. L'assemblée fut des plus nombreuses , & tout se passa sans desordre ni confusion , par les bons ordres que M. de Francine , Directeur General de l'Academie , avoit donnez.

Le 22. l'Opera Comique voulant aussi donner quelque marque de joye dans la conjoncture présente , donna *gratis* sur son Theatre de la Foire saint Laurent les deux Pieces dont on a parlé. Tout s'y passa à la satisfaction d'une multitude de
Peuple

Peuple que cette nouveauté n'avoit pas manqué d'attirer, tant du Faubourg que de la Ville.

La Reine étant accouchée de deux Princesses le 14. le R. R. Dom Jérôme, Feuillant, parla ainsi dans le Sermon qu'il fit le lendemain, fête de l'Assomption de la sainte Vierge.

Quels honneurs, quels respects n'ont pas rendu à cette Mere de Dieu les Rois, les Princes & les Souverains ? Avec quelle pieté n'exécute-t-on pas aujourd'hui dans toutes les Villes de notre France le vœu de Louis XIII. qui a mis ce Royaume sous la protection de cette Reine du Ciel ?

Daignez, Vierge sainte, protéger un Royaume qui vous est si particulièrement dévoué. Daignez surtout nous conserver notre auguste Monarque, ce fils aîné de l'Eglise, ce glorieux protecteur de la Religion. Conservez-nous notre digne & pieuse Reine, son Epouse, qui vient de nous donner des marques de son heureuse fécondité. Nous demandions un Prince, il a plu au Seigneur de nous accorder deux Princesses. Répandez sur ce précieux & double fruit vos graces & vos bénédictions ; mais obtenez-nous du Dispensateur de tous les dons la naissance de ce Désiré des Nations que nous

K vous

vous demandons avec tant d'empressement pour mettre le comble à notre bonheur & à notre félicité, &c.

XXXXXXXXXX:XXXX XXX XXXXXXXXXX

MORTS, NAISSANCES;
& Mariages.

Dame François-Agnés Quentin, épouse de François-Orseau des Arenes, Trésorier Général des Galeres, mourut le 20. Juillet, âgée d'environ 28. ans.

M. Christophe-Becquereau, Docteur en Théologie, Curé de S. Barthelemi, mourut le 31. du même mois, âgé de 61. ans; & le 8. de ce mois M. Cordelier, Doyen des Grands, le plus ancien des Docteurs de Sorbonne, & Vicaire de S. Nicolas des champs, âgé de 90. prit possession de cette Cure, en vertu de son Grade.

Victor Maurice, Comte de Broglio, Maréchal de France, Gouverneur d'Avenas, Seigneur de S. Saturnin, &c. mourut le 4. de ce mois au Château de Bui, âgé d'environ 80. ans.

Le 7. de ce mois M. Denis-Rochereau, Chevalier, Seigneur d'Hauteville, de Blaize, &c. Conseiller du Roy Honoraire en son Grand-Conseil, mourut à Paris, âgé de 83. ans.

Louïs-René Hofdier, Premier Président à la Cour des Monnoyes, mourut le 10. à sa Terre de Gizy, près de Sens, âgé de 39. ans. Il avoit épousé la fille unique de M. Maller, de

de l'Académie Françoisse, dont il laisse trois enfans.

Le 10. de ce mois M. Derville, ci-devant Premier Maréchal des Logis de la premiere Compagnie des Mousquetaires, Mestre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis, mourut à Paris, âgé de 64. ans.

Le 12. M. Thomas-Durieux, Prêtre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Principal du College du Plessis Sorbonne, mourut âgé de 82. ans.

M. Joseph, Marquis de Soudailles, Lieutenant de Roy de la Province de Limousin, & Exempt des Gardes du Roy, mourut âgé de 24. ans le 13. de ce mois.

Le 15. Dame Anne Melon, veuve de Joseph Bonnier, Ecuyer, Secretaire du Roy, Trésorier General des Etats de la Province de Languedoc, mourut à Paris âgée de 42. ans.

Louïs de Rohan Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, mourut à Paris la nuit du 17. au 18. de ce mois dans la 75. année de son âge.

Le 19. Nicolas Delaunay, Ecuyer, Secretaire du Roy, Directeur de la Monnoye des Médailles, Seigneur de Château Gontier, mourut à Paris dans la 83^e. année de son âge.

Antoine-Charles Depas, Marquis de Feuquieres, Mestre de Camp du Regiment de Bourgogne, Infanterie, fils d'Antoine Depas, Marquis de Feuquieres, Lieutenant General des Armées du Roy, & de Marie-Magdelaine-Therese-Geneviève de Mouchy-Hocquinçour, épousa le 31. Juillet Marguerite-Paule de Gruel Douroy, fille de Paul de Gruel, Comte Douroy, & de Marguerite-Françoise de Bourgoin.

Dame

1730 MERCURE DE FRANCE

Dame Marguerite Benigne-Bossuet, épouse de Louis-Antoine de la Roche, Marquis de Rambures, Colonel du Régiment de Navarre, accoucha d'une fille le 28. Juillet, qui fut tenue sur les Fonts, & nommée Françoise - Marguerite Renée, par François de la Roche, Marquis de Fontenilles, & par Marguerite de la Briffe, épouse de Louis Bossuet, Maître des Requêtes Honoraire.

Le 12. Août, l'Evêque de Laïtoure suppléa les cérémonies du Baptême au fils aîné du Marquis de Carcado, d'une des plus Illustres Maisons de la Province de Bretagne, dans l'Eglise du College de Louis le Grand. C'est un jeune homme d'environ 15 ans. Pensionnaire au même College. Le Prince de Conti fut son Parrain, & Mademoiselle de Sens fut sa Maraine. Il fut nommé Louis-Alexandre - Xavier. La Princesse de Conti, troisième Douairière, assista à cette cérémonie avec grand nombre d'autres personnes du premier ordre, de l'un & de l'autre sexe. M. Campra y fit chanter un très-beau Motet & le *Te Deum* ensuite. Tout s'y passa d'une manière aussi auguste que pieuse. Avant & après la cérémonie on régala d'une collation splendide & exquise, toutes les personnes invitées. La cérémonie commença à une heure de l'après midy, & finit vers les trois heures.



A R R E S T S,

SENTENCES DE POLICE, &c.

SENTENCE DE POLICE du 20. Juin,
qui condamne les nommez de Vailly, pere
& fils, en 500. livres d'amende, pour avoir
contrevenu aux Ordonnances & Reglemens
de Police, concernant la deffense des Poudres
& Artifices.

ARREST du 24. Juin, qui ordonne que
jusqu'au dernier de l'année prochaine 1728.
les Moutons, Brebis & Agneaux qui vien-
dront des Pais étrangers dans le Royaume,
seront & demeureront déchargez de tous droits,
tant des cinq grosses Fermes, qu'autres dé-
pendans de la Ferme Generale, qui se payent
aux entrées des Provinces Frontieres : & que
lesdits Bestiaux, ensemble ceux qui auront été
nourris & élevez dans le Royaume, seront
& demeureront déchargez pendant ledit tems
des Droits d'entrée & de sortie dépendans de
la Ferme Generale, à leur passage des Pro-
vinces réputées étrangères dans celles de l'é-
tendue des cinq grosses Fermes, ou desdites
Provinces des cinq grosses Fermes dans celles
réputées étrangères, aux entrées & sorties
desquelles il est dû des Droits aux Fermes Ge-
nerales unies. Fait Sa Majesté très-expresses
inhibitions & deffenses à tous Particuliers de
quelque qualité & condition qu'ils soient,
de faire sortir hors du Royaume aucuns Bes-
tiaux

1932 MERCURE DE FRANCE.

tiaux de toutes especes , à peine de confiscation , de 3000. livres d'amende , &c.

ORDONNANCE DU ROY , du premier Juillet , pour la division & l'étendue des quartiers des Classes de l'Intendance de Dunquerque.

SENTENCE DE POLICE , du 4. Juillet , qui condamne le nommé Barlet, tenant Chambres garnies , en 50. livres d'amende , pour avoir retiré chez lui pendant la nuit des Filles & femmes sans aveu.

AUTRE du même jour , qui condamne la nommée Godemar & les nommez Mira & sa femme , principaux Locataires , solidairement en 3000. livres d'amende , pour avoir donné ou souffert jouer au Jeu d'Hazard en leur maison.

AUTRE du 5. Juillet , qui deffend à tous Cochers de Place , Chartiers & Voituriers , de troubler les Paveurs dans leurs travaux , à peine de 20. livres d'amende & de Prison.

ARREST du 7. Juillet , qui deffend aux Communautéz de prendre ni d'exiger des nouveaux Acquereurs de Maîtrises, le Droit d'Ouverture de Boutique , ni autres de pareille nature.

ARREST du même jour , qui ordonne que les Charbons de Terre venant d'Angleterre , Ecoffe & Irlande , ne payeront pendant un an , à commencer du premier Octobre prochain , que huit sols par baril du poids de deux cens cinquante livres , poids de marc.

AP-

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Gardes des Sceaux, le *Mercur de France du mois d'Août*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Septembre 1727.

HARDION.



T A B L E.

PIECES FUGITIVES, &c. <i>Ode</i> ,	1713
Enfant reclamé par deux meres,	1720
<i>Ode</i> , tirée du <i>De profundis</i> ,	1740
Eloge du P. Gaillard, Jesuite,	1742
Le rare Dépit, Vers libres,	1747
Lettre écrite de Dreux, &c	1752
Triolets de M. de Senecé,	1757
Madrigal,	1763
Eclogue en Triolets, le Bain,	1764
Lettre où l'on offre 3000. livres à gagner,	1769
La Beauté, <i>Ode</i> ,	1775
Enfant remarquable par son sçavoir,	1780
Fable allegorique,	1788
Maladie extraordinaire, saignées,	1789
Autres Triolets,	1792
Eaux Minerales de S Sauveur,	1794
Explication des Enigmes,	1796
Nouvelles Enigmes,	1797
NOUVELLES LITTERAIRES,	1799
Deffense de la Bibliotheque Historique, &c.	1802
Suite du Memoire sur la Ville de Damas,	1804
Pensées	

Pensées Hazardées sur les Etudes, &c.	1823
Nouvelles Estampes gravées d'après Watteau,	1848
Portrait du Roy en Estampe,	1849
Illustres, morts en Provence,	<i>ibid.</i>
Prix proposé par l'Académie des Jeux Flo- raux,	1851
Epitaphe trouvée à Melun, &c.	1852
Le Roman Comique de Scaron, en Estam- pes,	1853
Chanson notée,	1858
Spectacles,	<i>ibid.</i>
Le Jugement de Paris, <i>Extrait</i> ,	1859
L'Inconstant, ou les trois Epreuves, <i>Extrait</i> ,	1870
Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, &c.	1884
Morts, Naissances,	1902
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1903
Accouchement de la Reine, Réjouissances, &c.	1908
Morts, Naissances, &c.	1928

Errata de Juillet.

Page 1701. l. 20. Coeslin, lisez, Coaslin.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1719. ligne 2. & vous, lisez & qui
vous.

P. 1754 l. 18. juges, lisez Jugemens.

P. 1825. l. 21. commencent, lisez com-
mence.

L'Air noté regarde la page

1858